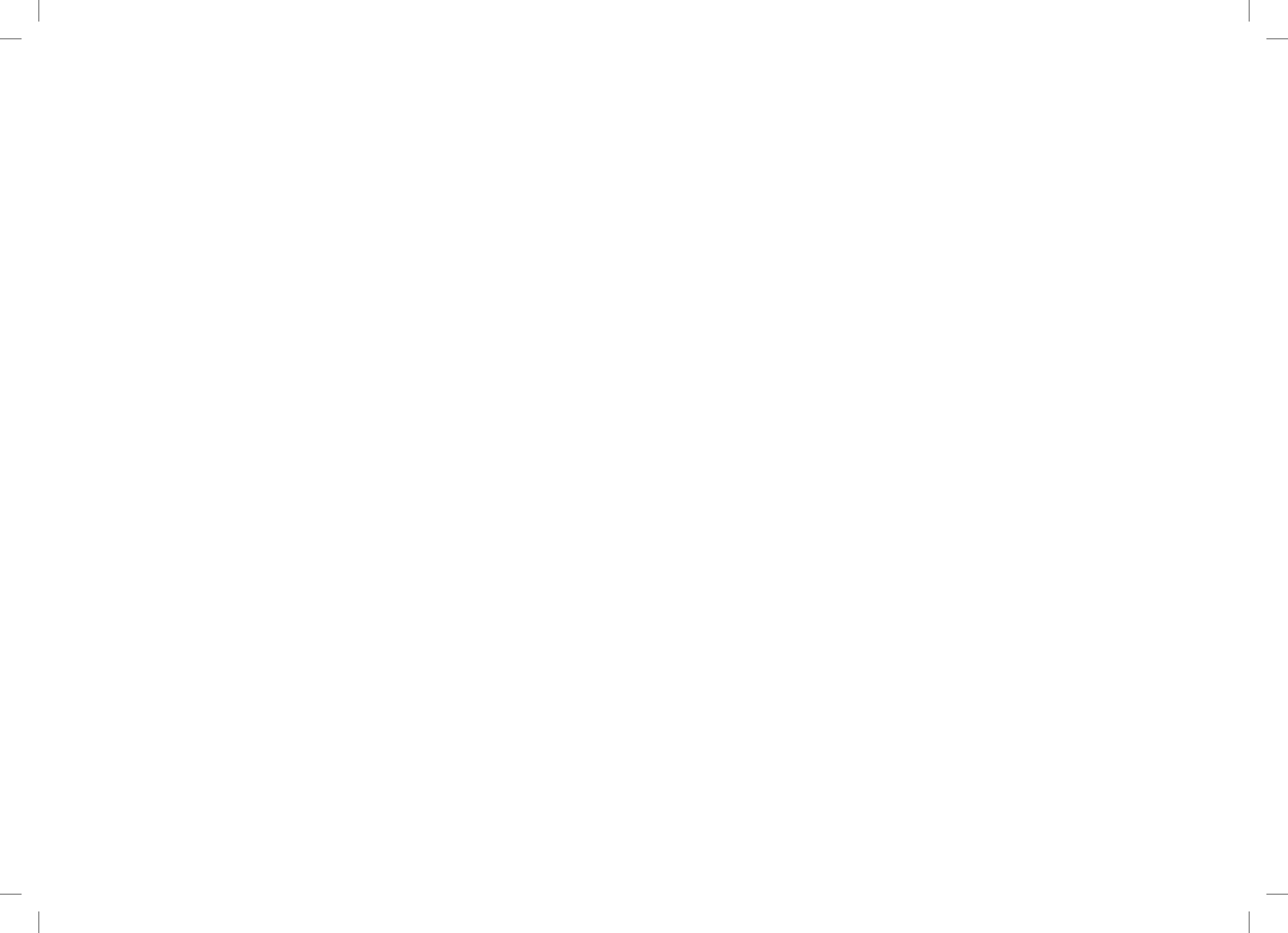


rapport du jury
juin 2023



Une première étape primordiale!

Voilà deux ans, les Établissements hospitaliers du Nord vaudois ont choisi le projet Aurora du bureau d'architecture GMP+ Ferrari de Lausanne associé à Willi Ingénieurs SA pour l'agrandissement du site d'Yverdon-les-Bains afin d'y accueillir toutes leurs activités hospitalières aiguës. Ce projet prévoit entre autres de construire un nouveau bâtiment sur l'actuel parking longeant le rue d'Entremonts. Vu la nécessité de poursuivre toutes les activités hospitalières actuelles pendant la construction des nouveaux locaux, il est donc impératif de construire en tout premier lieu un nouveau parking autant pour les collaborateurs que pour les visiteurs.

A cette exigence s'ajoute une demande fortement soutenue par la commune d'Yverdon-les-Bains, la construction d'une Maison de l'enfance, même si elle ne fait pas partie des missions de l'hôpital.

Fin 2022, et même si cette association d'activités peut sembler contre nature, un concours d'architecture est donc lancé avec comme objectif de regrouper parking et Maison de l'enfance sur la surface encore libre située entre le bâtiment principal et le Lierre.

Le cahier des charges met l'accent autant sur l'intégration urbaine, la fonctionnalité, la durabilité que sur l'accessibilité du futur nouveau site hospitalier.

25 projets ont été délivrés dans les temps. 6 ont retenu particulièrement l'attention du jury. Après de longues discussions entre membres du jury et experts et dans une ambiance constructive et toujours respectueuse, c'est le projet *Roulez jeunesse* du bureau d'architecte MAD-Architectes (Lausanne) et du bureau d'ingénieur Structurame SARL (Genève) qui a été, à l'unanimité, choisi comme lauréat pour sa capacité à répondre de manière convaincante aux nombreuses attentes du maître d'ouvrage.

Une attention particulière s'est aussi focalisée sur la réversibilité des structures constituant le parking, ce qui permettra, si nécessaire, d'en changer l'affectation partielle ou totale. Car l'expérience acquise au cours de ces 15 dernières années a démontré qu'en terme de locaux, il faut même prévoir l'imprévisible d'autant plus si on envisage de construire pour les 30 prochaines années...

A bon entendeur...



Bertrand Vuilleumier,
Président du comité directeur eHnv, Président du jury



La manière d'aborder «la quadrature du cercle»

Le défi posé par ce concours était de taille. En effet il s'agissait de marier deux programmes, un grand parking et une petite Maison de l'enfance qui n'ont à priori rien en commun. Deux programmes qui semblent s'exclure mutuellement, et que l'esprit peine à concevoir conjointement.

Un parking performant nécessite une organisation rigoureuse qui s'appuie sur la norme VSS, et c'est plutôt la fonction que le contexte qui détermine sa forme.

Suivant cette logique, le jury commence par analyser la trilogie classique - espace / structure / parcours - de chaque partie du programme.

Le critère primordial de durabilité des projets, c'est à dire leur capacité à accueillir une occupation différente dans le futur, s'affiche déjà là.

Le jury poursuit son analyse en abordant la capacité des projets à créer des espaces urbains, à s'insérer dans la morphologie de l'agglomération et à dialoguer avec les bâtiments voisins.

Plusieurs projets ont proposé des synergies volumétriques ou spatiales intéressantes entre le parking et la Maison de l'enfance. Un bon nombre d'auteurs ont placé les espaces pour les enfants sur le toit du parking, profitant ainsi de la situation privilégiée « en attique » proche du ciel et de la lumière. Presque sans exception, le talon d'Achille de ces solutions réside dans la difficulté d'accès et le manque de voies d'évacuations adéquates.

Les projets qui placent la Maison de l'enfance sous le parking ont tendance à subir la rigueur structurelle de l'infrastructure pour les voitures qui est souvent en conflit avec l'idée spatiale des volumes dédiés aux enfants.

Quelques auteurs occupent toute la surface de la parcelle par le parking ce qui est bénéfique pour l'organisation rigoureuse de celui-ci, mais malheureusement au détriment des espaces vert restants, réduit à leur portion congrue.

Le projet lauréat propose quant à lui de répartir le parking en 2 volumes, un du côté nord, et l'autre, plus petit au sud. Il les lie par un pont et place la Maison de l'enfance sous le petit volume, ce qui lui permet de faire profiter les enfants du futur îlot de fraîcheur dans le quartier de l'hôpital, qui occupera le reste de la partie sud de la parcelle.

Cette solution astucieuse parvient à résoudre la « quadrature du cercle » générée par ces deux programmes que tout oppose. C.Q.F.D.



Ueli Brauen

Architecte EPFL FAS SIA, Ingénieur HES, membre professionnel du jury



sommaire

démarche	9
1/ objet et enjeux du concours	9
2/ organisateur et maître d'ouvrage	10
3/ genre de concours	10
4/ périmètre	10
5/ objectifs généraux	10
6/ objectifs thématiques	11
7/ stratégie de durabilité	12
8/ programme	12
9/ critères d'appréciation	13
10/ composition et rôle du jury	14
11/ prix et mention	14
12/ calendrier	14
13/ liste des projets rendus	15
14/ jugement du concours	15
15/ recommandations	16
16/ approbation du jury	17
17/ levée de l'anonymat	17
projet lauréat	19
projets primés	29
projets écartés	63



Le site des eHiv à Yverdon-les-Bains

démarche

1/ Objet et enjeux du concours

Les Établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv), association privée reconnue d'intérêt public, sont le résultat de la fusion entre les établissements hospitaliers d'Yverdon-les-Bains, de Saint-Loup, de Chamblon, d'Orbe et de La Vallée de Joux au 1^{er} janvier 2005. Ils desservent prioritairement les districts du Jura-Nord vaudois, Gros-de-Vaud et Morges. L'hôpital d'Yverdon-les-Bains, doté de plus de 200 lits, est le site principal des eHnv et garantit notamment la prise en charge des urgences 24 h sur 24.

La stratégie de l'établissement de développement des eHnv vise tant au regroupement, sur le site d'Yverdon-les-Bains, d'activités présentes ailleurs, qu'au développement de nouvelles prestations de santé. Cette réorganisation, déjà engagée, s'est récemment traduite par l'attribution par le Maître d'ouvrage du mandat d'étude et réalisation de l'ouvrage à l'équipe GMP + Ferrari Architectes, lauréate du concours d'architecture « extension et transformation de l'hôpital d'Yverdon-les-Bains » en avril 2021. Cette réalisation va s'échelonner par étapes successives pour occuper, au nord de l'actuelle rue de l'Hôpital, la quasi-totalité du site, avec notamment pour conséquence la suppression de presque toutes les places de stationnement automobiles aujourd'hui présentes dans ce secteur. Pour garantir l'accessibilité motorisée au futur hôpital, la création d'un parking en silo d'environ 400 places de parc pour automobiles est envisagée. Une Maison de l'enfance (garderie) vient compléter la programmation du concours. Le Maître d'ouvrage envisage de confier, pour l'ensemble du site hospitalier, le mandat des aménagements extérieurs à un.e architecte-paysagiste par le biais d'une procédure à définir ultérieurement.

Avec son positionnement à l'intérieur du complexe hospitalier, lui-même constituant un morceau de ville ouvert sur son environnement, l'insertion et l'emplacement du futur ouvrage revêt un enjeu particulier. Il est notamment attendu que l'ouvrage, par une implantation judicieuse et une programmation spécifique, confère une identité et une vitalité au socle du bâtiment, capable de générer une ambiance positive.

Une bonne gestion des emplacements et équipements pour la mobilité active constitue également un enjeu ; la mise à disposition volontairement contenue du nombre de places de parc pour véhicules motorisés doit en effet s'accompagner d'un encouragement à un report modal vers les mobilités actives, favorables tant à la santé des usagers qu'à l'environnement. De manière prospective, il s'agit ainsi d'anticiper la réduction du trafic individuel motorisé en milieu urbain, ambition affichée du Plan climat vaudois. A l'échelle d'Yverdon-les-Bains, l'objectif du Plan mobilité des eHnv est de passer de 75% à 50% du personnel qui vient en voiture individuelle. Le Plan climat vaudois relève également l'importance du report modal vers une mobilité durable.

Plus globalement, le Maître d'ouvrage souhaite inscrire de manière ambitieuse ce projet en cohérence avec le concept de l'économie circulaire appliquée au secteur du bâtiment. Les incertitudes quant à la mobilité du futur nous conduisent à envisager un parking qui doit faciliter une évolution possible de l'usage des locaux. Ainsi, une grande attention doit être portée à sa conception, notamment sa trame porteuse, en vue d'une éventuelle reconversion ultérieure. Les potentielles futures affectations n'étant pas encore identifiables, la modularité et la réversibilité du bâtiment sont des critères à considérer.

Dès lors, au-delà des enjeux propres à la programmation et au fonctionnement de l'ouvrage, les projets seront évalués sur leurs capacités à minimiser les impacts sur l'environnement lors de la construction, de l'exploitation ainsi que sur leur potentiel d'évolution programmatique.

Ainsi, ce concours représente un important défi pour les architectes et ingénieurs, tant pour la conception d'un ouvrage efficient pour lui-même que, en s'inscrivant harmonieusement dans son contexte, pour sa capacité à générer une identité et des fonctions complémentaires à l'échelle du site hospitalier et du quartier.

2/ Organisateur et Maître d'ouvrage

Les eHnv organisent en tant que Maître d'ouvrage la mise en concurrence relevant du présent programme de concours.

La préparation du concours a été conduite par le bureau FISCHER MONTAVON + ASSOCIES architectes-urbanistes SA en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

3/ Genre de concours

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture à 1 degré en procédure ouverte tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Un seul lauréat sera désigné à l'issue du concours.

4/ Périmètre

Le périmètre du concours comprend la partie sud du site hospitalier, dans laquelle l'ensemble du programme des locaux et des aménagements requis doit être implanté.

D'une emprise de 6'363 m², il correspond à la parcelle 80, bâtiment le Lierre non compris.

L'ensemble du périmètre est affecté en zone d'installations (para-)publiques de forte densité selon le PGA en vigueur.

Sous réserve du respect des dispositions légales concernant les distances aux limites et au bâtiment existant le Lierre, le nouvel ouvrage peut être implanté librement à l'intérieur du périmètre du concours.

Tous les éléments du programme sont à inscrire impérativement dans ce périmètre.



Plan de base et périmètres du concours (en rouge)

5/ Objectifs généraux

Les objectifs prioritaires sont les suivants:

- Proposer une offre de stationnement adaptée au futur hôpital.
- Mettre à disposition une Maison de l'enfance pour répondre aux besoins de la population yverdonnoise.
- Minimiser l'impact environnemental dans toutes les phases de conception, de réalisation et d'exploitation de l'ouvrage.
- Tisser un lien entre les différents bâtiments hospitaliers présents sur le site ainsi qu'avec le contexte urbain.

6/ Objectifs thématiques

Intégration urbaine

En tant que lauréat du concours cité précédemment sur l'ensemble du site hospitalier des eHnv à Yverdon-les-Bains, le projet Aurora sert de référence pour les intentions de développement du site.

En plus de la relation à l'hôpital et existant et futur, la proposition des concurrents tiendra en particulier compte de l'intégration du projet avec le Centre thermal ainsi qu'avec les habitations au sud de la rue de Plaisance.

Le complexe du Centre thermal est constitué, à proximité directe du site des eHnv, du Centre médical de réhabilitation et de physiothérapie des Bains d'Yverdon. En arrière-plan est présent le Grand Hôtel des bains, alors qu'un espace planté occupe la partie sud du complexe.

La rue de Plaisance borde le site du présent concours au sud. Un projet de réhabilitation des bâtiments d'habitation situés au sud est en cours. Les futures constructions, à vocation d'habitation également, seront implantées de manière sensiblement identique aux bâtiments actuels, qui seront démolis. Elles comporteront un étage supplémentaire.

La volonté du Maître d'ouvrage est de ne pas agir sur le bâtiment le Lierre, rez-de-chaussée (stationnement) compris. Un autre bâtiment hospitalier se situe à l'ouest du périmètre du concours. Il s'agit du bâtiment le Roseau, dont les services en place (microbiologie, diététique, consultations et administration) seront maintenus.

Espaces publics, aménagements extérieurs

Le concours ne porte pas sur les aménagements extérieurs en général, dont le projet et la réalisation seront confiés à un autre mandataire, pour l'ensemble du site.

Pour le concours, une grande attention doit être portée sur l'articulation entre les bâtiments existants et à projeter ainsi qu'à l'organisation des accès.

Accessibilité

Distant d'un peu moins de deux kilomètres de la gare d'Yverdon-les-Bains, l'hôpital est desservi par deux lignes de bus dans ses abords immédiats. A plus long terme, une future halte CFF devrait être réalisée à proximité du site d'Y-Parc, à environ un kilomètre de l'hôpital.

La nouvelle entrée principale de l'hôpital d'Yverdon-les-Bains est située sur la rue de Gasparin. En tant que promenade verte, elle devient le lien entre le Centre thermal, l'hôpital et le futur parking.

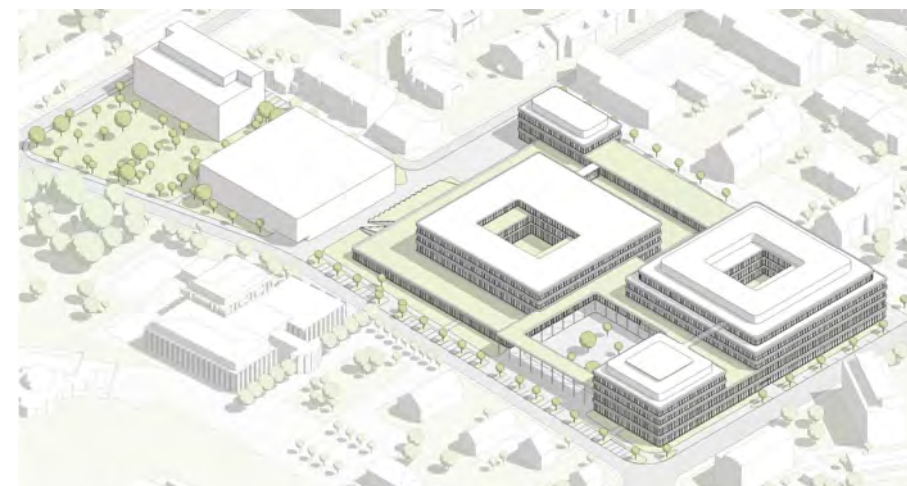
Concernant le transport individuel motorisé, les conditions futures envisagées du développement du site des eHnv impliquent la fermeture du tronçon est de la rue de l'Hôpital, libéré de tout trafic et dévolu à la mobilité active. L'accès motorisé au futur parking, tant pour les entrées que pour les sorties, doit être réalisé depuis le nord de la rue de Gasparin, en excluant la possibilité d'accéder au parking depuis le sud par des mesures constructives ou d'aménagement.

Les accès aux urgences sont situés sur la rue d'Entremonts. Les livraisons seront effectuées sur le côté sud du bâtiment principal et l'accès s'y fera depuis l'ouest, par la rue de l'Hôpital, pour ne pas charger davantage la rue de Gasparin. L'accès au bâtiment le Lierre est maintenu selon le fonctionnement actuel.

Les eHnv accueilleront un public large, du personnel soignant aux patients de tous âges. Cela se traduit notamment par la possibilité d'accéder à tous les étages via un ascenseur ainsi qu'à des parcours adaptés vers les différentes unités de l'hôpital. L'ensemble du programme sera conçu de manière à proscrire toute barrière architecturale. Hormis les places dépose-minute ou courte durée prévues sur le site, en particulier pour l'accès aux urgences, les accès motorisés au site des eHnv s'effectueront par le bâtiment du parking.

Bâtiment existant et phasage

Dans son développement, le nouvel hôpital implique la suppression des places existantes. Hormis quelques places dépose-minute dispersées sur le site et les places existantes au rez-de-chaussée du bâtiment le Lierre, toutes les places de stationnement devront prendre place dans le nouveau bâtiment de parking. Le projet de parking et de Maison de l'enfance doit tenir compte de la situation finale.



Avant-projet Aurora, futur hôpital à l'horizon 2037, emplacement du parking indicatif, GMP-Ferrari

7/ Stratégie de durabilité

Le projet se veut exemplaire sur le plan de la durabilité. Des critères y référant sont ainsi considérés pour la sélection des projets sur la base des axes prioritaires qui suivent.

Modularité, réversibilité et démontabilité

Afin de répondre notamment à l'évolution de la politique de stationnement et à la nécessité de pouvoir adapter les infrastructures à de potentiels nouveaux besoins, la conception architecturale, spatiale et constructive doit faciliter une évolution possible de l'usage des locaux. Cela pourra par exemple être recherché par des principes de modularité dimensionnelle, des concepts structurels, une organisation et une accessibilité des réseaux techniques ou les choix de matériaux.

Evaluation carbone

Les projets ont fait l'objet d'une évaluation carbone par le spécialiste-conseil préalablement aux journées de jury. Il a été considéré les émissions de gaz à effet de serre liées aux fondations ainsi qu'aux principaux matériaux de construction utilisés (énergie grise).

Economie de moyens

Les projets doivent veiller à intégrer les solutions globalement les plus économiques, considérant le bilan global des coûts internes et externes, de même que les frais de mise en œuvre, d'exploitation, d'entretien, de transformation et de démolition. Les dispositifs simples, low-tech, impliquant le moins possible des moyens mécanisés ou des entretiens sophistiqués, sont à privilégier.

8/ Programme

Maison de l'enfance

La Maison de l'enfance accueillera prioritairement des enfants de la population riveraine, accessoirement ceux du personnel hospitalier. Les modalités de gestion de la Maison de l'enfance seront à définir conjointement entre les eHnv et le Service jeunesse et cohésion sociale de la Ville d'Yverdon-les-Bains. La gestion future de la structure sera gérée par la Fondation Yverdonnoise pour l'Accueil de l'Enfance (FYAE), en charge actuellement de 4 Maisons de l'enfance situées à Yverdon-les-Bains. Ces structures garantissent une prise en charge des enfants en répondant à leurs besoins, en soutenant leurs capacités et en créant un environnement propice à leur développement, à leur apprentissage et à leurs interactions.

La future Maison de l'enfance aura une capacité d'accueil d'une cinquantaine d'enfants, répartis en trois groupes principaux. La nurserie (15 enfants de 4 mois à 30 mois), les trotteurs (21 enfants de 2.5 à 4 ans) et les grands (20 enfants de 4 à 6 ans). Une trentaine de collaboratrices et collaborateurs sont amenés à travailler sur le site, dont 20 à 25 en simultané.

Afin que tous les groupes puissent bénéficier d'un accès sûr et aisé aux espaces extérieurs, la Maison de l'enfance est en principe à situer au rez-de-chaussée. Si ce n'est pas le cas, son accessibilité aisée et sa relation directe aux espaces extérieurs est à démontrer. Ces derniers disposeront de secteurs différenciés pour les différentes tranches d'âges.

La prise en compte de la thématique des flots de fraîcheur constitue également un enjeu, en particulier pour un projet dédié aux enfants, plus vulnérables en période de canicule. Pour répondre à cette thématique, le projet doit faire des propositions en vue d'un emplacement adéquat de la Maison de l'enfance selon l'ensoleillement et du traitement des façades et toitures (végétalisation, matériaux favorisant l'albedo, etc.) de la construction.

Pour les éléments non mentionnés dans le programme des locaux ci-après, les Directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants sont applicables.

Le programme résumé de la Maison de l'enfance

Espaces	SU (SIA 416)
TOTAL	579 m²
Entrée	15 m ²
Espaces communs	254 m ²
Groupe nurserie (15 enfants)	101 m ²
Groupe trotteurs (21 enfants)	112 m ²
Groupe grands (20 enfants)	112 m ²

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Espace extérieur sécurisé, 35 m²
Aménagements extérieurs, 200 m²

Parking

Le nouveau parking offrira la quasi-totalité des places de stationnement devant répondre aux besoins des utilisateurs du site, libérant ainsi les espaces aujourd'hui occupés par le stationnement en surface.

Le dispositif d'entrée et de sortie des véhicules motorisés est à concevoir de manière à ce que les mouvements de véhicules soient en lien avec la rue d'Entremont plus au nord, via la rue de Gasparin.

Le projet doit se conformer aux normes VSS en matière de dimensionnement, d'aménagement et d'équipement du stationnement et de ses accès.

Le programme résumé du Parking

<i>Stationnement</i>	<i>nombre</i>
TOTAL	440
<i>Places parc voiture</i>	400
<i>Places de parc pour deux roues motorisés</i>	40

<i>Locaux</i>	<i>SU (SIA 416)</i>
TOTAL	175 m²
Local vélo pour 160 vélos (dont 25 pour vélos spéciaux)	selon projet
Divers locaux	175 m ²

	<i>nombre</i>
AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATIONS EXTÉRIEURS	
<i>Places de parc dépose-minute</i>	1
<i>Places de parc dépose-minute vélos</i>	6
<i>Places de parc vélos</i>	50

9/ Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont à considérer en rapport avec les prescriptions et indications du programme. Le jury a défini la liste exhaustive des critères d'appréciation suivants (sans ordre préférentiel), qu'il a appliqué lors de la sélection des projets :

- La mise en valeur de l'équipement public dans le site et sa contribution à qualifier le voisinage.
- La qualité architecturale et structurelle.
- La fonctionnalité de l'ouvrage (accès, liaisons avec les différentes entités) et l'ambiance générée.
- Le respect du programme.
- La juste réponse aux attentes de l'organisateur en matière d'exemplarité environnementale et énergétique s'inscrivant dans une perspective de durabilité.
- La rationalité économique architecturale, fonctionnelle et structurelle ainsi que l'économicité générale à court et à long termes.
- L'équilibre entre la réponse aux exigences programmatiques actuelles et le potentiel d'évolution programmatique.

10/ Composition et rôle du jury

Président

M. Vuilleumier Bertrand, eHnv, Président du comité directeur eHnv

Membres non professionnels

Mme Odin Isabelle, eHnv, Directrice logistique

Mme Trenz-Magnin Christine, Directrice générale FYAE, Yverdon-les-Bains

Membres professionnels

M. Brauen Ueli, Architecte EPF/FAS/SIA, Ingénieur HES, Brauen Wälchli, Lausanne

Mme Ceriolo Laura, Architecte IUAV, Venise

Mme Chevrier Pauline, Architecte DE-HMONP, Ferrari architecte, Lausanne

Mme Nanchen Geneviève, Architecte EPF/SIA, BFN Architectes, Martigny

Suppléants non professionnels

M. Cherif Rafic, eHnv, Directeur financier

Suppléants professionnels

Mme Favre Truffer Sylvie, Architecte, cheffe de projet, eHnv

M. Lehmann Charles, Ingénieur génie civil HEIG-VD, eHnv

Les membres du jury sont responsables, envers le maître d'ouvrage et les participants, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participants. Il juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il formule le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

Spécialistes-conseils

Les personnes suivantes ont été sollicitées pour cette tâche :

Mme Bernardi Silvia, Experte en environnement et durabilité, maneco

M. Christe Pascal, Expert en mobilité – normes stationnement

M. Dal Pont Raphaël, Expert police des constructions

M. Dorsaz Daniel, Expert économique, IEC SA

M. Duval Jérôme, Expert en environnement, ecoscan

11/ Prix et mentions

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 170'000.- HT pour l'attribution d'environ 5 prix et mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

La somme globale a été calculée selon les directives SIA en tenant compte du degré de difficulté de l'ouvrage ainsi que de majorations pour prestations de mandataires spécialisés (15%), pour la construction et les matériaux (10%) ainsi que pour la production d'images (5%). La somme globale correspond à deux fois la valeur de la prestation demandée.

Le jury peut classer les travaux de concours non primés mais mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une attribution de mandat d'études, à condition que la décision du jury ait été prise au moins à la majorité de $\frac{3}{4}$ des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le Maître d'ouvrage.

12/ Calendrier

Le concours s'est ouvert par la publication sur le site internet www.simap.ch.

Lancement de la procédure

Publication du concours avec avis officiel	Je 27 octobre 2022
Questions des candidats	Je 18 novembre 2022
Réponses aux questions	Je 2 décembre 2022
Date limite d'inscription	Je 18 novembre 2022
Retrait des maquettes par les participants	Dès confirmation inscription
Envoi des projets	Ve 24 février 2023
Remise des maquettes	Ve 3 mars 2023
Jury	21, 22 et 29 mars 2023
Publication des résultats et remise des prix	8 juin 2023
Exposition publique	du 8 au 20 juin 2023

13/ Liste des projets rendus

1	Croix du Sud	14	LécopindaboR
2	LES GARDES	15	Trexler 2037
3	park & play	16	UP
4	COMME UN LUNDI	17	Play & mobil
5	ARBOC	18	VAGUE VERTE
6	DENT-DE-LION	19	VROUM VROUM
7	RENCONTRES	20	TREFLE
8	FASCIA	21	Les Petits Toits
9	BIBENDUM	22	LES ACROBATES
10	TOTORO	23	Roulez jeunesse
11	FLY ME	24	Park'n'Play
12	H2O	25	TOTO-ROBO
13	SPLIT		

14/ Jugement du concours

Le jury a siégé les 21, 22 et 29 mars 2023. Les journées ont eu lieu dans la salle des Quais à Grandson.

Projets admis au jugement et aux prix

25 projets ont été rendus, respectant tous l'anonymat et la date d'expédition. Les maquettes ont également toutes été reçues dans les délais.

Le jury décide à l'unanimité d'admettre tous les projets au jugement.

L'examen de conformité des projets a mis en évidence que parmi les rendus réceptionnés, plusieurs projets ne répondaient pas intégralement aux exigences impératives du règlement-programme. En particulier on peut citer le non respect des implantations des constructions par rapport aux distances aux limites, la non prise en compte de l'accessibilité du parking à réaliser impérativement depuis la rue de Gasparin ou encore le non respect des règles de la Police des constructions issues du Plan général d'affectation (nombre d'étage et végétalisation des toitures plates).

Pour ces motifs le jury décide à l'unanimité d'exclure des prix les projets n°4, n°8, n°13 et n°20.

Sélection des projets

Première journée du 21 mars 2023.

Pour cette journée comme pour les deux autres journées de jury des 22 et 29 mars, Mme Isabelle Odin a été excusée. La suppléance a été assurée par M. Rafic Cherif.

Les membres du jury commencent par examiner les 25 projets de manière individuelle.

En fin de matinée, les spécialistes-conseils viennent présenter leur méthodologie et les conclusions de leurs travaux. Après la pause de midi, cette présentation est poursuivie en début d'après midi jusque vers 14:00.

Suite à ces analyses et échanges, les projets sont à nouveau examinés de manière individuelle.

1^{er} tour de sélection. Les débats se poursuivent en plenum, projet par projet, avec un accent particulier mis sur le fonctionnement et la typologie du parking ainsi que sur l'emplacement de la Maison de l'enfance. A l'issue de ces échanges, le président soumet chaque projet au vote pour établir une première sélection. Les membres peuvent choisir plusieurs projets. A l'issue des votes, on comptabilise 12 projets n'ayant obtenu aucune voix, 4 projets ayant obtenu entre 1 et 4 voix et 9 projets ayant obtenu 5 voix ou plus. Les 12 projets n'ayant obtenu aucune voix sont à ce stade écartés de la suite des délibérations. Il s'agit des projets n°1, n°2, n°3, n°8, n°12, n°13, n°14, n°15, n°19, n°21, n°24 et n°25.

Le président lève la séance à 17:15.

Deuxième journée du 22 mars 2023.

2^e tour de sélection. Les projets encore en lice sont examinés par l'ensemble des membres du jury, par groupe, selon les typologies suivantes: examen de 5 projets (n°4, n°7, n°9, n°17 et n°20) caractérisés par la proposition de 2 volumes distincts, puis examen de 4 projets (n°5, n°6, n°11 et n°18) caractérisés par des propositions de grands volumes uniques et enfin examen de 4 projets (n°10, n°16, n°22 et n°23) qui présentent une solution hybride.

Suite à ces échanges, chaque projet est soumis au vote. A l'issue de ceux-ci, les projets n°17 et n°20 sont écartés pour le premier groupe, les projets n°5 et n°18 sont écartés dans le second et enfin les projets n°16 et n°22 sont écartés dans le troisième.

3e tour de sélection. La discussion se poursuit en début d'après-midi autour des 7 projets en lice.

Le président soumet ces 7 projets aux membres votants, avec les résultats suivants:

4	COMME UN LUNDI	7 voix
6	DENT-DE-LION	7 voix
7	RENCONTRES	1 voix
9	BIBENDUM	2 voix
10	TOTORO	2 voix
11	FLY ME	5 voix
23	Roulez jeunesse	6 voix

Les trois projets n°7, n°9 et n° 10, n'ayant pas reçu la majorité des votes, sont écartés à ce stade.

Tour de repêchage. Le jury procède ensuite à un tour de repêchage. Les membres du jury peuvent choisir un ou plusieurs projets afin qu'ils soient soumis au vote pour être repêchés. Les projets n°9 et n°10 sont repêchés.

Les projets retenus pour la suite sont donc les suivants:

4	COMME UN LUNDI
6	DENT-DE-LION
9	BIBENDUM
10	TOTORO
11	FLY ME
23	Roulez jeunesse

Ces projets sont transmis aux spécialistes-conseils en vue d'une analyse approfondie pour la troisième journée de jury.

Troisième journée du 29 mars 2023.

Les spécialistes de l'économie de la construction, de la police des constructions et de la mobilité viennent présenter leurs résultats. Les projets sont ensuite à nouveau débattus en plenum par le jury. Suite à ces débats et aux votes, le jury décide d'écartier le projet n°11 et de retenir les 5 projets restant pour le classement et l'attribution des prix.

Classement et attribution des prix

A l'issue des délibérations, le projet n°23 Roulez Jeunesse est choisi à l'unanimité des 7 voix comme projet lauréat. Le classement, l'attribution des prix et mentions et des indemnités a ensuite été décidé à l'unanimité par le jury.

1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	23	Roulez jeunesse	CHF HT 50'000.-
2 ^e rang	2 ^e prix	6	DENT-DE-LION	CHF HT 45'000.-
3 ^e rang	mention	4	COMME UN LUNDI	CHF HT 30'000.-
4 ^e rang	3 ^e prix	9	BIBENDUM	CHF HT 25'000.-
5 ^e rang	4 ^e prix	10	TOTORO	CHF HT 20'000.-

15/ Recommandations

Le jury unanime recommande au Maître d'ouvrage d'attribuer aux auteurs du projet lauréat les mandats prévus au chapitre 2.8 du règlement-programme, en vue de la réalisation du projet retenu et en considérant les commentaires de sa critique ainsi que les points d'attention plus particuliers suivants :


- Développer le projet dans le respect des qualités d'implantation et d'utilisation de l'espace extérieur relevées par le jury.
- Proposer des hauteurs d'étages, pour le parking, à même de garantir de bonnes conditions de réversibilité.
- Réfléchir à intégrer la structure dans la réflexion spatiale de la Maison de l'enfance.
- Adapter le dispositif d'entrée de la Maison de l'enfance pour optimiser les flux et le confort des utilisateurs.
- Porter une grande attention aux potentielles nuisances, en particulier sonores, du parking vis-à-vis de la Maison de l'enfance.

16/ Approbation du jury

Le présent document a été approuvé par le jury

président

M. Vuilleumier Bertrand



membres

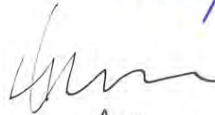
Mme Odin Isabelle



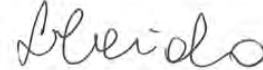
Mme Trenz-Magnin Christine



M. Brauen Ueli



Mme Ceriolo Laura



Mme Chevrier Pauline



Mme Nanchen Geneviève



membres suppléants

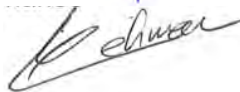
M. Cherif Rafic



Mme Favre Truffer Sylvie



M. Lehmann Charles



17/ Levée de l'anonymat

Suite au classement et à l'établissement des recommandations à l'intention du Maître d'ouvrage, le jury procède à l'ouverture des enveloppes d'identification des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des projets classés et par ordre des numéros pour les suivants. Aucune incompatibilité entre les auteurs des projets et les membres ou suppléants du jury n'est relevée.

En conclusion, le jury tient à relever les grands efforts fournis par tous les concurrents, qu'il remercie chaleureusement, et la grande qualité des propositions reçues. Celle-ci, conjuguée à la diversité des concepts développés, a permis au jury de faire un choix pleinement satisfaisant.



Journée de jury à la salle des Quais à Gransdon

projet lauréat

1^{er} rang, 1^{er} prix: projet n°23
MAD-Architectes

architecte

MAD-Architectes

1005 Lausanne

collaborateurs

Mehdi Rouissi

Andrea Fioroni

Didier Callot

ingénieur

structurame

1201 Genève

collaborateurs

Frédéric Monney

Luis Borges

Damien Dreier



Maquette

Roulez jeunesse

Le projet Roulez jeunesse propose deux volumes décalés connectés par une passerelle-portique. Le premier, qui occupe une large place au nord de la parcelle, est dédié au parking et entretient en lien étroit avec l'hôpital. Le second, qui se situe face au bâtiment le Lierre, abrite la crèche au rez-de-chaussée alors que les étages du bâtiment complètent les besoins en stationnement du site. Ces deux entités s'inscrivent parfaitement dans le quartier grâce à leurs volumétries qui répondent aux échelles des bâtiments voisins.

Par sa judicieuse implantation, le parking laisse place à un généreux espace pour la mobilité active et pour l'aménagement d'espaces publics sur l'actuelle rue de l'Hôpital. Ce bâtiment principal est composé de cinq niveaux organisés de manière radiale autour d'une double rampe placée au centre de l'ouvrage, les places de parcs étant distribuées de part et d'autre de la voie de circulation. Ce dispositif permet de séparer efficacement les flux montants et descendants des véhicules, alors que les circulations piétonnes verticales se situent aux extrémités nord-est et sud-ouest du bâtiment.

L'ouvrage de la Maison de l'enfance, de taille plus modeste, prend place sur le site comme un bâtiment dans un parc. L'adroit décalage de son implantation par rapport au premier volume permet d'offrir une généreuse placette d'entrée vers la Maison de l'enfance depuis la rue de Gasparin et sa volumétrie respectent tant le rapport avec le bâtiment le Lierre qu'avec la vocation du bâtiment. La passerelle qui le relie au bâtiment principal assure la communication des véhicules dans ses étages supérieurs tout en proposant un porche d'entrée pour la Maison de l'enfance, en plus d'une perméabilité piétonne pour pénétrer dans le futur cœur d'ilot depuis la rue Gasparin vers le Lierre. L'utilisation de l'espace du porche d'entrée, de même que plus généralement le dispositif d'entrée de la Maison de l'enfance, devront encore être vérifiées en vue d'une optimisation des flux et du confort des utilisateurs.

L'ouvrage se compose d'un système de poteaux-poutres et planchers mixte bois-béton. Ce système efficace permet une structure ponctuelle avec un faible encombrement en plan. Les noyaux de circulations assurent le contreventement des bâtiments et la composition spatiale et structurelle des deux entités constitue une solution pertinente en vue d'une future réhabilitation. Les façades en bois sont traitées uniformément et sobrement alors que le solivage, peu traité, est assemblé de façon réversible. Le jury relève que des solutions d'isolation adaptées devront encore être trouvées pour régler les ponts de froids de l'ouvrage.

Le projet offre une réponse adaptée aux besoins de la Maison de l'enfance, en proposant un espace extérieur généreux en lien avec les salles d'activités.

Ayant résolu de manière convaincante la plupart des thématiques posées par le cahier des charges, disposant d'un potentiel d'optimisation sans dénaturer ses qualités urbanistiques et architecturales, le projet Roulez jeunesse a emporté à l'unanimité l'adhésion du jury.

Roulez jeunesse



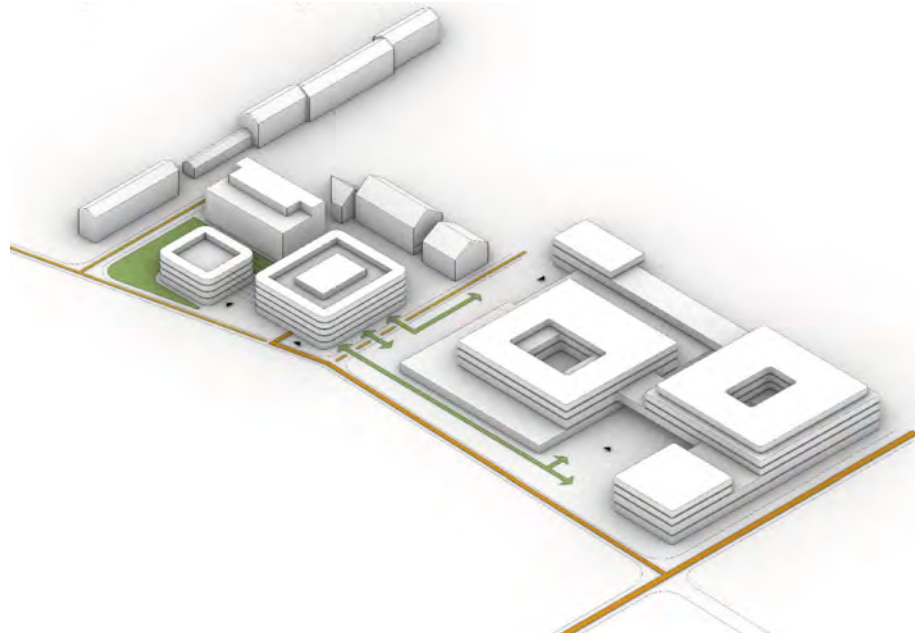
Plan masse



Vue depuis l'hôpital

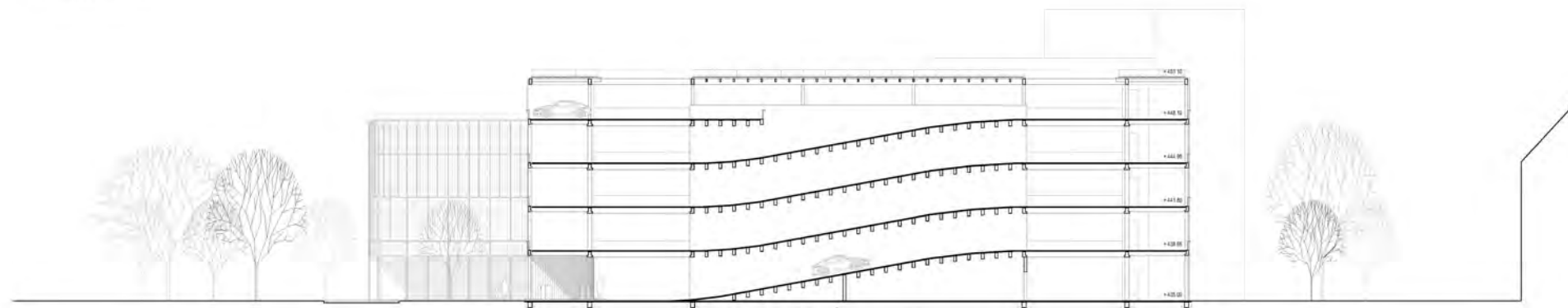
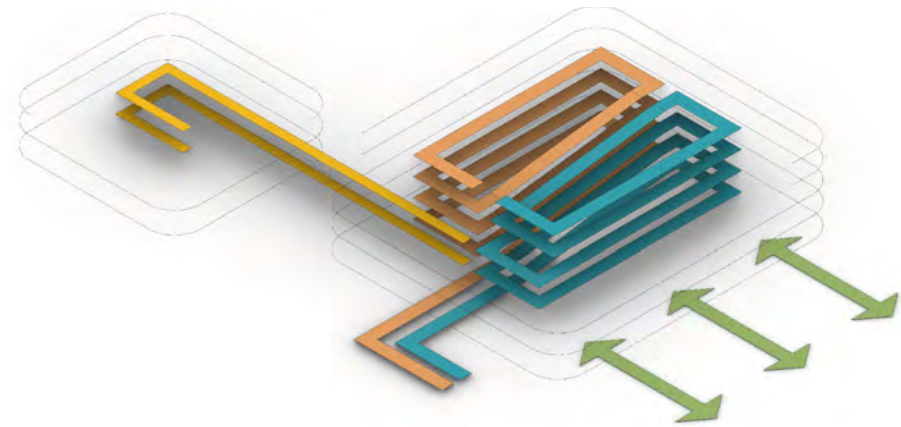
Roulez jeunesse

Le projet dispose un parking compact et fonctionnel, en contact direct avec le programme hospitalier. Il règle ainsi les flux et sécurise les changements modaux. La maison de l'enfance quant à elle prend place dans le parc, offrant ainsi des conditions d'accueil optimale, lumineuses, dans un contexte arborisé. Les deux volumes s'inscrivent dans le quartier avec des gabarits identifiables et viennent compléter le complexe hospitalier avec des gabarits décroissants, ménageant ainsi le dégagement du bâtiment "Le Lierre" et des bâtiments résidentiels voisins. Le projet fonctionne comme un hub, et permet aux usager de changer de mode de transport de manière directe, confortable et sécurisée. L'orientation unique des flux de sortie piéton offre un statut convivial et engage un aménagement adéquat de l'espace de la rue à traverser. La Maison de l'enfance est préservée des flux et tournée vers le parc. L'implantation en volumes décalé lui offre toutefois une entrée publique franche et apte à accueillir tout type de programme.



Le parking silo comporte 5 niveau de stationnement, et est organisé de manière radiale autour d'une double rampe à sens unique. Ce dispositif permet de séparer les flux montants et descendants, et d'optimiser les parcours intérieurs. Le parking silo offre 383 places de stationnement pour voitures, et accueille le programme de mobilité active.

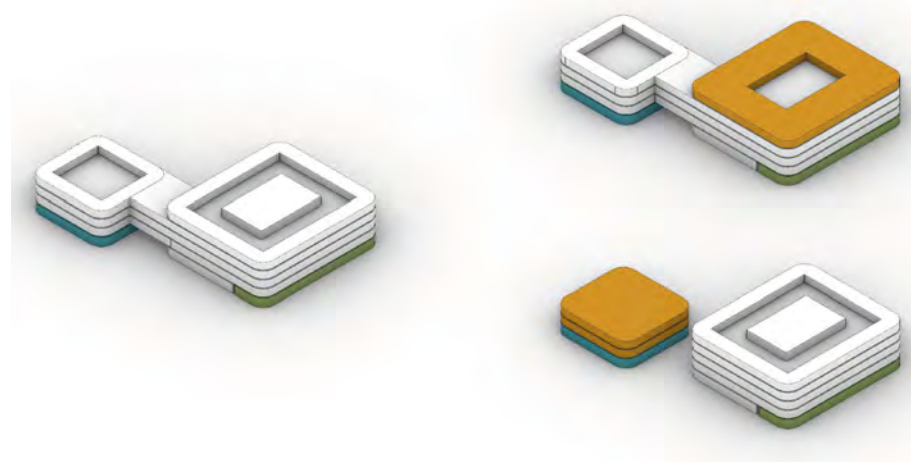
Pour les besoins programmatiques du moment, la crèche est surmontée de surfaces de stationnement en réponse aux besoins identifiés au jour du concours. Ils ont vocations à évoluer, et notamment les besoins en place TIM s'amenuiseront de paire avec le développement de l'offre Travys. Le projet prévoit de répondre à différents scénarios d'évolutions des besoins en stationnement



Coupe A

Roulez jeunesse

Le projet propose 2 axes d'évolutions majeures, et répond ainsi à diverses hypothèses d'évolution des besoins en stationnement. Le bâtiment de la crèche est conçu pour accueillir d'autres usages (crèche, bureaux, logements) en cas de diminution du besoin de stationnement (300 places). L'autre hypothèse en cas de faible diminution du besoin est de coloniser la pergola du grand bâtiment.

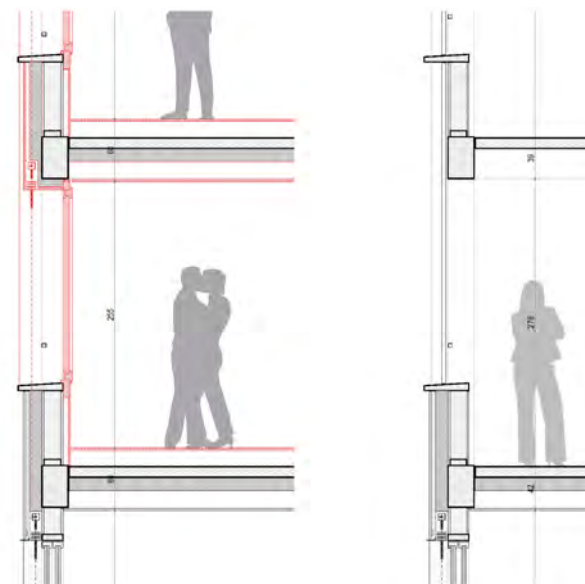


Élévation Sud

Economie circulaire, du « non-emploi » au réemploi

La construction d'un programme voué à évoluer convoque de facto la plus grande rigueur du point de vue de la circularité des moyens mis en œuvre. L'enjeu, ici comme ailleurs dorénavant, commence par mettre en circulation un minimum de moyen. Le projet exploite d'abord la « non-construction », en tirant parti des fondations ponctuelles profondes, en faible nombre, pour ne pas construire de surface de support au rez-de-chaussé. Ainsi les différents véhiculent évolueront sur une surface perméable, provisoirement neutralisée contre la pousse végétale, mais dont les horizons vivants et humiques sont épargnés. Les étages supérieurs quant à eux seront surmontés d'une pergola photovoltaïque minimale, couplant ainsi la production d'énergie solaire in situ avec la capacité protectrice d'un tel dispositif. Le projet dispose ainsi quelques 5'000m² de surface parfaitement apte au stationnement, dans une économie de moyen exemplaire.

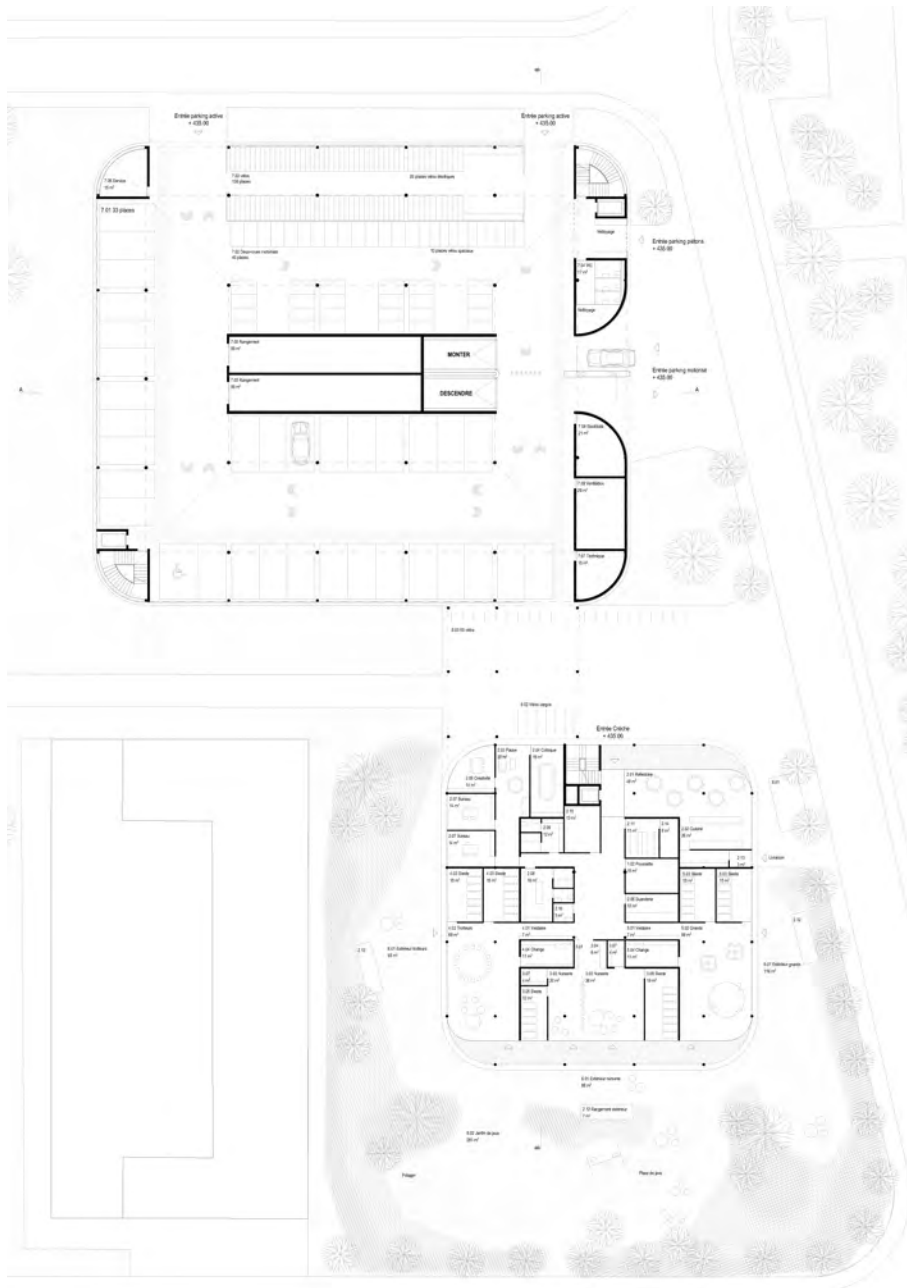
Le projet prévoit ensuite non seulement le réemploi de matériaux, mais d'être également à son tour ré-employé. Les volumes de structure mis en œuvre, bien que minimisés dans cette proposition, sont significatifs. Il importe que le choix des matériaux et leur mise en œuvre préserve ces derniers de la dégradation en leur maintenant une forte capacité à être réemployés, réintégrés dans une planification architecturale ou autre. Le solivage en bois, de même que le bardage, est très peu usiné, peu traité, et assemblé de façon réversible. En grandes séries identiques, les pièces gardent un fort potentiel. Le projet fait le choix de ne « sophistiquer » que les éléments dont le réemploi, de par leur matériaux, est improbable. La mince quantité de béton employée, fait de granulats recyclés et exploité au maximum de ses performances, permet aux pièces secondaires de conserver la sobriété décrite.



Extrait de coupe avant-après sur bâtiment crèche

La réversibilité des parking étant souvent évoquée et rarement réalisée (pour ne pas dire réalisable), la maison de l'enfance est pensée comme un bâtiment d'activité accueillant provisoirement des véhicules dans sa partie supérieure. La réversibilité en est garantie.

Roulez jeunesse



Plan rez-de-chaussée



Vue dans le grand parking

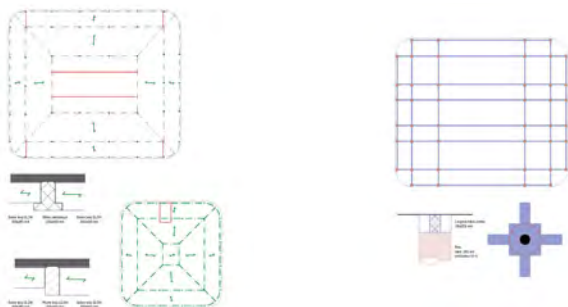


Vue depuis la crèche

Roulez jeunesse

Le concept structurel a été développé de manière à concilier plusieurs objectifs; une expression claire rappelant le flux de la circulation des véhicules, une rationalisation économique et une perspective de développement durable. Une attention particulière a été accordée à la flexibilité de l'espace pour permettre une adaptation future, en privilégiant les structures pontuelles et le faible encombrement du plan.

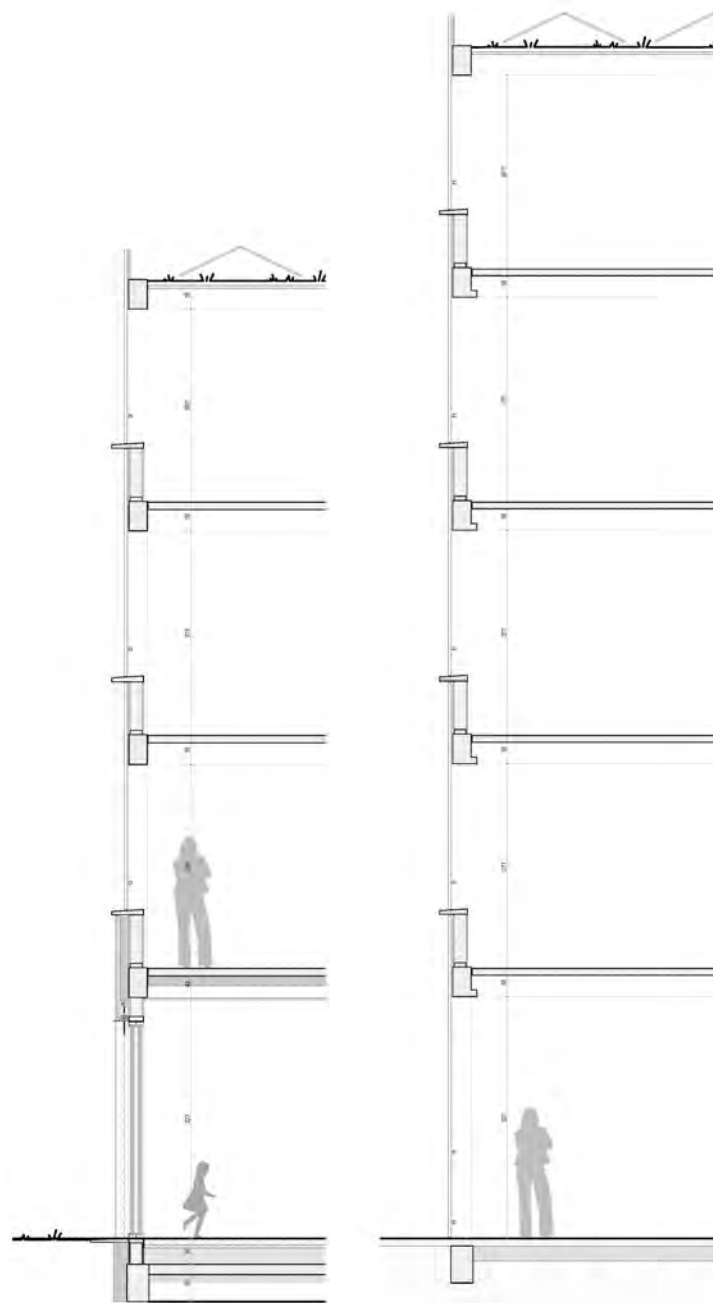
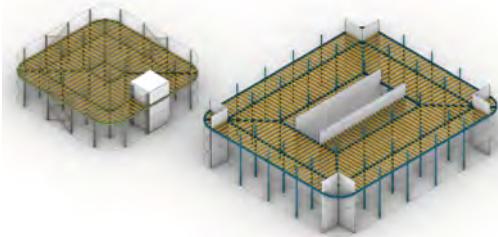
Pour répondre aux enjeux du projet, l'utilisation d'une structure rayonnante légère disposant les matériaux de manière adéquate et selon leurs efficacités, en veillant au bilan carbone de l'ensemble. En effet, les dalles du projet seront composées de planchers mixtes bois-béton, d'une portée allant jusqu'à 8,1 mètres, qui seront supportés par un système de poteaux-poutres principales préfabriqués en béton, eux-mêmes capables de supporter des portées allant jusqu'à 8 mètres. Cette combinaison de matériaux et de technologies permettra de créer une structure efficace et durable tout en optimisant la rationalité économique du projet.



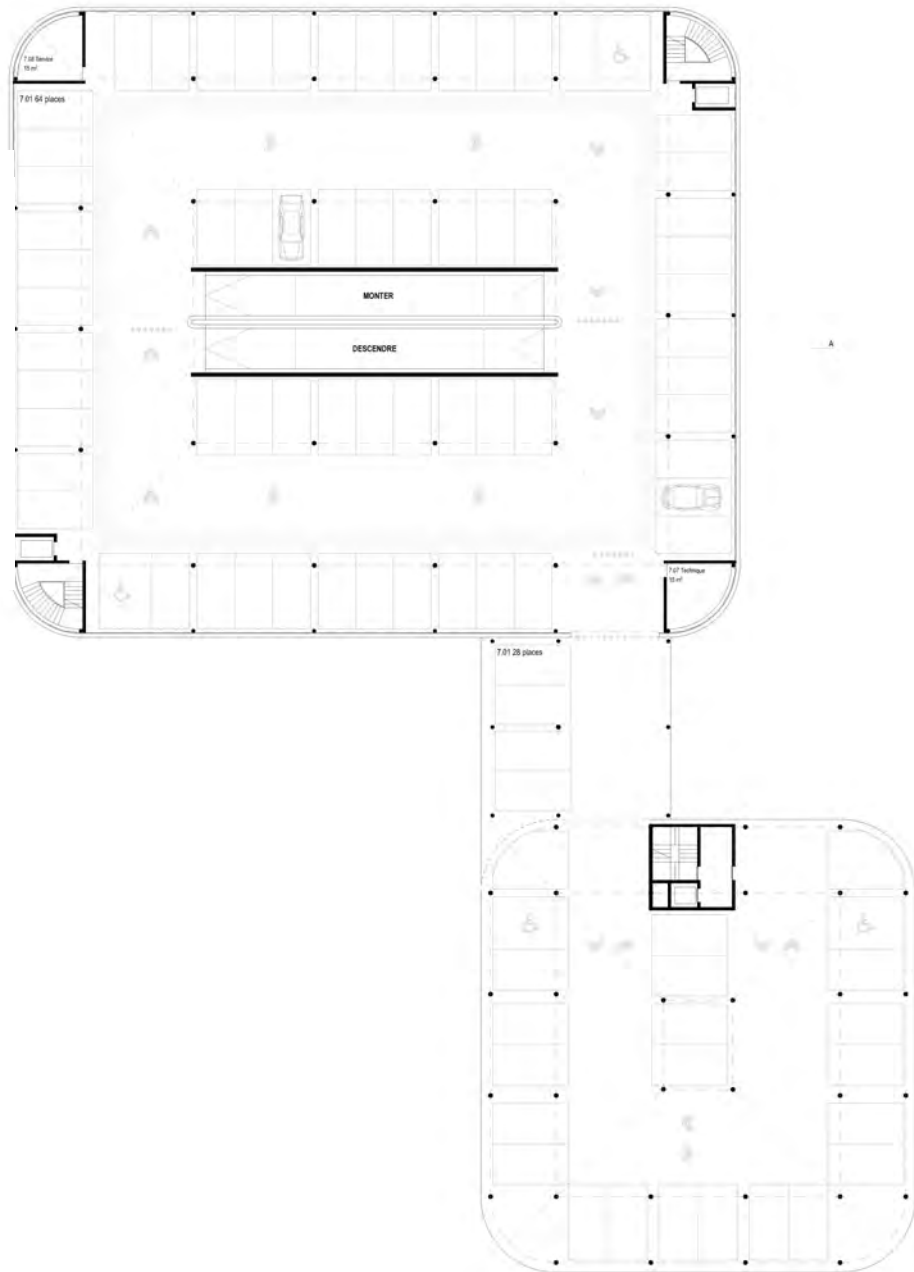
Le contreventement général des bâtiments est assuré par les circulations verticales en béton armé. Cependant, pour la partie destinée à la future Maison de l'Enfance, une solution alternative a été adoptée afin de minimiser l'impact potentiel lors d'un changement d'affectation; l'utilisation de croix de Saint-André couplées à un noyau en béton armé. Cette solution offre une stabilité adéquate tout en permettant une très grande flexibilité d'aménagement futur de l'espace.

La légèreté du bâtiment a permis de minimiser les besoins en termes de fondations. Pour répondre aux contraintes géotechniques, un système de grille de poutres (longerines) reposant sur des pieux a été mis en place. Cette solution permet de réduire la quantité de déblais nécessaire tout en garantissant la stabilité de l'ouvrage. Cette méthode minimise l'impact sur les sols et sur l'environnement.

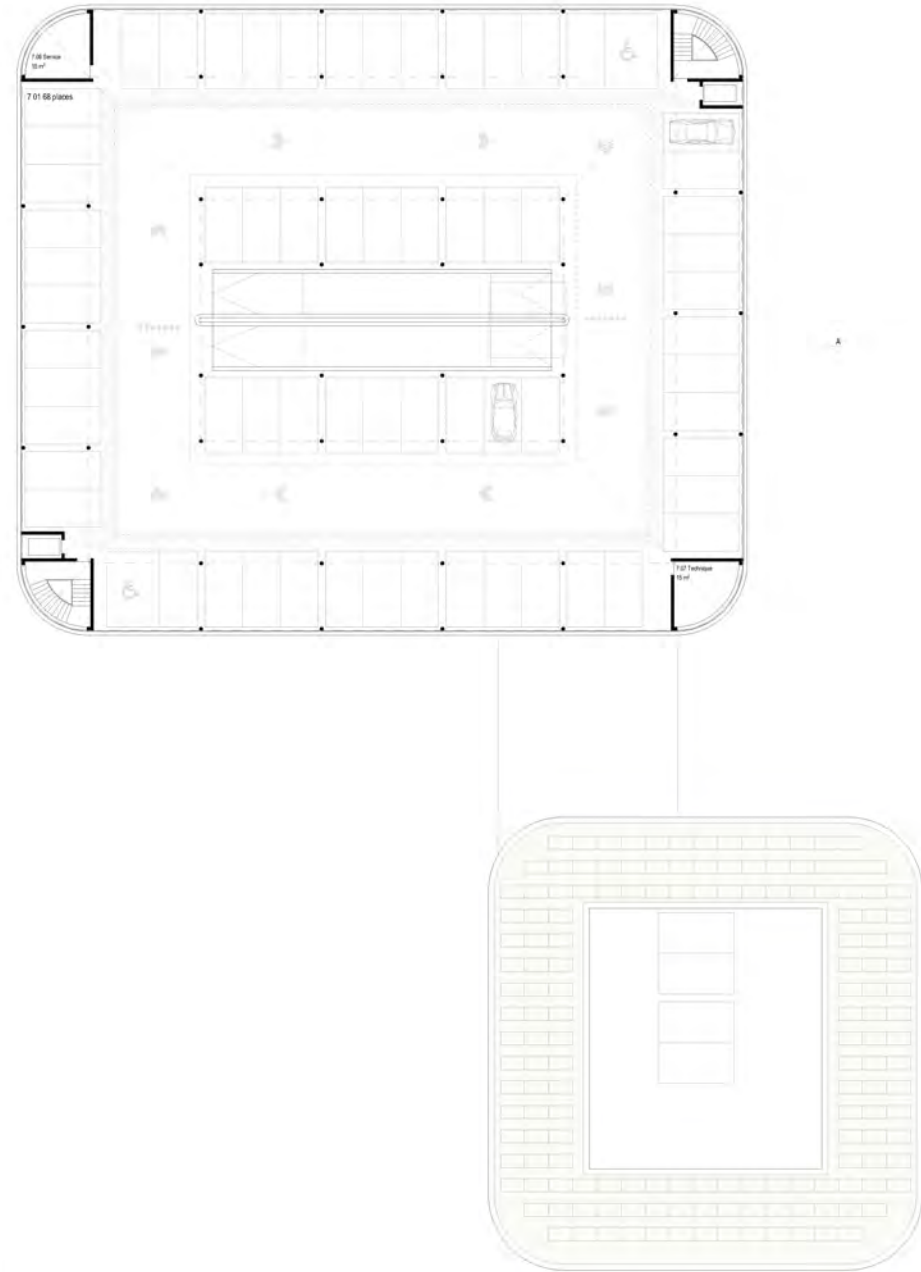
La solution constructive proposée pour ce projet permettra une éventuelle déconstruction dans plusieurs décennies de la majeure partie de la structure porteuse. Cela implique le réemploi des solives en bois des planchers mixtes ainsi que des poteaux et des poutres en béton préfabriqués. Cette approche respectueuse de l'environnement est une solution innovante qui garantit la durabilité et la flexibilité du projet sur le long terme.



Roulez jeunesse

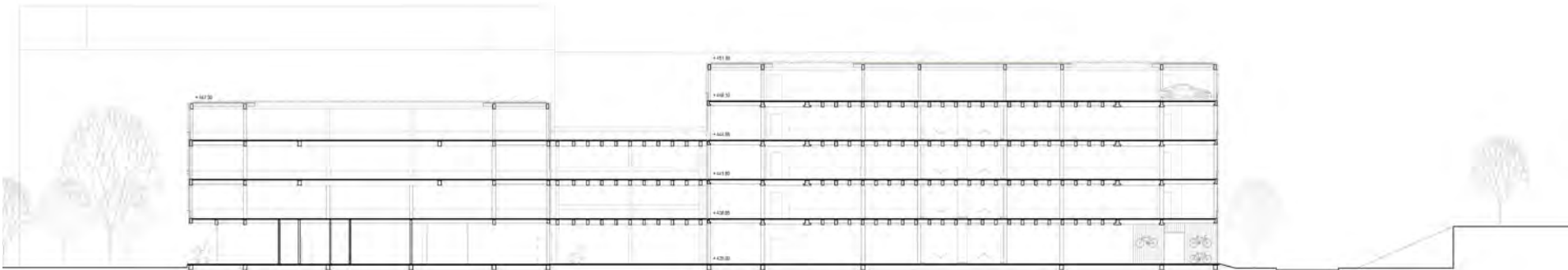


Plan étage type (1 à 3)

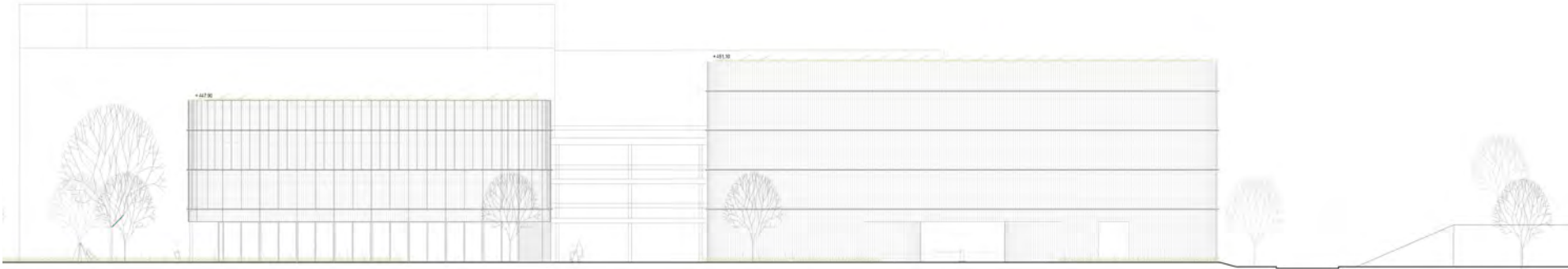


Plan étage 4

Roulez jeunesse



Coupe B



Élévation est



projets primés

2° rang, 2° prix: projet n°6
Oeschger Schermesser Architekten

architecte

Oeschger Schermesser Architekten
8004 Zürich

collaborateurs

Claudia Schermesser
Christian Oeschger
Margaux Clivaz
Elisa Zappa

ingénieur

gex et dorthe ingénieurs
1630 Bulle

collaborateur

Jacques Dorthe



Maquette

DENT-DE-LION

Le projet DENT-DE-LION propose un bâtiment unique et orthogonal occupant l'entièreté de la parcelle du concours. Les auteurs du projet répondent au biais de la rue de Gasparin par une découpe fine du volume du bâtiment. Ces décrochements permettent d'une part de créer diverses placettes d'entrées bien définies et arborisées et d'autre part de garantir une échelle adaptée aux immeubles environnants. Du côté ouest, le bâtiment reste en retrait, permettant la mise en place d'un vaste espace extérieur pour la Maison de l'enfance, tout en maintenant un lien direct depuis le bâtiment le Lierre vers l'hôpital.

La Maison de l'enfance est située au nord-ouest de la parcelle, au rez-de-chaussée. La première placette le long de la rue Gasparin assure l'accueil des utilisateurs. Les locaux s'organisent autour d'un couloir en T distribuant les différents secteurs du programme. Chaque espace s'ouvre sur un prolongement extérieur sécurisé. Un avancement de la façade ouest permet d'identifier le programme et d'apporter de l'ombre aux locaux.

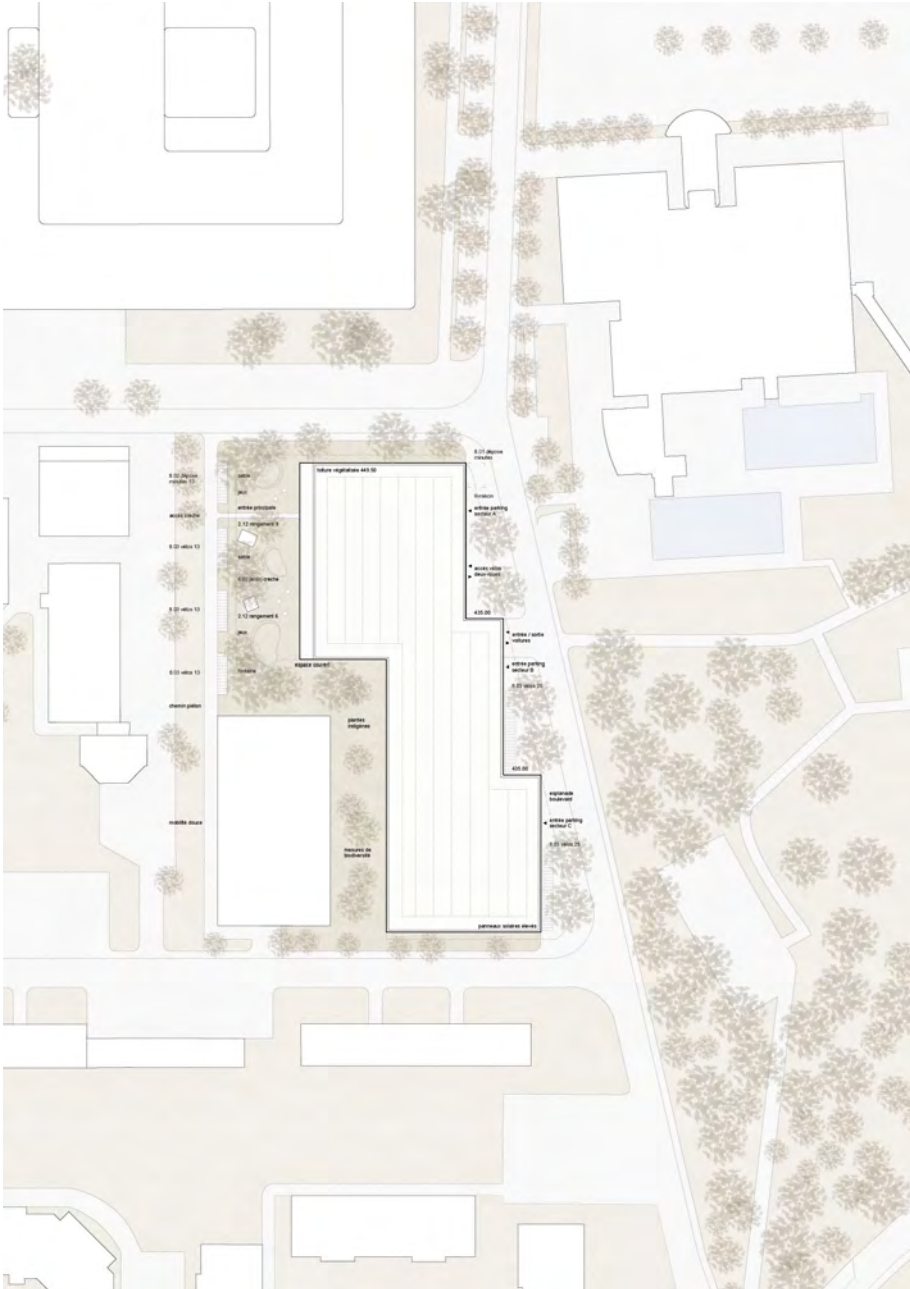
Le premier dégagement extérieur, sur rue, accueille un accès piéton au parking, ainsi que l'entrée du parking deux roues. L'entrée parking des véhicules est située sur la deuxième placette. Elle accueille également un deuxième accès piéton. Enfin, un troisième accès piéton trouve sa place sur la dernière placette. Des accès supplémentaires au parking auraient été bienvenus sur les façades donnant sur le bâtiment le Lierre.

Le parking s'articule autour de la rampe d'accès à double sens, située idéalement au centre du bâtiment. La circulation se fait à double sens et les places de parc sont placées de part et d'autre de celle-ci. Ce choix permet une efficacité maximale. La structure est simple et fonctionne bien pour l'ensemble du parking et pour la Maison de l'enfance. La hauteur d'étage supérieure à celle d'un parking standard permet l'adaptabilité pour un futur usage. La position centrale de la rampe et la circulation à double sens permettent d'envisager un changement de programme par étapes au gré de l'évolution des besoins.

Un soin tout particulier est apporté à l'expression des façades et à leur composition. Celles-ci offrent une déclinaison du modèle proposé – lames de bois ajourées – pour s'adapter aux différentes contraintes, tout en garantissant une continuité. Les façades est garantissent la ventilation naturelle, alors que celles de l'ouest jouent le rôle de protection contre le bruit pour le bâtiment le Lierre. Le rez-de-chaussée des locaux d'accueil des enfants est largement ouvert sur le jardin.

La précision de l'implantation, la qualité des façades ainsi que la simplicité de la structure ont séduit le jury. La simplicité et l'adaptation aux différents contextes du projet font partie des points forts du projet.

DENT-DE-LION



Plan masse



DENT-DE-LION

SITUATION Le programme d'envergure prévu sur le site restreint se traduit par **une construction d'un plan efficace et d'une volumétrie compacte.**

Pour répondre à la forme particulière du site et s'accorder au principe du stationnement idéal qui demande une disposition régulière, le parking est **composée de trois cubes décalés.**

ESPACE PUBLIC Le bâtiment **par sa rationalité a une empreinte au sol réduite** et en tire parti en laissant place à des aménagements extérieurs généreux et bien définis.

Les décrochements d'un rythme régulier génèrent vers les bains thermaux une suite de petites placettes qui s'articulent comme **esplanade arborée.** Ce geste spatial met en valeur l'espace public reliant le parking, les thermes et l'hôpital et qui, **par le front séquencé, confère une échelle humaine au parking.**

ESPACE PRIVÉ Vers le quartier la construction est reculée au maximum **pour octroyer un jardin spacieux à la maison de l'enfance,** la façade inclinée en tête du bâtiment forme un couvert généreux le long de la maison de l'enfance.

Côté jardin la façade aux étages a un rythme plus dense et donc plus fermé **pour dissocier le parking de la maison de l'enfance.**

L'inclinaison de la façade ressemble à une toiture de ferme s'abaissant pour accueillir ses jeunes habitants. Sous l'avant-toit un plateau en bois légèrement détaché du sol offre un espace large pour des activités liées à la crèche.

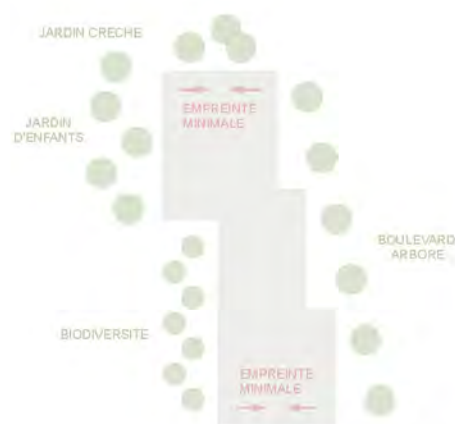
ACCÈS L'accès principal de la crèche s'ouvre sur le jardin et permet aux enfants d'accéder par une belle séquence paysagère à leur résidence de jour. Ce principe **garanti aux enfants suffisamment d'espace sécurisé** avant de sortir sur la voie publique. Malgré les défis du site et du programme les enfants sont comme dans un écrin de verdure, protégés des véhicules.

La livraison de marchandise à la crèche et l'accès des voitures au parking se fait depuis la route, côté centre thermal. Le parking, conçu de trois volumes décalés, comprend une cage d'escalier avec ascenseur par secteur. **Ce principe simple par répétition facilite l'orientation des visiteurs,** alors toutes les entrées du parking donnent sur l'esplanade arborée.

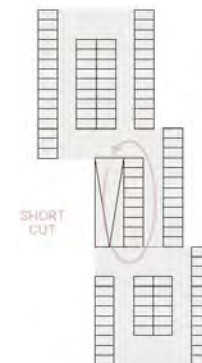
PARKING Le parking est conçu dans un souci de confort maximal et de performance. Sa largeur permet **un circuit à double sens** et toutes les voies de circulation sont bordées des deux côtés de places de stationnement. **La rampe d'une pente douce est tactiquement placée** au coeur du bâtiment. **Un circuit court** existe pour passer d'un niveau à l'autre, sans devoir parcourir tout l'étage.



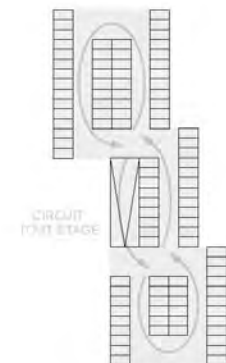
ESPACES ELARGIS ET DEFINIS



ZONES VERTES MAXIMISEES



CIRCUIT COURT



CIRCUIT LONG

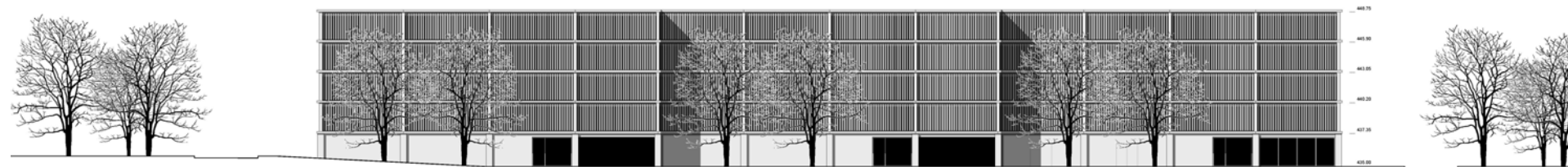
DENT-DE-LION

Aux étages la structure est très régulière, de dimensions idéales et adaptées aux exigences d'un parking. **Le choix de la dalle à caissons garanti une mesure de réduction de matière et de ce fait du CO2** en plus d'avoir un effet spatial enrichissant. **De plus, la géométrie des dalles et l'intégration d'une fine isolation phonique permettent une absorption du bruit efficace.**

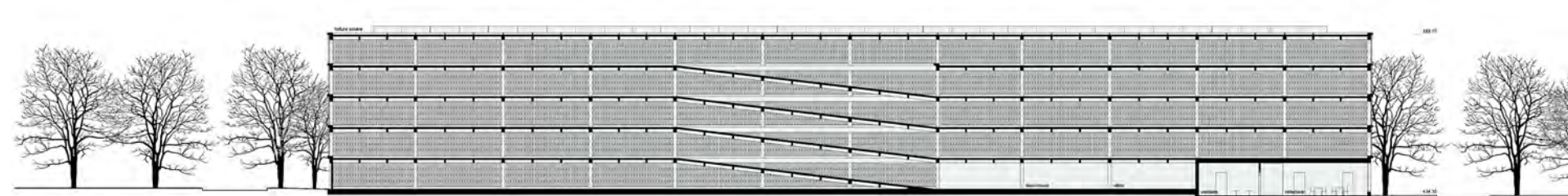
Dans une volonté d'adaptabilité, le vide d'étage du parking est de 2,70m. Une générosité spatiale qui permet un changement d'affectation aisé et correspondant déjà maintenant aux exigences des espaces de travail et de logement. La crèche profite d'un vide d'étage de 3,0m favorisé pour les espaces pédagogiques.

FAÇADE Sous un regard durable et sensible à l'environnement la façade est composée d'un filtre en lames de bois non-traité. Les installations techniques sont réduites grâce à une **ventilation naturelle** et donc **low-tech** au travers de celle-ci. Le jeu d'ombre et de lumière ainsi que l'ouverture vers l'extérieur confèrent une ambiance calme et rassurante pour les usagers. Au rez-de-chaussée la crèche bénéficie d'une façade très ouverte animant le quartier.

TOITURE La cinquième façade est végétalisée et dotée de panneaux solaires élevés. **Ces panneaux permettent d'exploiter la toiture pour la biodiversité et la production d'énergie renouvelable** sans que la vitalité de la végétation soit pénalisée.



Façade est



Coupe longitudinale

DENT-DE-LION

CRÈCHE Au travers du jardin les enfants accèdent à la maison de l'enfance dont l'administration est située proche de l'entrée pour avoir une supervision efficace des différents espaces. A l'intérieur, un espace continu et comprenant les vestiaires séparés de chaque unité dessine une circulation fluide offrant des vues dégagées et variées sur l'extérieur.

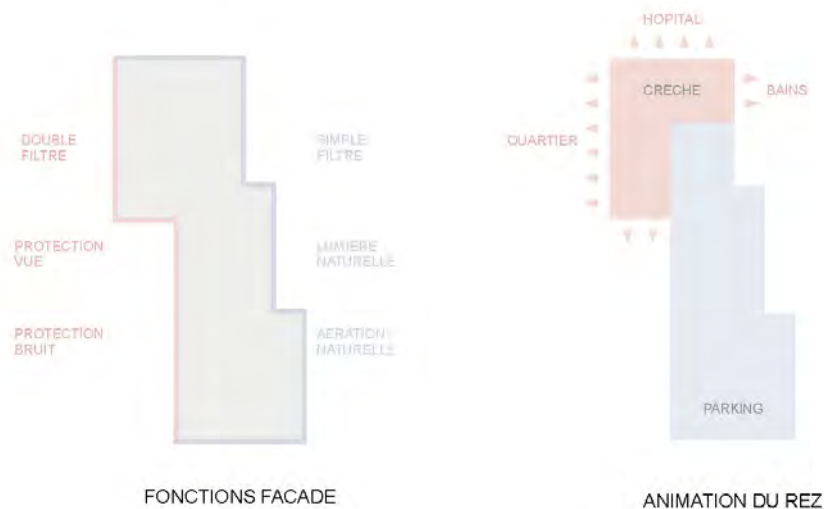
Autour de la circulation en méandre se rattachent quatre **clusters**. Deux pour les locaux de services et deux autres dédiés à l'accueil des enfants. Les différents unités de vie sont conçues **en enfilade pour une flexibilité maximale et une bonne communication** entre les différents espaces. L'intention est traduite jusqu'aux sanitaires qui sont eux aussi accessibles depuis plusieurs unités toujours dans un souci d'adaptation aux besoins.

MATÉRIAUX Conçue en béton de granulats recyclés la structure porteuse répond parfaitement aux exigences AEA1 liées aux parkings. La façade en bois non-traité rend un aspect plus accueillant et doux aux étages de stationnement.

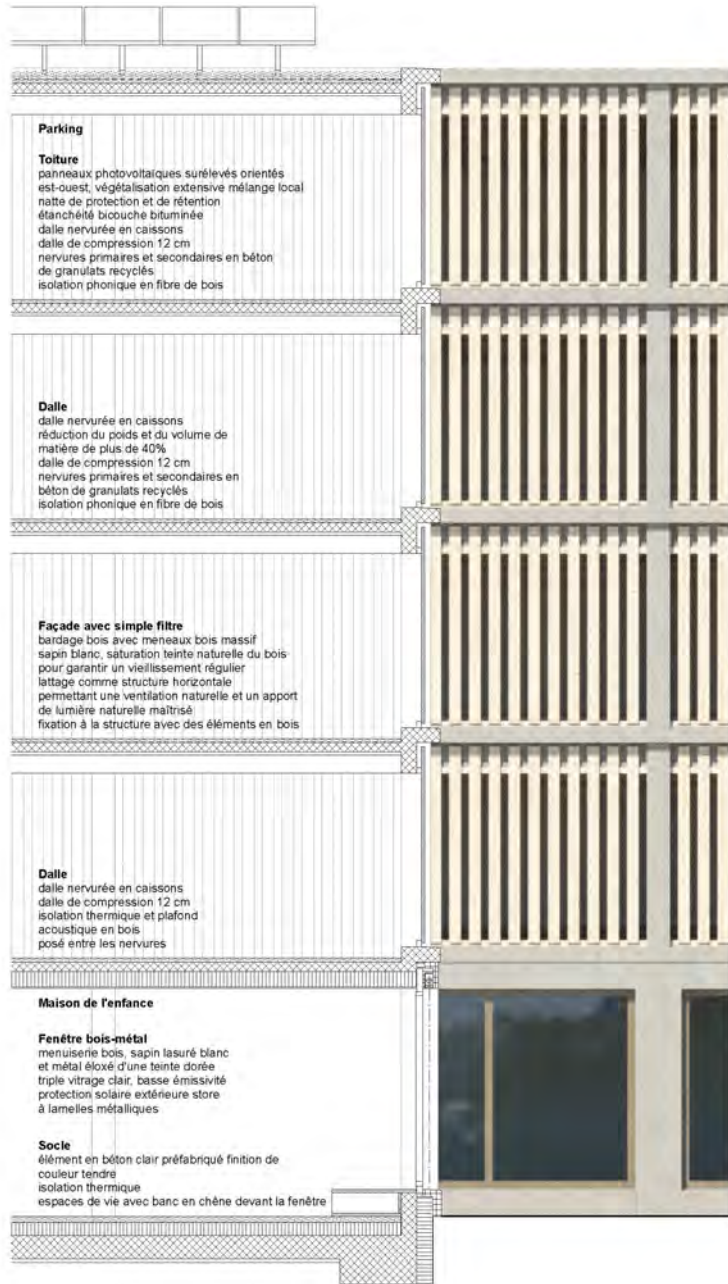
L'emploi d'une **palette de matériaux durables et locaux confère une ambiance chaleureuse et agréable** à l'intérieur de la maison de l'enfance. Du chêne pour la menuiserie, des murs de en brique de terre crue et un sol naturel ainsi que des teintes claires créent un environnement sain et adapté aux besoins de nos enfants.

CONCEPT STRUCTUREL Le concept structurel retenu pour le projet tente de répondre de la manière la plus efficace aux différents défis du projet.

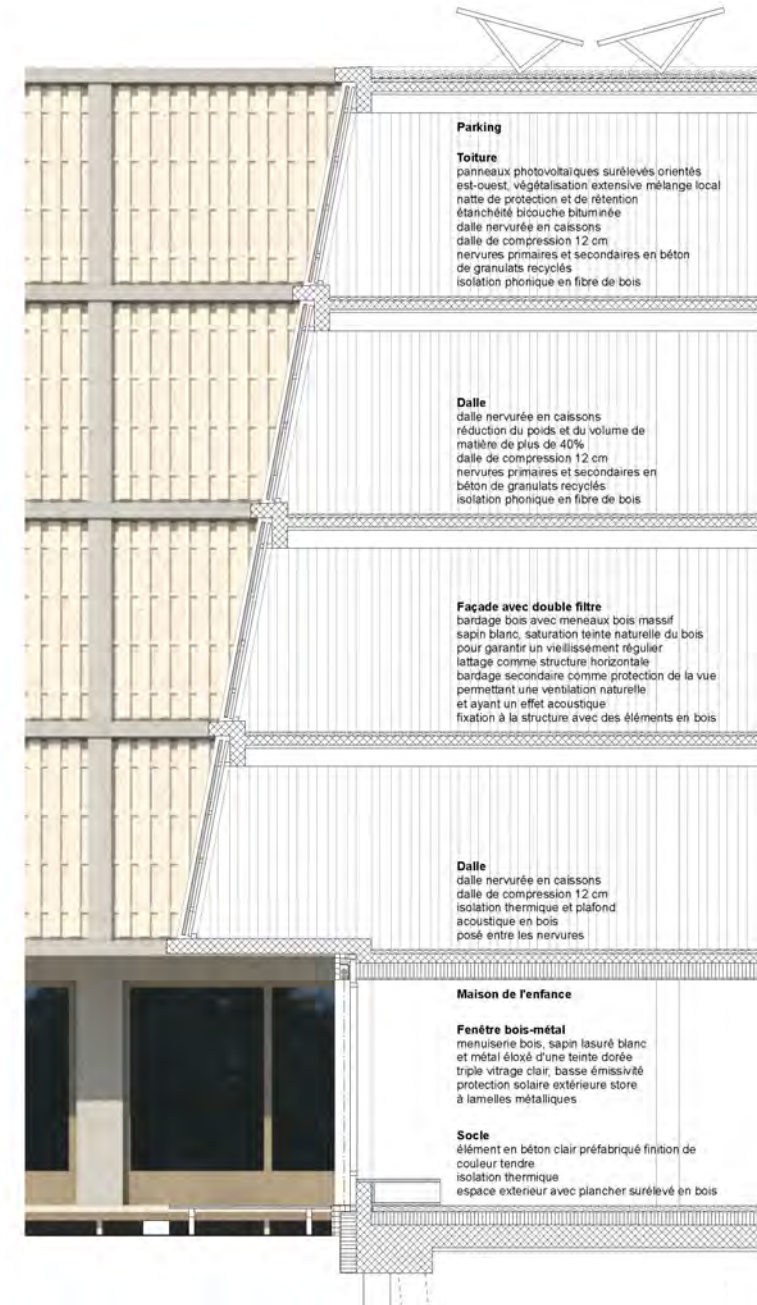
- Économie de moyen et durabilité
 - Flexibilité d'usage
 - Contraintes géologiques et hydrogéologiques
 - Efficacité parasismique et résistance au feu
- Ainsi de par son usage primaire de parking, le bâtiment requiert des planchers rigides de type minéral.
 - Les portées efficaces de ce genre de structure sont de l'ordre de 8.50/8.80m ce qui est tout à fait compatible avec un potentiel usage futur sous forme de bâtiment administratif ou de logement.
 - L'usage de bois ou de métal pour alléger les structures est compromis par les contingences de résistance au feu.
 - Le choix de dalles massives en béton qui répond aux critères de feu et de trafic induit des charges verticales importantes et un usage abusif de béton (ciment et acier).
 - Ces charges verticales grèvent d'autant l'efficacité des porteurs verticaux et des fondations profondes rendues nécessaires par la mauvaise qualité du sol.



DENT-DE-LION

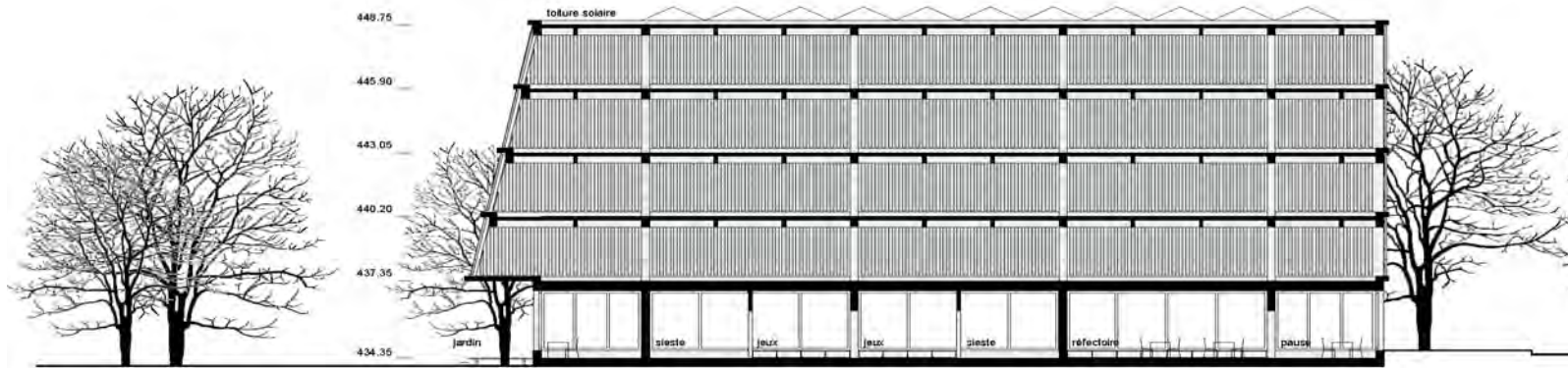


Détail coté bains

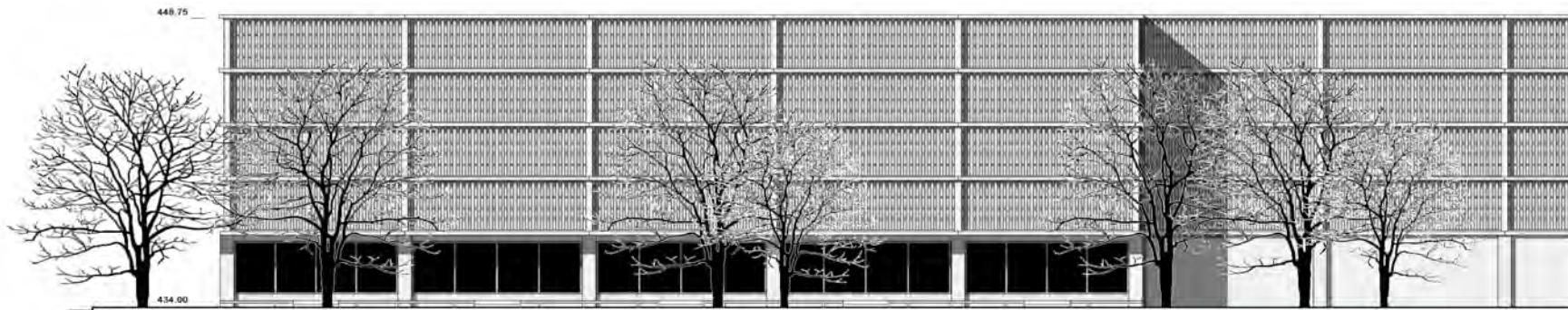


Détail coté jardin

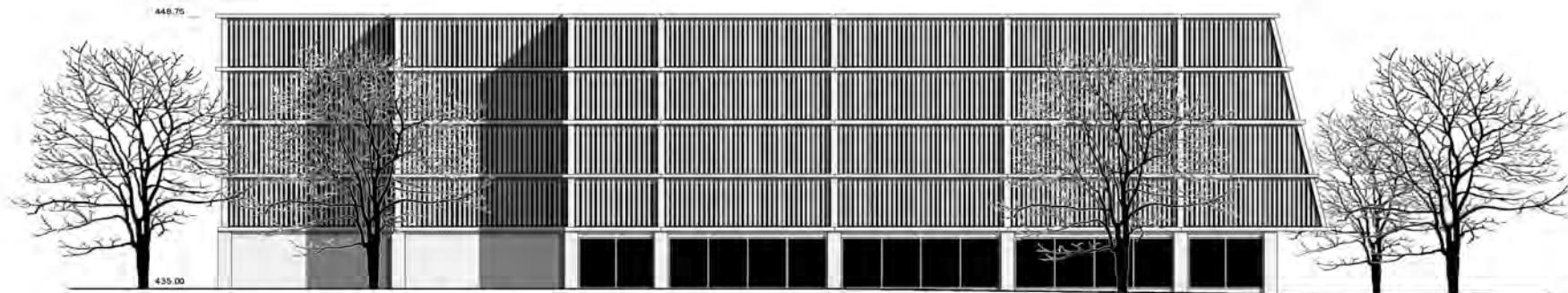
DENT-DE-LION



Coupe transversale



Façade Ouest



Façade Nord

3^e rang, 1^{er} mention: projet n° 4
Djurdjevic Architectes

architecte

Djurdjevic Architectes

1007 Lausanne

collaborateur

Muriz Djurdjevic

ingénieur

co-struct

1170 Aubonne

collaborateurs

Fabrice Meylan

Sam Bouten

autre bureau associé

team+ mobilité - RR&A SA

1006 Lausanne

collaborateurs

Pedro de Aragao

Stéphane Menoud



Maquette

COMME UN LUNDI

Le projet COMME UN LUNDI propose deux volumes distincts. Un premier volume au nord, accueillant l'entier du programme du parking et un second volume, positionné à l'angle sud-est, dédié à la Maison de l'enfance. Le positionnement de ces deux volumes compacts génère, avec le bâtiment le Lierre, un cœur d'îlot ouvert et généreux. S'inspirant du vocabulaire des parcs yverdonnois, l'espace extérieur ainsi créé propose une végétalisation dense et des cheminements piétonniers permettant de relier efficacement les points d'entrée des trois bâtiments composants l'ensemble.

Le bâtiment du parking s'implante à l'angle de la rue de l'Hôpital et de celle de Gasparin, reprenant leurs alignements. Les flux piétons-vélos-voitures sont clairement dissociés. L'entrée / sortie des véhicules est placée dans l'angle, de façon à être clairement identifiable dès le début de la rue de Gasparin. Les flux piétons s'effectuent par deux volées d'escaliers placées au centre des façades nord et sud du bâtiment, la volée nord permettant un lien avec l'hôpital et la volée sud avec le cœur de l'îlot. L'espace dédié aux vélos et aux motos, situé au nord, permet une connexion idéale avec l'hôpital, qui sera le principal utilisateur de cet espace. Accessible de plain-pied, il permet au rez-de-chaussée du parking d'être actif et offre une accessibilité individuelle sécurisante.

La Maison de l'enfance ferme idéalement l'îlot au sud. Petit volume de deux niveaux, il s'identifie comme un pavillon au milieu d'un parc. Cassant l'alignement de la rue de Gasparin et du parking, un espace triangulaire dédié à l'accessibilité se crée, proposant places vélos et dépose-minute nécessaire au bon fonctionnement de ce programme. L'organisation interne autour d'un foyer de double hauteur offre une possibilité de synergie entre les différents groupes d'enfants, ainsi qu'un espace chaleureux d'échanges entre parents et encadrants.

Les propositions structurelles laissent envisager une réversibilité aisée des deux bâtiments. Les deux ouvrages sont conçus sur un même principe de sommiers qui soutiennent un plancher mixte. Les matériaux proposés sont en cohérence avec les programmes projetés : le béton, plus efficace pour les structures sollicitées pour le parking et le bois, plus chaleureux et écologique, pour la Maison de l'enfance.

La proposition d'ensemble donne une réelle unité dans la diversité architecturale. Les volumes et leurs expressions architecturales uniques dans le site dialoguent avec équilibre. Les façades végétales du parking et l'utilisation du bois pour la Maison de l'enfance s'inscrivent dans une perspective de durabilité saluée par le jury.

La recherche de compacité, si elle contribue grandement à la qualité des espaces extérieurs, a nécessité la création d'un parking en toiture, en contradiction avec les prescriptions du concours. Néanmoins, l'humilité et la simplicité qui se dégage de la proposition a été grandement appréciée par le Jury.

COMME UN LUNDI



Plan masse

COMME UN LUNDI

UN COEUR D'ÎLOT VÉGÉTALISÉ

Le coeur d'îlot comme foyer

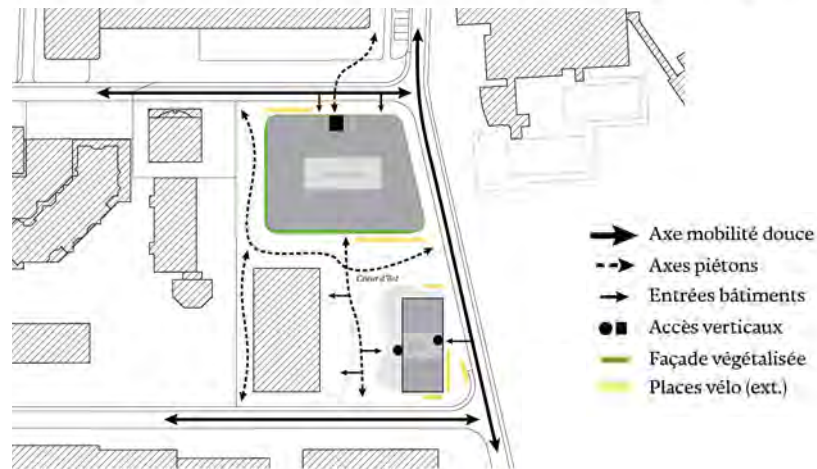
La parcelle est traitée à la manière d'un îlot ouvert où les règles architecturales visent à générer pour le nouveau quartier de l'unité dans la diversité. Le projet propose deux volumes compacts articulés aux extrémités nord et sud de la parcelle de manière à proposer un espace central généreux et densément végétalisé, le coeur de l'îlot. Le traitement unitaire de la cour en fait un élément identitaire pour l'îlot. Le revêtement de type prairie fleurie ainsi que la plantation dense d'arbres de grand développement l'associent au vocabulaire d'aménagement des parcs Yverdonnois tels que le Parc d'Entremonts ou le Parc des Thermes. La canopée est composée d'espèces locales caduques qui filtrent la lumière du soleil l'été et garantissent l'ensoleillement en hiver. De généreux chemins publics serpentent entre les volumes et permettent de relier les accès aux bâtiments de manière efficace. Ce morceau de ville s'inscrit ainsi parfaitement dans la morphologie urbaine Yverdonnoise où les espaces verts serpentent entre le bâti et jouent un rôle primordial pour la qualité de vie des habitants.

Perméabilité des espaces et du sol

La future promenade verte du complexe hospitalier est appelée à devenir un axe de mobilité douce majeur reliant le centre thermal, l'hôpital et le futur coeur d'îlot à la manière d'un collier de perles. En longeant cette avenue le long de la parcelle, le passant est invité à l'intérieur de celle-ci par des ouvertures entre les volumes laissant apercevoir le coeur de l'îlot et la fresque végétale de la façade sud du parking. Cette perméabilité permet aussi une continuité visuelle à travers la parcelle ainsi que de mobilité douce au travers d'une structure faible connectant aux parcelles adjacentes. Ce territoire ouvert permet autant à la faune qu'aux humains de s'y mouvoir librement. Dans l'îlot, une attention particulière est donnée aux sols et à ses revêtements. Ceux-ci sont transformés pour remplir de nombreux rôles. Ils permettent principalement l'infiltration de l'entièreté des eaux de pluie. La perméabilité du sol est privilégiée et l'utilisation de surfaces minérales est réduite au minimum. L'eau ainsi infiltrée sur place est stockée dans les sols à l'année et bénéficie directement à la flore pour laquelle l'abondance d'eau permet une meilleure croissance, une meilleure résistance aux aléas climatiques, et de rafraîchir l'air lors des chaleurs estivales.

Des volumes compacts et lumineux

Le projet propose deux volumes compacts au déploiement de façade minimal permettant de réduire les pertes thermiques et garantir un ensoleillement maximal au sein des espaces intérieurs. Le bâtiment de parking s'implante à l'angle de la Rue de l'Hôpital et de la Rue de Gasparin. Il reprends leurs alignements et crée ainsi un front fort dans l'axe de la Rue de Gasparin. L'entrée du parking est ainsi facilement identifiable et garantit une accessibilité clair des flux motorisés depuis la profondeur de la future avenue. Deux cages d'escaliers en façade permettent un accès facilité et rapide tant vers l'hôpital que le coeur de l'îlot et la Maison de l'enfance. Ces espaces de circulation lumineux et ouverts sur le paysage environnant offre un sentiment de sécurité aux usagers et sont facilement identifiables à distance, ce qui garanti des cheminements efficaces. Les angles arrondis du volume du parking permettent d'accentuer l'effet de volume du bâtiment tout entrant en dialogue avec l'expression architecturale du futur hôpital. La Maison de l'enfance quant à elle, s'implante au sud de la parcelle en reprenant les alignement orthogonaux des bâtiments de son contexte direct, Le Lierre et Plaisance. Le dégagement ainsi offert permet de générer un espace de dépôt pour les parents ainsi qu'un large parking vélo ombragé.



COMME UN LUNDI

UN PARKING EFFICACE ET RATIONNEL

Fluidité du trafic

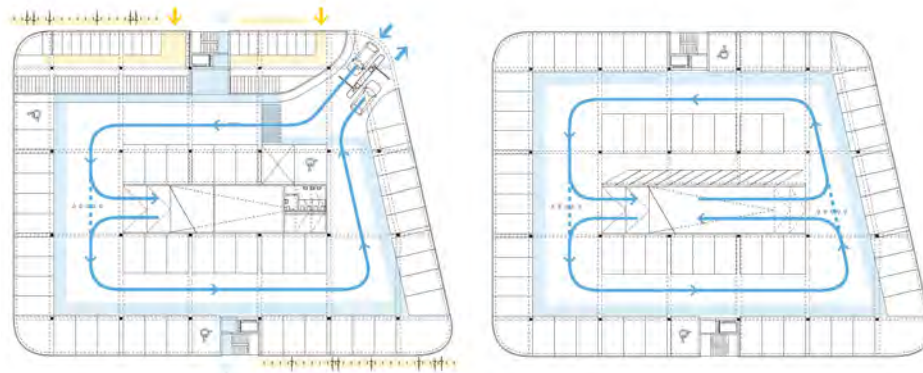
La proposition d'un volume bâti compact pour accueillir le parking silo ne se fait pas au détriment de la fonction première du parking. En effet, il accueille 375-380 places voitures et permet ainsi de répondre aux besoins en stationnement du nouvel établissement hospitalier. Le choix d'une entrée de parking pour les voitures situées à l'angle nord-est de la parcelle en communication avec la rue Gasparin oriente de manière logique et spontanée les flux vers la rue d'Entremonts, axe principal de circulation vers le futur complexe hospitalier. Cet aspect répond au schéma de circulation ressorti de l'étude mobilité du site en minimisant les distances à parcourir par les voitures sur le réseau secondaire pour accéder au parking silo. La position d'entrée/sortie du parking permet aussi de réduire l'impact sonore et visuel du trafic automobile dans le coeur d'îlot et aux alentours de la Maison de l'enfance qui bénéficie ainsi d'une sécurité accrue.

Séquences fonctionnelles claires

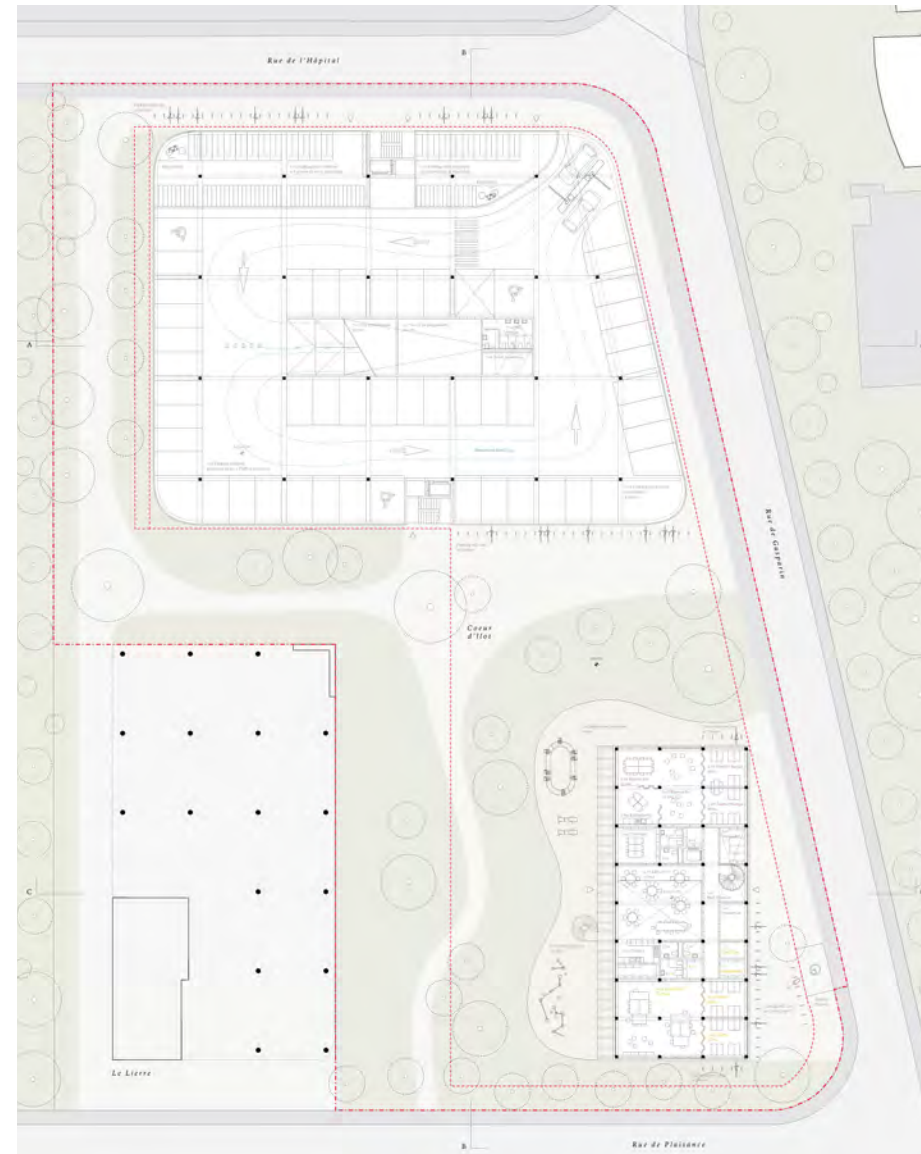
A l'intérieur du parking, les voitures circulent dans le sens anti-horaire sur une allée de circulation à sens unique formant un anneau ayant pour bénéfice d'offrir un principe général de circulation facile à comprendre du fait de son côté intuitif. Une rampe centrale unique bidirectionnelle et orientée dans l'axe Est-Ouest permet de rejoindre aisément les différents étages jusqu'à la toiture. Les véhicules montant y circulent à gauche alors que ceux qui descendent empruntent la voie de droite. Ce système de rampe dit « à l'anglaise » se veut efficace en permettant de réduire au minimum les distances parcourues pour changer d'étage et les points de conflit à l'aide de deux boucles de circulation simples. Les pentes douces de la rampe ont pour avantage de réduire les nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Toute toiture plate à Yverdon devant être végétalisée avec comme objectif principal la rétention d'eau en cas de fortes pluies, un système de revêtement drainant et carrossable sur lit de gravier est proposé. Cela permet d'offrir un étage de stationnement supplémentaire en toiture permettant de maintenir un volume compact tout en garantissant un nombre de places de stationnement élevé ainsi qu'une rétention d'eau optimale en toiture.

Sécurité pour tous les utilisateurs

Une fois sortis de leur véhicule, les usagers du parking profitent d'allées de circulation de dimensions généreuses pour du sens unique réservant un espace de déambulation confortable pour les piétons afin de rejoindre les ascenseurs et autres cages d'escaliers. Des places élargies réservées aux personnes à mobilité réduite sont par ailleurs proposées au rez-de-chaussée afin d'en faciliter l'accessibilité. Poursuivant le même objectif, deux places PMR se trouvent ensuite à chaque étage juste à côté des cages d'ascenseurs nord et sud afin de réduire les distances à parcourir. Un espace dédié au stationnement de 180 places vélos est accessible de plein-pied le long de la Rue de l'Hôpital. Celui-ci dispose de matériel de réparation, places spéciales pour vélos cargos, casiers pour casque et centrale de charge pour batteries vélos électriques) et est accessible à l'ensemble des usagers du quartier souhaitant entreposer leurs vélos de manière sécurisée et facilement accessible.



Principes de circulation

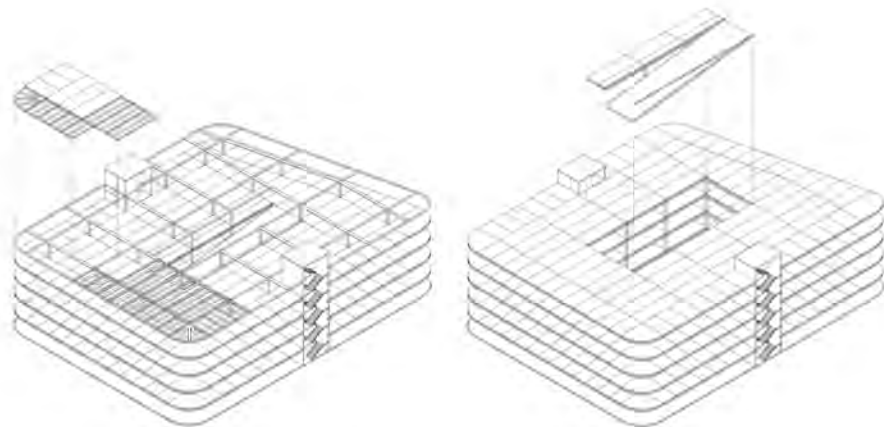


Plan rez-de-chaussée

COMME UN LUNDI

Des matériaux durables et chaleureux

La trame structurelle du parking est simple et régulière, en plan comme en élévation, travaillant avec une grille de sommiers préfabriqués en béton précontraint reposant sur des piliers, eux aussi préfabriqués. La grande portée de ces sommiers permet une flexibilité d'utilisation de l'espace, pour le parking ou pour un éventuel autre usage futur. Le plancher est composé d'une dalle mixte bois-béton modulaire : un dallage en béton préfabriqué repose sur des solives en bois équarri de provenance locale. Ce système permet de réduire d'env. 30% l'impact écologique par rapport à un système uniquement en béton armé ou métallique pour de telles portées structurelles et la préparation en usine des éléments réduit la durée du chantier. La qualité spatiale générée par l'usage du bois en sous-face permet non seulement de réduire les nuisances sonores mais aussi d'offrir aux usagers une atmosphère chaleureuse encore rarement observée dans un parking en Suisse. De plus, tous les niveaux de stationnement sont éclairés et ventilés naturellement. Pour les fondations, avec la présence de la nappe phréatique, un béton recyclé RC-C compose le radier ainsi que les semelles filantes. Dans la Maison de l'enfance, le principe est identique : un plancher mixte bois-béton reposant sur des sommiers transversaux en béton préfabriqué. Les piliers sont eux aussi préfabriqués et ils reposent sur des fondations en béton coulé sur place.



Principes constructifs

Principes de réversibilité



Coupe AA

COMME UN LUNDI

UNE STRUCTURE ECONOMIQUE ÉVOLUTIVE

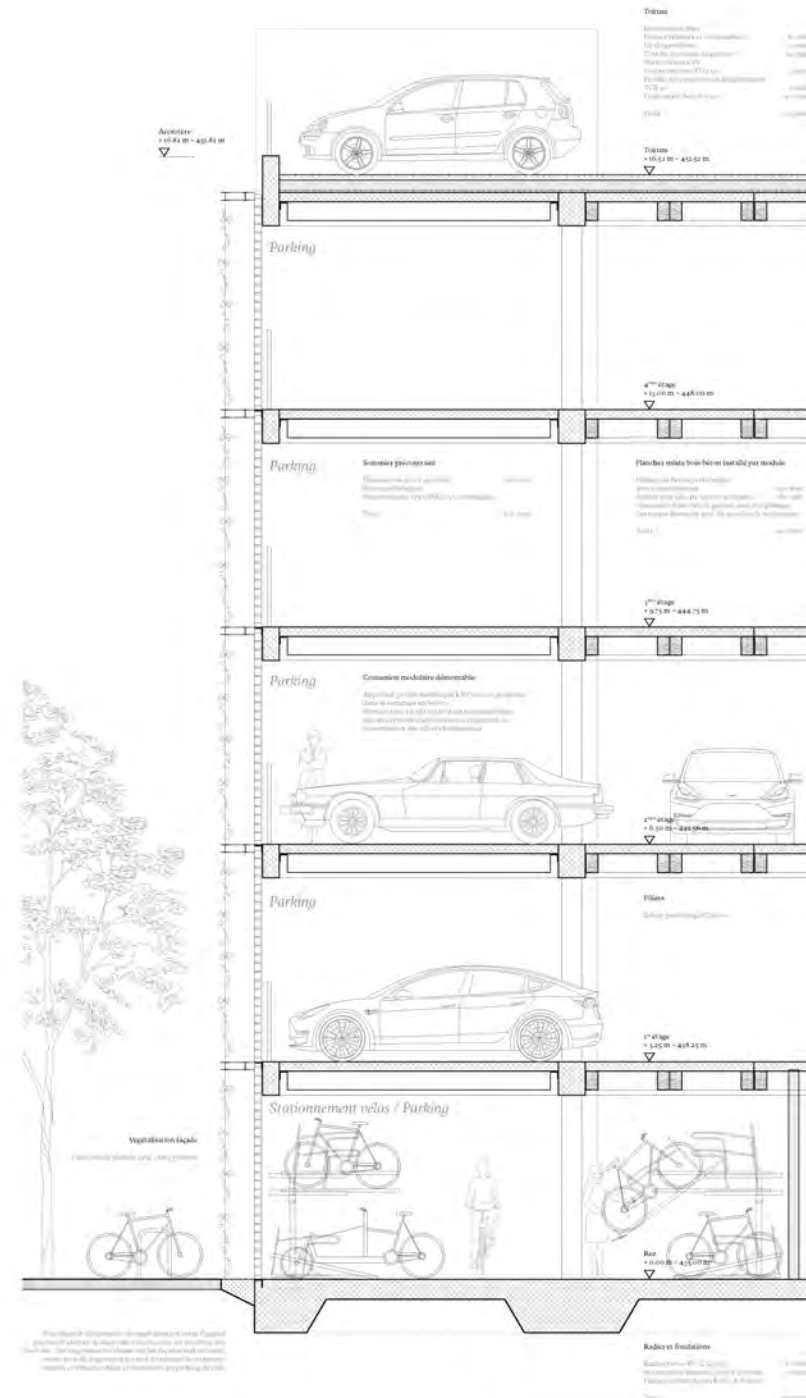
Système porteur systématique et répétitif

Les deux ouvrages sont conçus sur un même principe de sommiers qui soutiennent un plancher mixte. Un dallage repose sur des solives et la connexion est garantie par des empochements qui seront comblés, une fois les éléments mis-en-place, par un mortier de scellement enrobant des armatures de liaison. Ce système permet de séparer, lors du montage, le bois et le béton et ainsi réduire les charges en bout de grue. Dans la Maison de l'enfance, les sommiers sont uniquement transversaux et se reposent sur 4 piliers espacés régulièrement. Dans le parking, les sommiers forment une grille qui permet de lancer en porte-à-faux les planchers le long des façades du bâtiment et réduire au maximum le nombre de piliers. Les sollicitations sont ainsi équilibrées et la structure peut être optimisée. Les grandes portées permettent également de réduire le nombre de pieux flottants afin de limiter l'impact dans les couches géologiques protégées ainsi que la nappe phréatique. Le plancher mixte est conçu pour contreventer horizontalement le plan et la structure est ensuite stabilisée par les circulations verticales, qui sont connectées directement aux sommiers, et les charges sont ainsi ramenée dans le sol.

Modularité et réversibilité

Au-dessus des fondations, tous les éléments sont préfabriqués et sont connectés mécaniquement afin de permettre une déconstruction aisée. Les piliers sont boulonnés entre les sommiers. Le plancher repose, quant à lui, sur des profilés LNP fixés sur les sommiers et les modules sont dimensionnés en flexion simple. Deux exceptions sont toutefois présentes. D'une part, du mortier scelle les solives avec le dallage afin de travailler comme élément composite. D'une autre part, les tolérances entre les sommiers et le dallage sont également reprises par du mortier sans retrait coulé dans une membrane souple. Toutefois, le mortier n'empêche pas la déconstruction de l'ouvrage. Les modules de plancher mixte peuvent être retirés à l'aide d'une grue et la membrane permet de retirer le mortier utilisé en bord de dalle.

La hauteur minimale d'un étage de parking ne donne que peu de possibilités de reconversion, c'est pourquoi le projet propose une hauteur d'étage généreuse (3,25 m dalle à dalle) qui pourra à l'avenir accueillir toute une série de programmes tels que bureaux, logements, salles de sport, commerces ou artisanat. La hauteur minimale libre pour des bureaux de 2,75 m (bureau de 100m² ou plus; SECO) est ainsi largement offerte par le projet. La trame structurelle est pensée de façon à permettre un évidement de la travée centrale (actuellement rampe et places moto) afin de créer un atrium et amener de la lumière naturelle aux espaces de vie futurs. La profondeur des espaces (15 m) serait ainsi rendue optimale pour de futurs usages de bureaux ou logements qui profiteraient d'un ensoleillement traversant. Le projet de reconversion peut être conduit en étapes, de haut en bas ou d'une fois. Les premiers étages pourraient continuer à être utilisés par le parking tandis que les étages supérieurs seraient reconvertis par étape en fonction des besoins.



COMME UN LUNDI

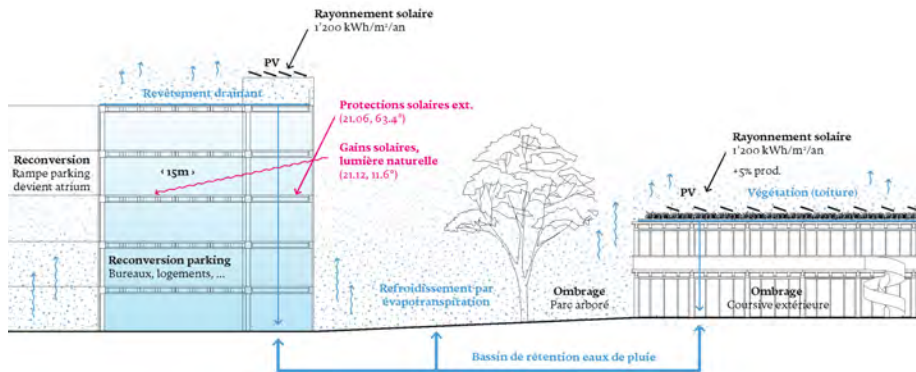
LA DURABILITÉ AU COEUR DU PROJET

Ici, et maintenant

L'ensemble du projet est conçu pour répondre aux exigences de la construction écologique et dans le respect du développement durable: énergie grise minimale, matériaux bio-sourcés, excavations minimales (aucun étage en sous-sol), efficacité énergétique, réutilisation possible des matériaux de construction (cradle-to-cradle), maîtrise des gains solaires, promotion de la biodiversité et de la mobilité douce, renforcement des liens sociaux et bien-être des utilisateurs (aspects bioclimatiques). Le projet est centré autour de l'utilisation du bois local dans la construction hybride bois-béton. Ce choix permet de réduire le volume de béton de 60% par rapport à une construction tout béton. Les façades du parking sont végétalisées au moyen d'une structure de câbles recouverte de plantes grimpantes à croissance rapide. Ce voile végétal permet de réduire l'impact visuel du bâtiment tout en améliorant le bien-être des visiteurs du futur quartier de l'hôpital.

Un bâtiment représentatif et exemplaire

Réduire l'empreinte écologique (ensemble de cycle de vie du bâtiment) tout en répondant aux besoins actuels et futurs nécessite d'optimiser l'usage des matériaux en fonction de leurs caractéristiques intrinsèques. Le système de construction hybride bois-béton choisi exploite les avantages des deux systèmes tout réduisant l'usage de matériaux, le temps de construction et en offrant des possibilités spatiales uniques. L'efficacité du béton évite d'avoir recours à de grands profils en bois et permet une expression de finesse et d'élégance non permises dans des constructions tout bois. La préfabrication appliquée à la rationalité du plan permet une réduction des coûts ainsi qu'une grande rapidité et propreté de mise-en-oeuvre. Le projet se veut représentatif par son expression contemporaine transparente, élégante et par la finesse des éléments de construction. Des façades largement vitrées permettent un apport de lumière naturelle dans la profondeur de la Maison de l'enfance tout en étant protégées de la surchauffe par des avant-toits.



Coupe BB

UN PAVILLON DANS LE PARC

Un lieu sûr et calme

Le programme de la Maison de l'enfance revêt des besoins particuliers de sécurité et bien-être des enfants qui sont difficilement imaginables en proximité trop grande avec le parking; programme qui malgré toute l'attention que l'on peut lui porter comporte certaines nuisances sonores ainsi qu'un risque lié aux automobiles. Le parti-pris de séparer ces deux programmes dans deux bâtiments distincts permet aux enfants de passer leurs journées en sécurité et en confiance, tout en offrant aux professionnels des conditions de travail ergonomiques et favorables et aux parents le sentiment de laisser leurs enfants en lieux sûrs pour la journée. Souplesse, simplicité et mobilité sont les mots d'ordre de la conception de la Maison de l'enfance qui s'articule autour d'un espace commun central, le foyer/réfectoire généreux et lumineux par sa double hauteur autour duquel s'articulent les espaces distincts dédiés aux différents groupes d'enfants.

Espaces extérieurs ombragés

La Maison de l'enfance se présente comme un pavillon dans le parc végétalisé. Elle dispose d'un large espace extérieur protégé sur tout son pourtour par une barrière le rendant non-accessible et ne permettant pas aux enfants d'en sortir. Ces espaces extérieurs sont ombragés en été par la canopée des arbres environnants ainsi que par l'avant-toit/coursive offrant aux enfants la possibilité de jouer à l'extérieur tout en étant protégés des coups de chaleur. Cet aménagement leur permet de courir, sauter, grimper sur les aménagements construits dans le jardin tout en étant facilement surveillés par le personnel de la Maison de l'enfance. Les enfants du groupe nurserie (4-30 mois) étant les plus vulnérables en période de canicule, un espace extérieur au nord leur permet de sortir et jouer tout en profitant d'un ombrage supplémentaire offert par le pavillon lui-même.

Un foyer généreux et accueillant

Idéalement située au centre du bâtiment, la séquence d'entrée permet un accès côté Rue de Gasparin et côté coeur d'îlot. Enfants comme employés de la Maison de l'enfance trouveront leur chemin aisément à travers le foyer desservant l'entier des espaces et revêtant une réelle fonction rassembleuse. Le foyer agit ainsi comme une place publique couverte et généreuse par sa double hauteur orientée vers l'ouest et ouvert sur les espaces extérieurs végétalisés. Les enfants les plus jeunes des groupes nurserie (4-30 mois) et trottteurs (2,5-4 ans) étant les moins autonomes et mobiles, leurs espaces de vie sont disposés au rez-de-chaussée avec un accès de plein-pied vers l'extérieur où ils disposent de généreux espaces de jeux ombragés. Les enfants du groupe grands (4-6ans) sont quant à eux disposés au premier étage. Ils disposent de deux escaliers à pente douce permettant aux enfants et encadrants d'accéder aux espaces de jeux extérieurs en toute sécurité. Les 3 espaces de vie des enfants sont ainsi clairement séparés et disposent de leur propre entrée depuis le foyer. Les espaces dédiés au personnel se trouvent principalement à l'étage et disposent d'une grande salle de pause pouvant être subdivisée lors d'événement tels que colloques ou formations internes. Une claire séparation entre espaces accessibles aux enfants et espaces dédiés aux encadrants est ainsi offerte dans ce plan.

Ergonomie et organisation flexible des espaces

Le plan est caractérisé par sa rationalité et son efficacité. Il s'inscrit dans une grille structurale optimale pour une affectation d'espaces éducatifs tout en minimisant le nombre d'éléments porteurs. Les espaces de vie des enfants sont dimensionnés selon un plan ouvert sans cloisons fixes afin de permettre de réorganiser les espaces à l'aide de rideaux phoniques en fonction des activités qui y sont menées et de l'âge des enfants. Dans un tel lieu, les enfants jouent, apprennent, dorment, mangent, font des expériences entre eux. Il s'agit donc d'un environnement en perpétuelle mutation, qui se transforme pour s'adapter aux activités, dont certaines se déroulent au même endroit mais à divers moments de la journée. Les aménagements sont donc conçus pour soutenir les enfants à révéler et à structurer leurs potentialités, et permettre au personnel éducatif de les accompagner avec souplesse et bienveillance. Le choix de matériaux naturels et bio-sourcés, au-delà des considérations de construction durable déjà évoquées, offre un cadre de vie naturel et sain aux enfants et au personnel éducatif.

4^e rang, 3^e prix: projet n°9
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES

architecte

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES

2800 Delémont

collaborateurs

André Mota
Severine Dreyer
Yannick Frey
Thomas Mertenat
Toufiq Ismail-Meyer
Diego Comamala

ingénieur

Baukonstrukt AG

2503 Bienne

collaborateurs

Dominik van den Heuvel
Manuela Sigris



Maquette

BIBENDUM

Les auteurs du projet BIBENDUM décomposent le programme du concours en deux bâtiments ; le parking prend place dans un volume compact au nord de la parcelle, la crèche se pose sur des pilotis au sud. Cette composition urbaine intègre de manière subtile l'immeuble le Lierre voisin. La crèche est aménagée au 1^{er} étage, libérant ainsi l'espace de plain-pied pour le parking deux-roues, qui se glisse dans la continuité du parking voisin. La hauteur du bâtiment du parking est minimale, et témoigne du respect du projet pour l'immeuble le Lierre existant.

Le volume du parking est composé d'une dalle en forme de rampe hélicoïdale de faible pente sur quatre niveaux, et de places de parc disposées de part et d'autre de la voie de circulation à double sens. Au centre du plan, le noyau de circulation verticale relie chaque niveau. Le système statique est constitué de piliers périphériques en façade et du noyau central en béton qui portent une dalle précontrainte de 42 cm. Le tout est complété par des colonnes en forme de figures géométriques simples, éléments stabilisateurs et escaliers de secours aux 4 angles du volume. La composition spatiale et structurelle de ce volume est d'une efficacité exemplaire, mais malheureusement au détriment de sa réutilisation future : des dalles en pente sont difficiles à réutiliser pour une nouvelle fonction, surtout en combinaison avec un vide de dalle proposé de 2.40 m. Les façades totalement vitrées résolvent évidemment la contrainte des potentielles nuisances sonores.

L'économie générale du projet de parking est contrebalancée par la composition généreuse de la Maison de l'enfance. Détachée du sol et sur un seul niveau, elle se développe sur pilotis au-dessus du rez-de-chaussée, autour d'un patio central.

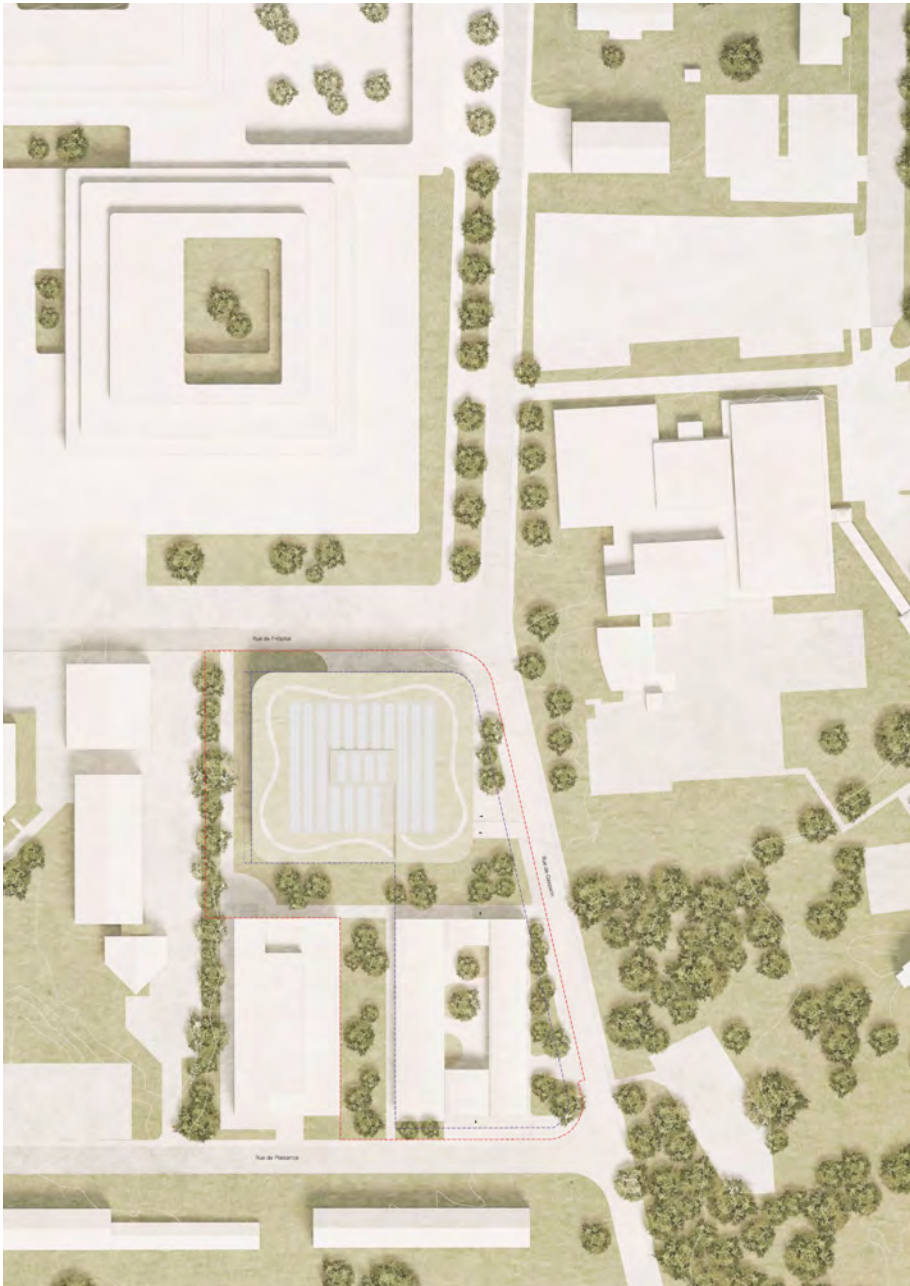
Des craintes de surchauffe estivale sont émises pour cet espace qui n'a que le ciel comme relation extérieure. La circulation intérieure autour du patio offre une visibilité appréciable dans la composition spatiale, mais complique la séparation des espaces extérieurs exigée par le programme. Si les trois voûtes longitudinales qui couvrent la galette offrent de généreux volumes intérieurs, la synthèse espace - structure manque de rigueur. Les galandages de séparation desservent les belles formes des voûtes.

La Maison de l'enfance est utilisée comme couverture du parking des deux-roues, une composition spatiale intéressante mais qui laisse craindre des conflits fonctionnels entre les utilisateurs. L'accès à la crèche à l'étage manque de rigueur fonctionnelle et de précision au niveau de la sécurité.

La qualité du bâtiment du parking réside dans sa volumétrie compacte, qui est malheureusement préjudiciable à sa flexibilité d'utilisation future, aspect fondamental du développement durable. Sur ce même thème, la générosité spatiale de la Maison de l'enfance est à mentionner positivement, un aspect qui a été apprécié pour le bien-être des utilisateurs.

La force du projet BIBENDUM se trouve dans sa composition générale, l'heureux dialogue de ses deux volumes qui s'intègrent harmonieusement dans le contexte urbain. Sa faiblesse réside dans plusieurs aspects clés qui ne sont hélas pas assez développés.

BIBENDUM



Plan masse

BIBENDUM

SITUATION

La proposition occupe le complet de la parcelle avec deux volumens distincts en suivant la logique des volumétries indépendants proposé pour l'extension de l'hôpital. Les espaces verts flûtent entre les deux nouveaux bâtiments. Des passages piétons relie le quartier de manière simple et sans obstacles. Les hauteurs des nouvelles constructions dialoguent avec les bâtiments voisins.

Le volume proche à l'hôpital est dédié exclusivement au parking. L'accessibilité des voitures est claire et bien définie sur la Rue de Gasparin. L'accès de piétons est proche est fluide en direction des accès principaux de l'hôpital et des thermes. Aucun croisement entre piétons et voitures évite des risques de fonctionnement.

La particularité du deuxième volumen est d'avoir le Rez-de-chaussée complètement dédié au parking vélos et véhicule à deux roues. Ce RDC fonctionne comme un nœud contemporain, bien visible et promoteur dès notre vie moderne et active. Il se présente diaphane et transparente. A l'étage, la vie des enfants reste indépendante et dissociée du trafic et des routes des alentours.



LE PARKING INFINIT

Naturellement sur la pente subtile du terrain, une rampe très souple, de 2,8%, permet de créer un parking dense de 390 places. Le largeur de passage des voitures en aller-retour et très confortable, plus que la norme VSS 2022. Aucun pilier entre les caisses d'stationnement permet une situation de parcage très agréable. Le noyau de circulation verticale de piétons est au centre du bâtiment. Sa position centrale est claire et facile à trouver. Deux escaliers aux extrémités garanties l'évacuation en cas d'incendie et renforcent le système antisismique.

Un parking rationnel permet une économie des solutions. La dalle fine est supportée par de piliers préfabriqués en façades et le noyau central de circulation. En façade, de simple verre, garanties l'isolation acoustique vers le voisinage et permet collecter de l'énergie solaire. Leur transparence garantie l'éclairage naturelle pendant la journée et avoir un bâtiment diaphane et ouvert, en réduisons l'impact de sa présence dans le quartier.

UN MONDE APPART

La proposition pour la maison de l'enfance, bien séparé du reste du programme du concours permet une Indépendance fonctionnelle bien claire. Situé détaché du sol, éviterais des conflits avec la circulation de véhicules, bien présentes dans la situation générale du site.

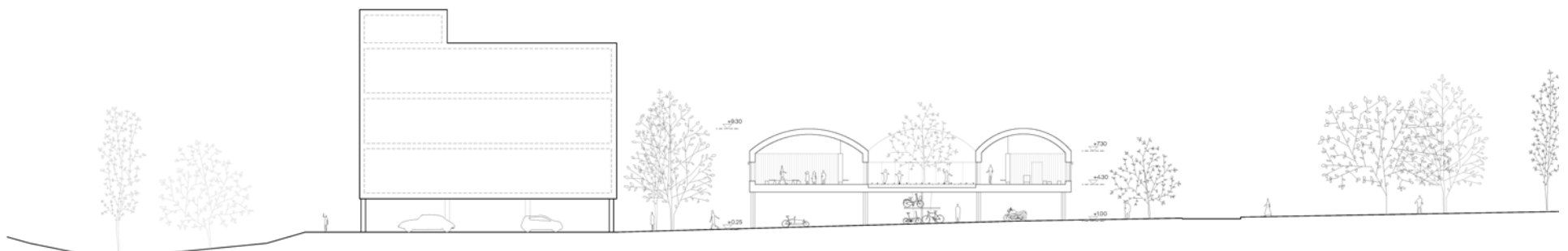
Une grande cour végétale centrale, permet d'organiser le programme demandé. Les locaux autour de ce patio s'organisent d'une manière simple et rationnelle. Une bonne luminosité avec de larges fenêtres permet d'avoir des ambiances de qualité. La transparence est la convivialité de « vivre ensemble » font une vraie maison de vie quotidienne.

Le toit en voûte génère une volumétrie très agréable et des espaces des qualité. Les circulations sont confortables et offrent des espaces de séjour supplémentaires.

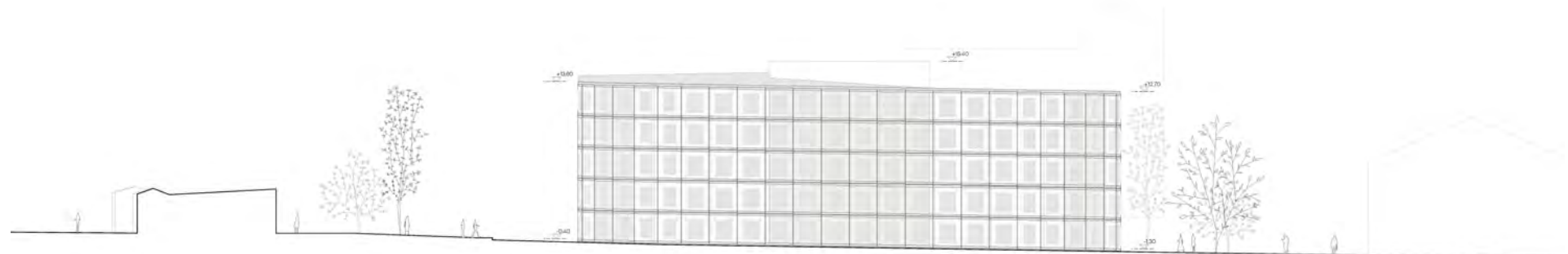
La construction en bois très rationnelle et préfabriquée permet réduire le temps d'exécution de l'ouvrage.



Coupe AA

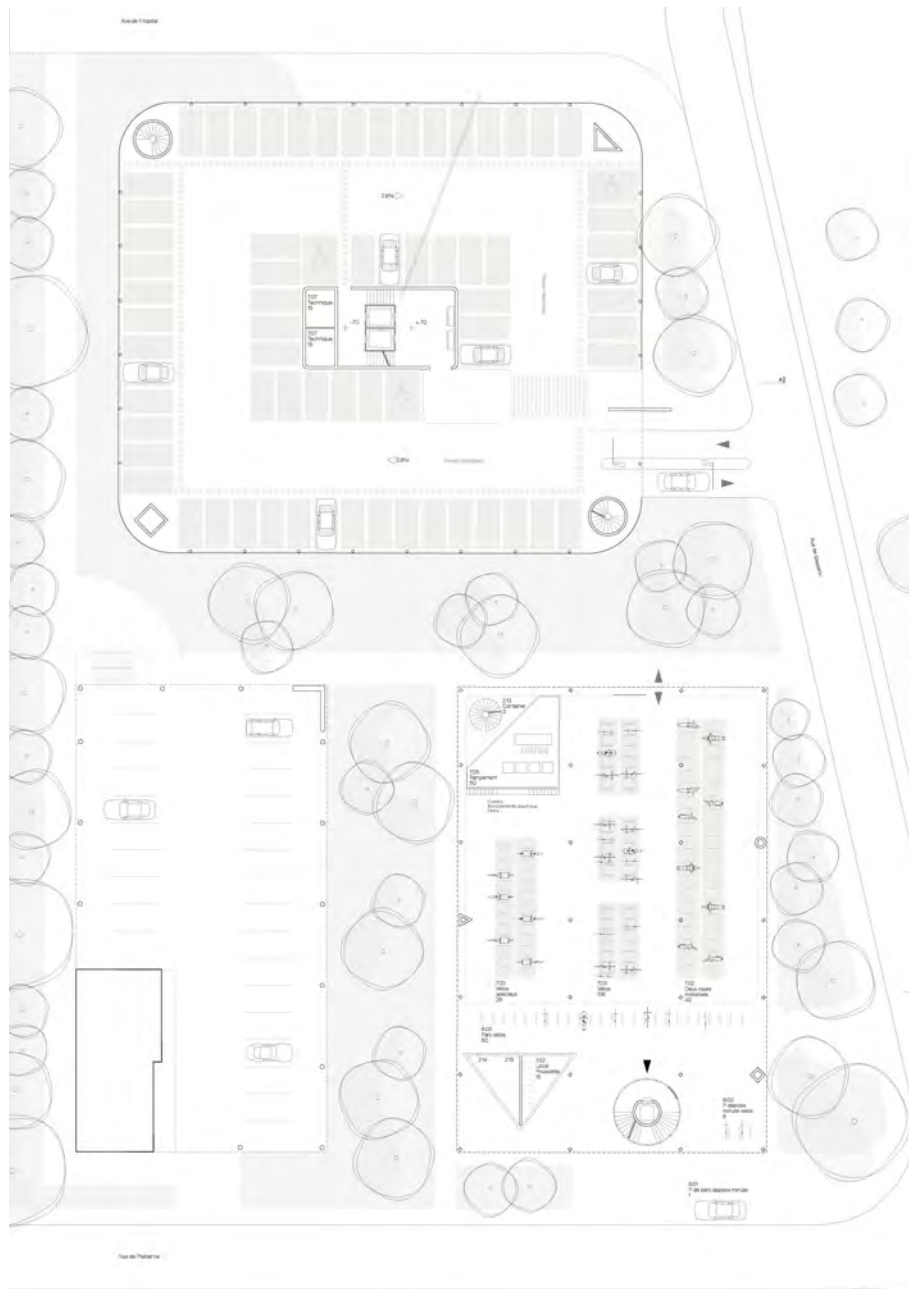


Coupe BB



Façade nord

BIBENDUM



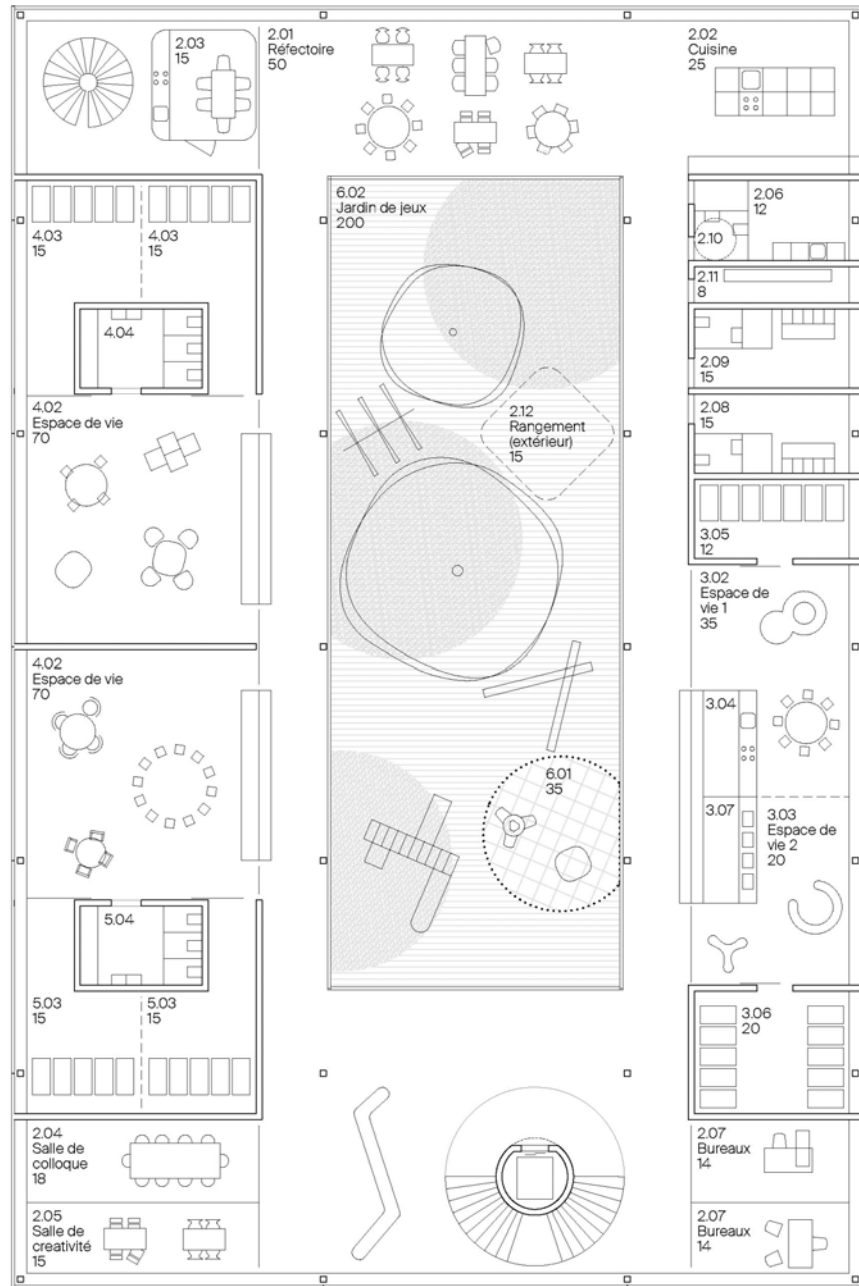
Rez-de-chaussée

Crèche

La maison de l'enfance est constituée d'une dalle massive en béton armé supportée par des piliers et d'une structure indépendante, légère et écologique, en bois. La structure porteuse, conçue comme une poutre à 3 travées dans le sens transversal, dispose en périphérie extérieure de deux cubes de grande taille en béton armé servant à stabiliser le bâtiment.

La crèche se situe dans la superstructure qui est formée d'un système porteur supporté par des piliers ayant un espacement analogue à celui du rez-de-chaussée. Le toit cintré est une construction en bois en forme d'arc à trois travées, reposant sur des piliers. Les charges horizontales résultant de la géométrie sont transmises à la substructure ; une travée sur trois est stabilisée dans le plan transversal au moyen d'une croix ou d'un mur intégré. En outre, les déformations horizontales sont minimisées par une poutre de bord insérée dans le plan incliné du bord du toit. La stabilisation de la substructure ainsi que de la superstructure se fait indépendamment l'une de l'autre. Les fondations sont réalisées de la même manière que pour le parking, au moyen d'un radier, de fondations locales individuelles et de pieux à friction.

BIBENDUM



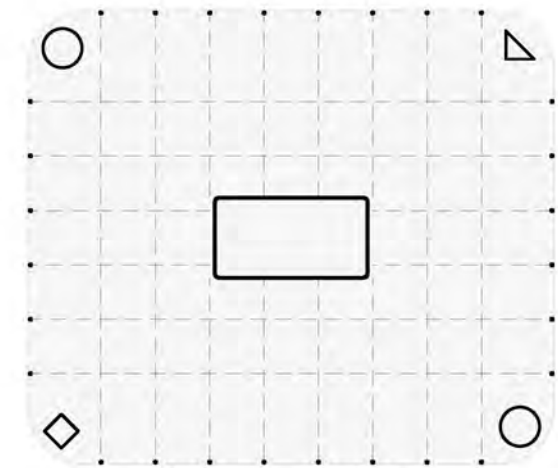
1er étage / crèche



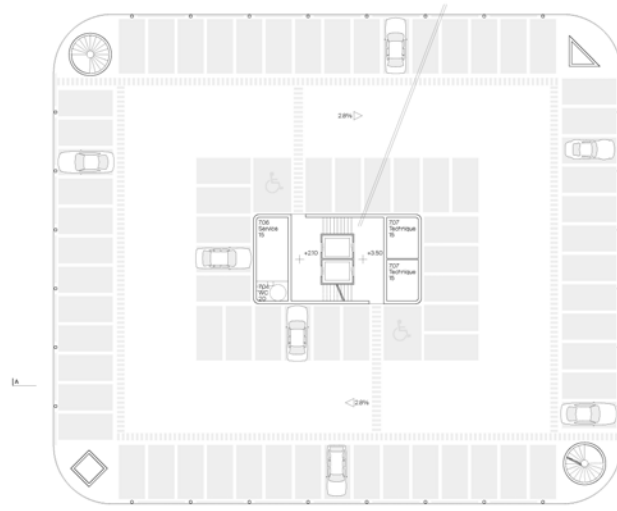
BIBENDUM

Parking

Le parking se présente en rampe. Les charges des niveaux du parking sont transmises au moyen des dalles en béton armé précontraintes et inclinées, d'une part sur les poteaux de façade et d'autre part sur le noyau massif en béton armé de la zone d'accès. Afin de limiter les déformations et de trouver une solution économique et écologique - minimisation de la consommation de béton armé et réduction des charges au profit des pieux - les dalles sont précontraintes en croix. La stabilisation est assurée par le noyau central et les éléments en béton armé, ronds ou carrés, placés dans les angles. Sur la base de l'expérience acquise avec les constructions environnantes déjà existantes, les charges sont transmises au moyen de pieux à friction, en traction et en compression, disposés verticalement et obliquement pour la stabilisation due aux effets du vent et des séismes.



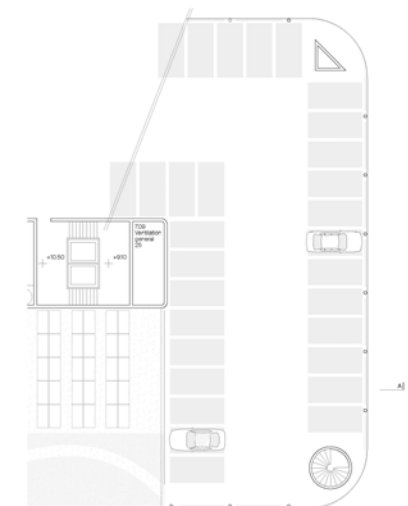
Concept statique



Étage type parking

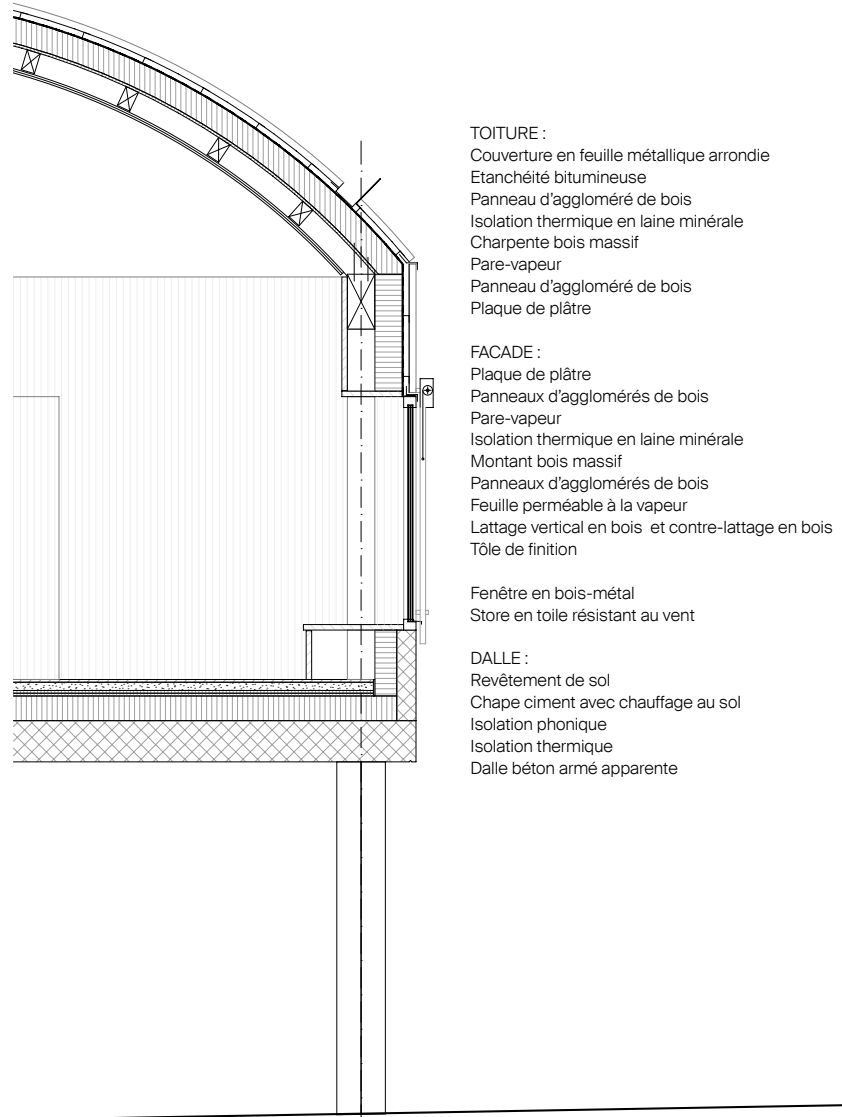


Début de la rampe

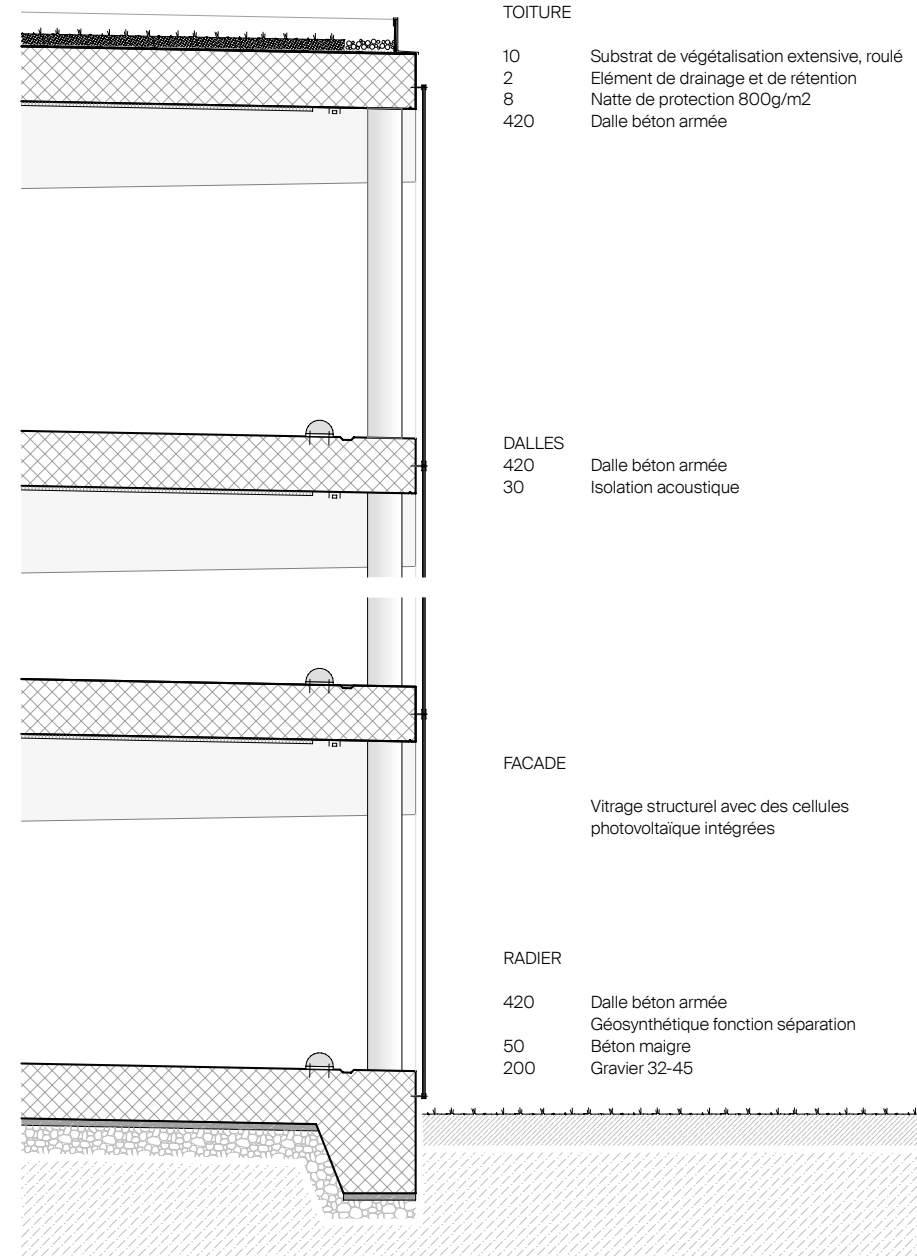


Fin de la rampe

BIBENDUM



détail crèche



détail parking

5° rang, 4° prix: projet n° 10
Lx1 architecture Sàrl

architecte

Lx1 architecture Sàrl
1018 Lausanne

collaborateurs

Yasmine Mahloul
Sarah Sauthier
Matéo Schneider
David Vessaz

ingénieur

Martins ingénieurs Conseils
1070 Puidoux

collaborateurs

Martins Bruno
Suleidy Paerez-Cortes



Maquette

TOTORO

Le projet TOTORO s'inscrit dans la catégorie des projets constitués d'un seul volume et qui intègrent la Maison de l'enfance et le parking dans le même bâtiment. En plan, le projet suit les distances aux limites et aux bâtiments alors qu'en volume, il offre différentes hauteurs créant des rapports intéressants avec son environnement : la partie nord, sur cinq niveaux, s'insère logiquement entre l'hôpital et le bâtiment le Lierre, tandis que la partie sud, sur trois niveaux dont le dernier se lit comme un attique, se veut moins imposante. Le bâtiment le Lierre reste ainsi partiellement dégagé.

Par cette volumétrie, le projet permet une transition entre les différentes échelles du quartier, que ce soit celle du futur hôpital ou celle, plus domestique, en relation avec les habitations côté rue de Plaisance.

L'implantation choisie conduit par contre à un manque de hiérarchie des espaces extérieurs au pied du bâtiment. Le rapport à l'espace public n'est pas abouti : la façade est, hermétique, s'aligne sur la rue de Gasparin sans offrir un véritable lien avec la rue. L'entrée du parking motorisé, située sur cette façade, confère un caractère uniquement routier à la rue.

La circulation intérieure se fait de façon claire et efficace avec des places de parc de part et d'autre de la voie d'accès. Il résulte quelques espaces morts dus à la géométrie du bâtiment qui sont ici bien résolus avec les places deux-roues motorisés. La structure est lisible et cohérente.

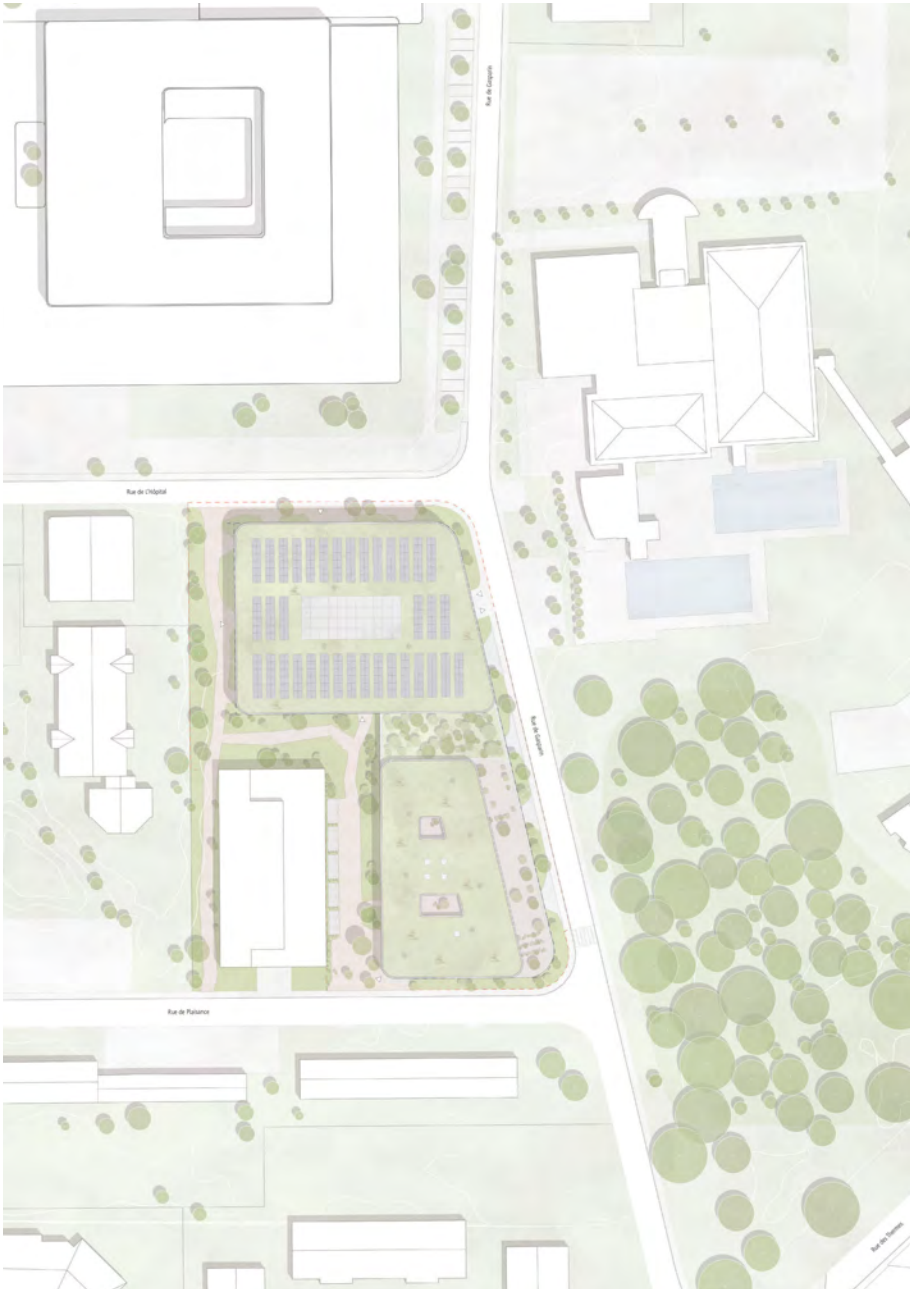
Hormis l'entrée sud, les entrées piétonnes sont discrètes. Une autre solution aurait été propice pour répondre au flux des piétons, que ce soit les collaborateurs ou les visiteurs, entre le parking et l'hôpital.

De même, l'entrée du local vélo est placée hors des flux de circulation, rendant peu incitatif l'usage du local et par extension celui de la mobilité active.

TOTORO propose de placer la Maison de l'enfance en hauteur, au 3e et dernier niveau de la partie sud, offrant des espaces chaleureux et bien organisés. Cette solution permet de créer une grande toiture-terrasse, orientée favorablement sur les arbres du parc du Centre thermal. Par cette disposition, le projet offre une réponse adéquate à la question des îlots de chaleur, de l'ensoleillement et de l'ombrage, primordiale pour une Maison de l'enfance, ce qui a été très apprécié par le jury. Bien que ce positionnement en hauteur soit compliqué pour des questions de flux et de sécurité incendie, il a l'avantage d'être sécurisé tout en créant des espaces extérieurs variés et généreux.

Les réflexions sur l'emploi des matériaux, les contraintes structurelles, les fondations, la mise en œuvre ont été bien posées. L'approche d'un bâtiment low-tech a été mise en avant de manière convaincante. La configuration du bâtiment et des flux est conçue pour une reconversion des surfaces par étapes et par zone, ce qui permet plusieurs possibilités d'adaptation. L'attention particulière aux exigences acoustiques a été saluée par le jury.

TOTORO



Plan masse

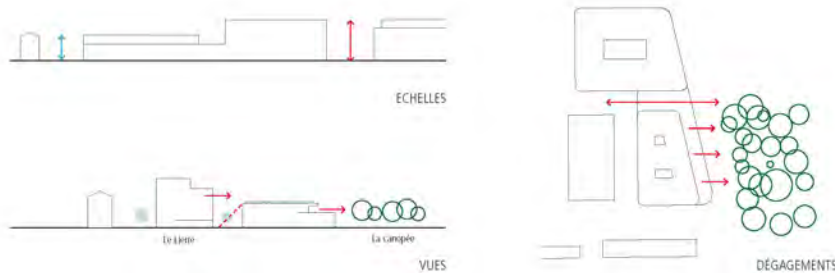


TOTORO



Intégration contextuelle

L'utilisation du périmètre maximal d'implantation et l'exploitation d'une volumétrie dense permet d'offrir une façade de faible hauteur devant le bâtiment Le Lièvre et une échelle qui dialogue avec le gabarit «domestique» de la rue de Plaisance. Le bâtiment développe sa hauteur maximale sur la partie nord du site, en relation avec l'échelle du futur hôpital. Cette organisation permet d'exploiter une toiture-terrasse pour la Maison de l'enfance, qui "flotte" au niveau de la canopée du parc des Thermes. L'identité du bâtiment, exprimée par des façades vivantes et dynamiques, offre une qualité nouvelle au contexte, affirmant un caractère contemporain, marquant l'échelle humaine et mettant en avant l'utilisation du bois comme matériau principal.

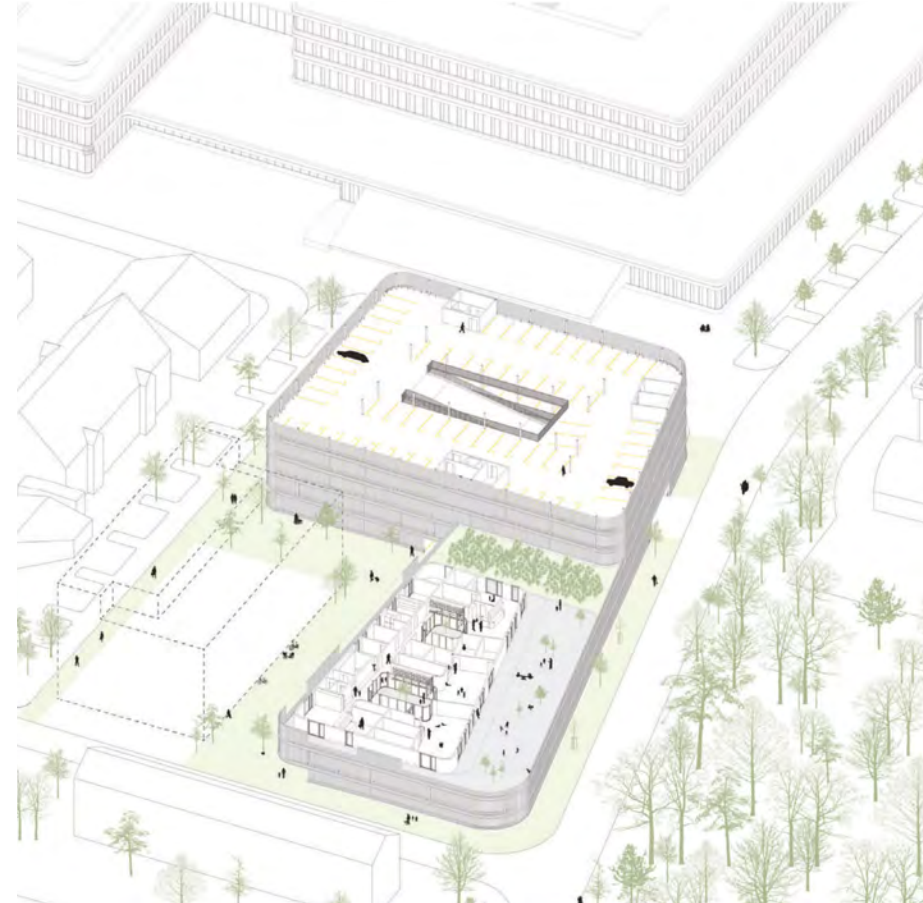


Flux et accès

Les accès piétons et vélos sont disposés dans une zone aménagée et calme, à l'écart du trafic: la voie verte. Cette zone protégée est aménagée au centre du site et regroupe différentes fonctions : accès à la Maison de l'enfance, abris pour 2 roues, zone de dépose, accès à la vélostation. L'accès des véhicules au parking est positionné au nord est, sur la rue de Gasparrin. La dépose-minute en véhicule motorisé est volontairement limitée, de manière à encourager la mobilité douce.

Disposition programmatique

La Maison de l'enfance bénéficie d'une situation privilégiée, en toiture, avec une terrasse généreuse embrassant la canopée du parc des Thermes. Les espaces extérieurs, généreusement ombragés, directement accessibles depuis les espaces de vie, jouissent d'un dégagement exceptionnel. Sécurisés, ils permettent l'organisation d'activités en différents groupes, tout en offrant un contact permanent entre eux. Le parking, largement transparent, laisse entrevoir le contexte. Il se développe dans les étages autour d'une rampe baignée de lumière naturelle. L'orientation est facilitée et les sorties piétonnes permettent de rejoindre la voie verte ou directement l'accès vers l'hôpital, en façade nord. Toutes les orientations du bâtiment offrent des relations actives au rez-de-chaussée. La majorité des accès sont disposés de manière à rendre la voie verte vivante tout au long de la journée.



Structure, matérialité et durabilité

Le choix des matériaux est motivé par une disponibilité locale, une grande durabilité et un entretien très limité. La structure principale est constituée d'une charpente métallique zinguée, restant brute. Les planchers - mixtes - sont prévus en bois massif et en béton, utilisés uniquement pour la couche supérieure permettant de créer la surface de roulement, et qui sera revêtu d'une résine garantissant l'étanchéité. Les façades sont revêtues de lames de bois massif brûlé, insensibles aux intempéries, et assurant le rôle de garde-corps. Les murs des "inserts", volumes disposés à l'intérieur de la superstructure, protégés des intempéries, sont réalisés en ossature bois, isolée au moyen de laine minérale et revêtue de panneaux massifs en bois, recevant une lasure teinte miel.

TOTORO

Réhabilitation

Le bâtiment est conçu pour permettre son adaptation future et sa reconversion, qui permettra d'accueillir des surfaces d'activités ou de bureaux. Les hauteurs d'étage sont prévues pour permettre la réalisation d'une isolation phonique, d'une chape et d'un revêtement de sol. Les nervures des planchers en bois permettront d'accueillir les gaines techniques horizontales pour l'électricité, la distribution sanitaire et la ventilation (extraction dans les locaux humides).

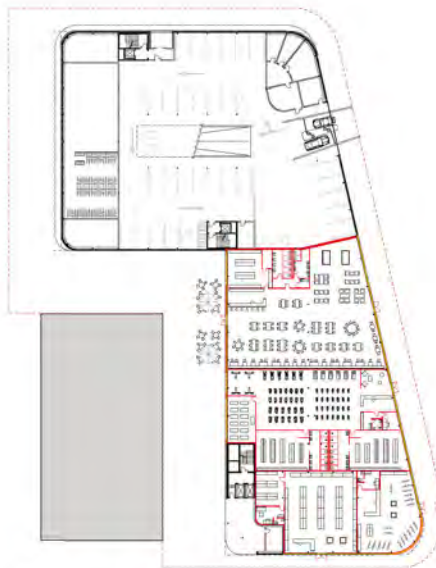
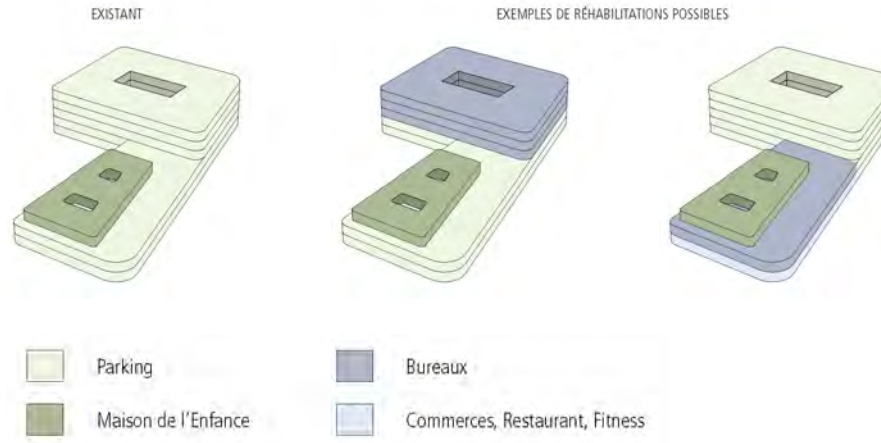
La façade pourra recevoir un complexe préfabriqué en ossature bois, non porteur, facilement mis en place sur les profilés métalliques marquant les têtes de dalle.

L'espace occupé par la rampe du parking pourra être libéré pour créer un patio, offrant la possibilité de garantir une ventilation par convection naturelle.

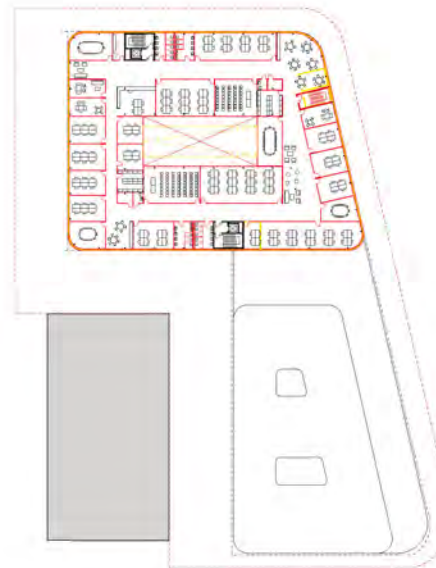
La reconversion pourra être réalisée par zone : soit en convertissant un ou plusieurs des étages supérieurs du corps nord, soit en réaffectant indépendamment un ou deux niveaux du corps sud.

La souplesse des possibilités de reconversion offerte par le projet lui confère un grand potentiel d'adaptabilité dans son cycle de vie.

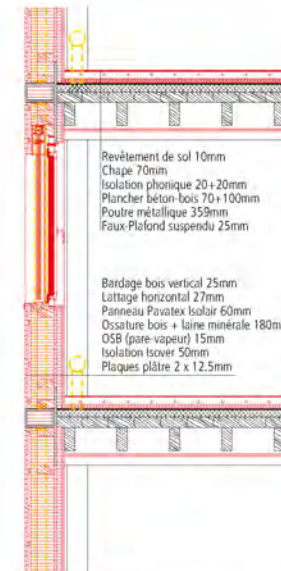
Les programmes de locaux réalisables illustrés schématiquement sont des surfaces de bureaux, de la restauration, des commerces, ou encore un fitness. Une coupe de principe présente le principe d'intervention.



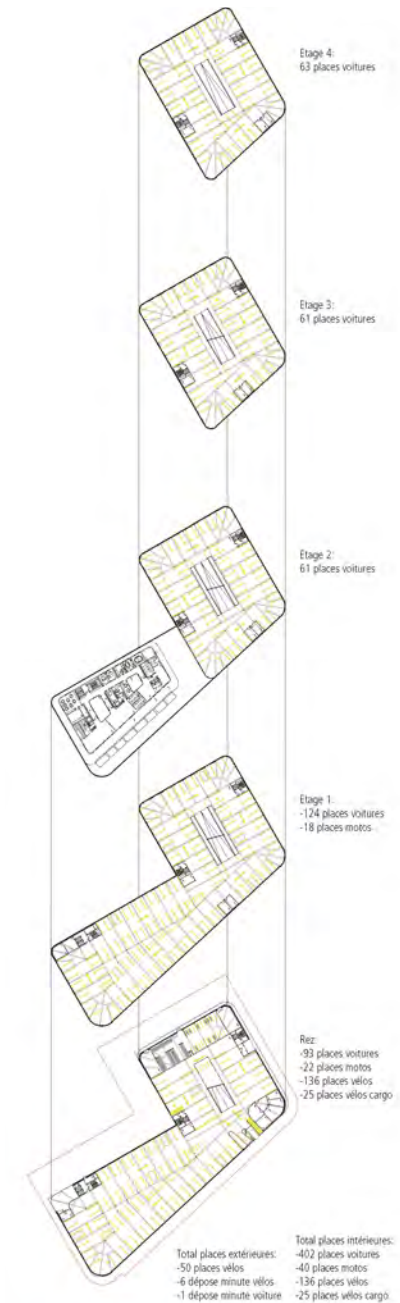
REZ-DE-CHAUSSÉE RÉHABILITÉ EN COMMERCES, RESTAURANT, FITNESS



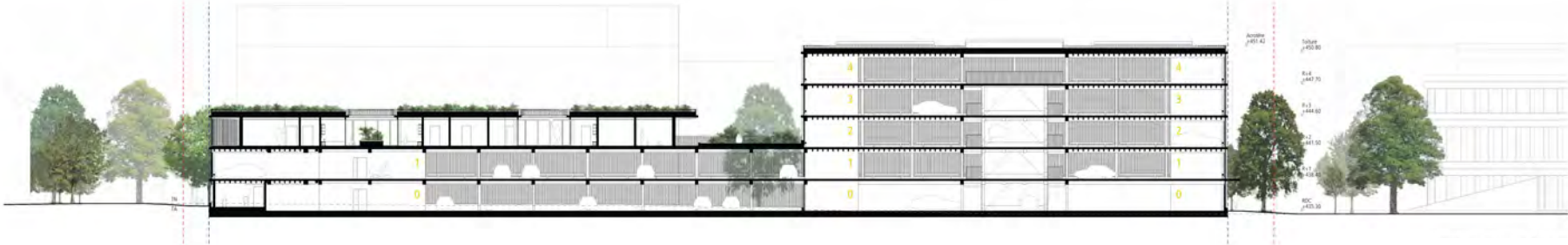
ÉTAGE 4 RÉHABILITÉ EN BUREAUX



COUPE CONSTRUCTIVE RÉHABILITATION BUREAUX



TOTORO



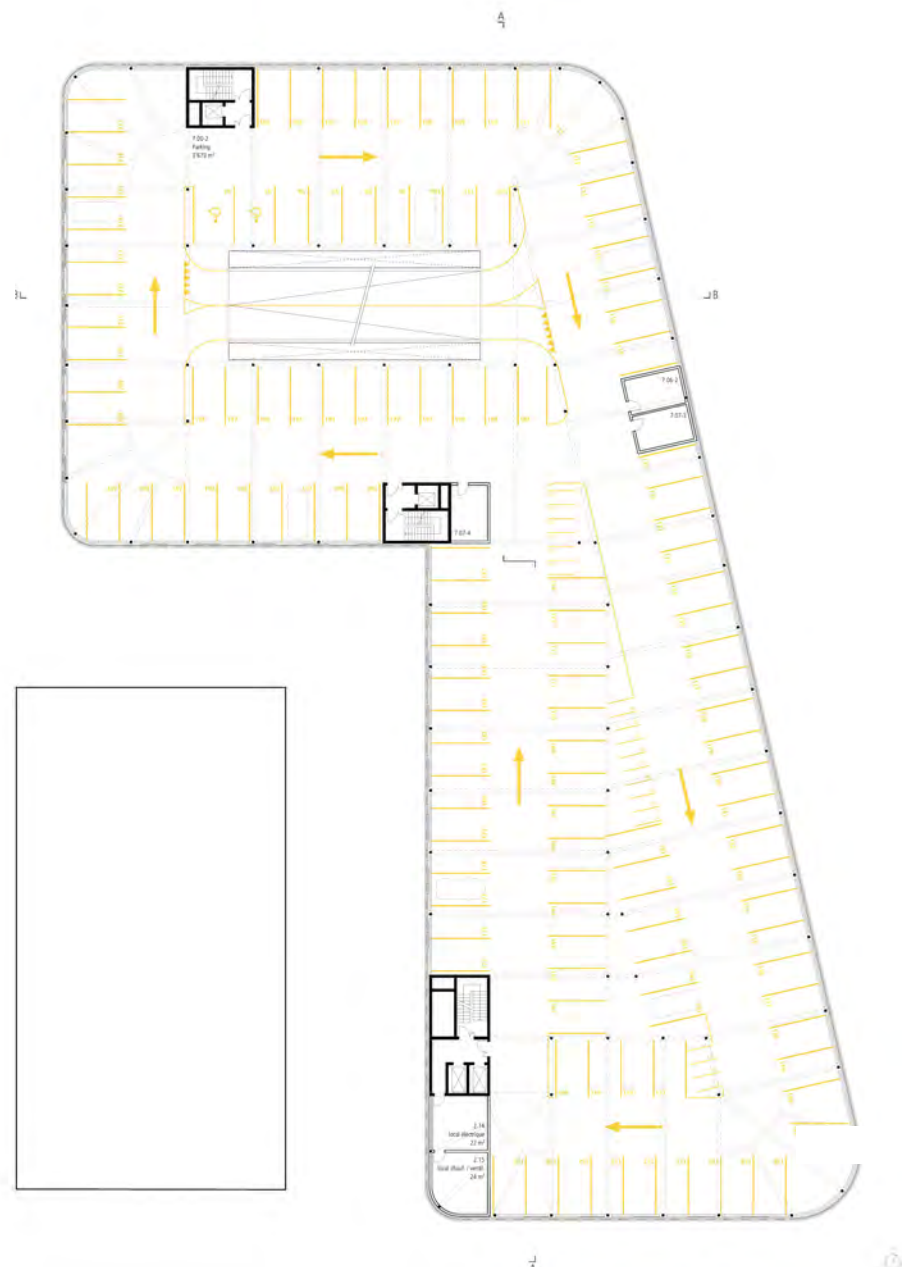
Coupe longitudinale



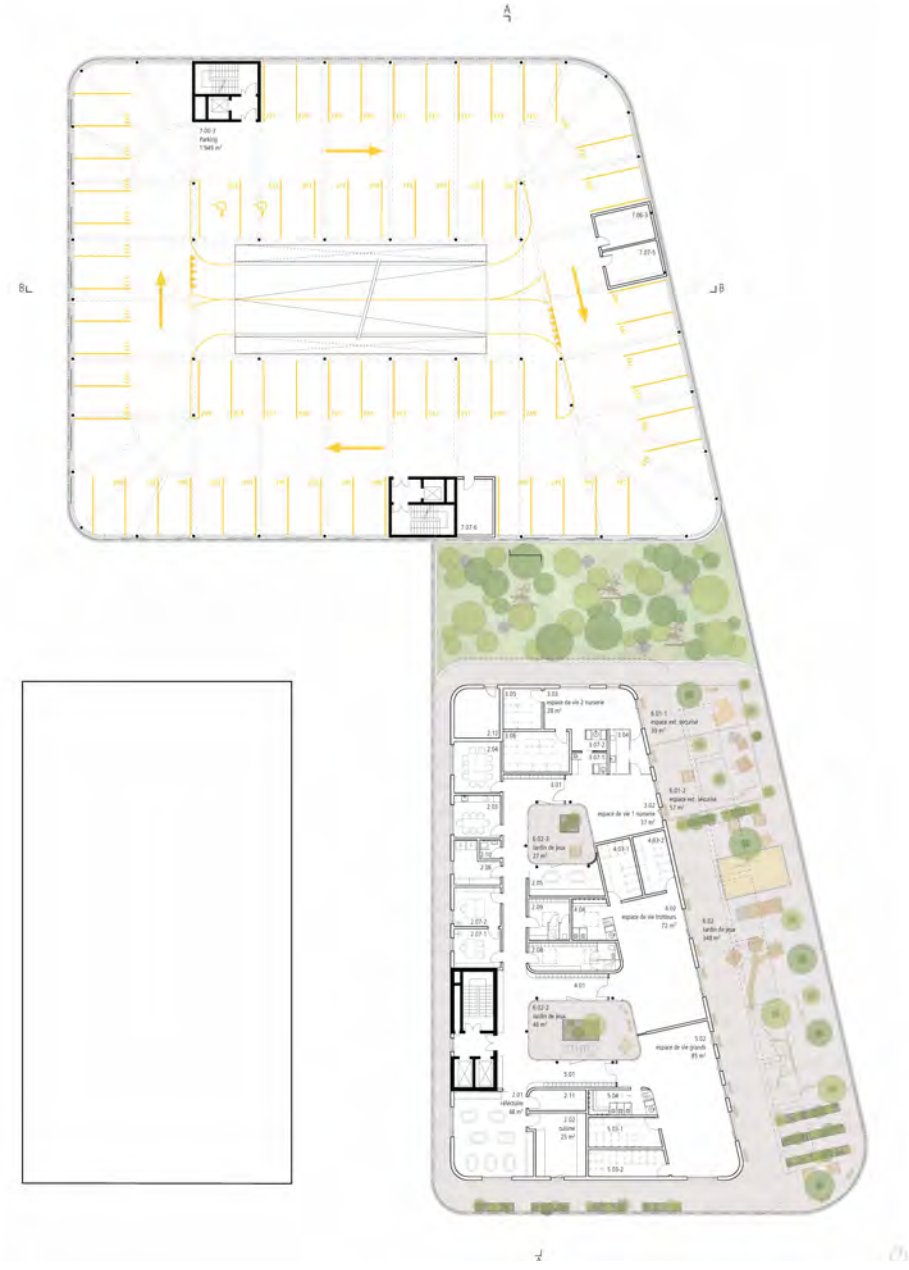
Façade est



Façade ouest

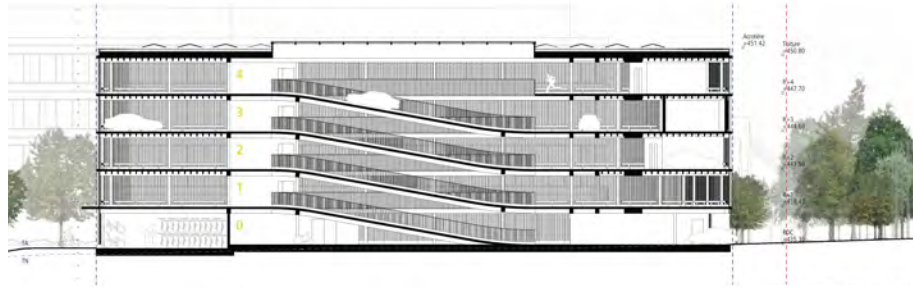


Étage 1



Étage 2 - maison de l'enfance

TOTORO



Coupe transversale



Façade Nord



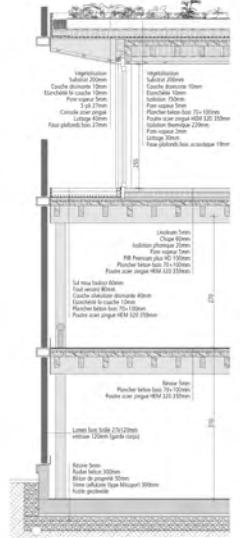
Façade Sud



Extrait de façade

Le choix des matériaux de construction de proximité et leur mode de mise en oeuvre illustrent notre engagement pour une conception exemplaire, cherchant à limiter les émissions de gaz à effet de serre :

- Le métal, recyclé à 99%, pour la charpente métallique et les poteaux, respect, ne nécessitant aucun entretien.
- Le bois local pour les dalles modulaires préfabriquées, les murs, et les revêtements de façade, traité aux endroits où le bois est protégé, carbonisé, le ou il est exposé aux intempéries, sans entretien nécessaire.
- Le béton recyclé pour la partie supérieure des dalles mixtes.



Coupe constructive



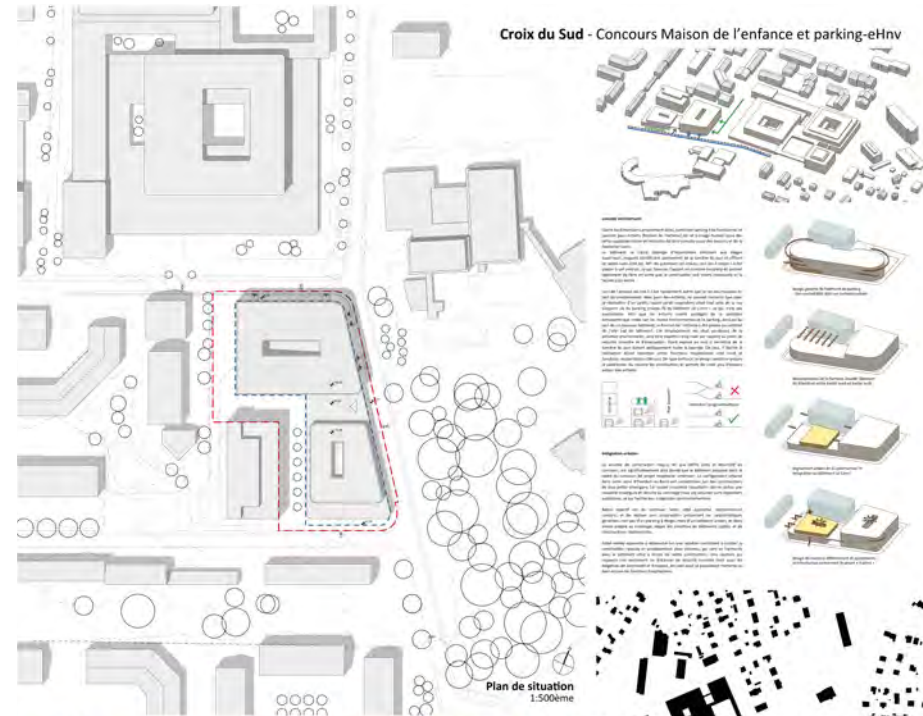


projets écartés

architecte
Healing Spaces Kft
1123 Budapest

collaborateurs
Pal Andras Rutkai
Lars Lovas

ingénieur
Szabo Balazs
1021 Budapest



Maquette

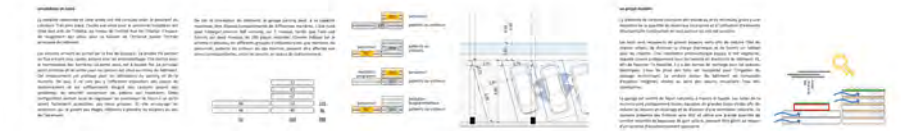
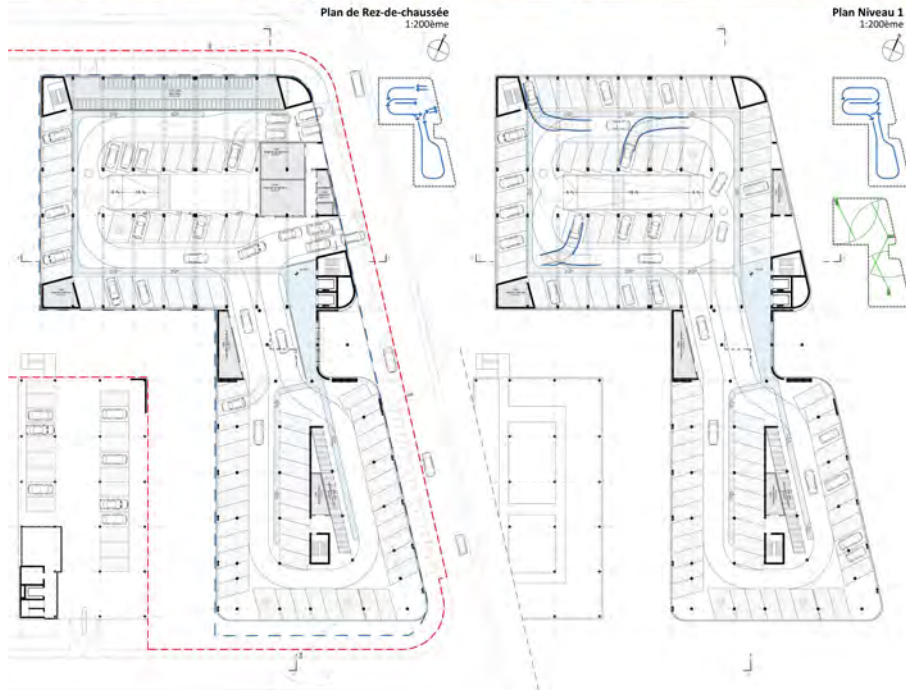


Croix du Sud

écarté au 1^{er} tour

Façade Est
1:200ème

Croix du Sud - Concours Maison de l'enfance et parking-eHiv



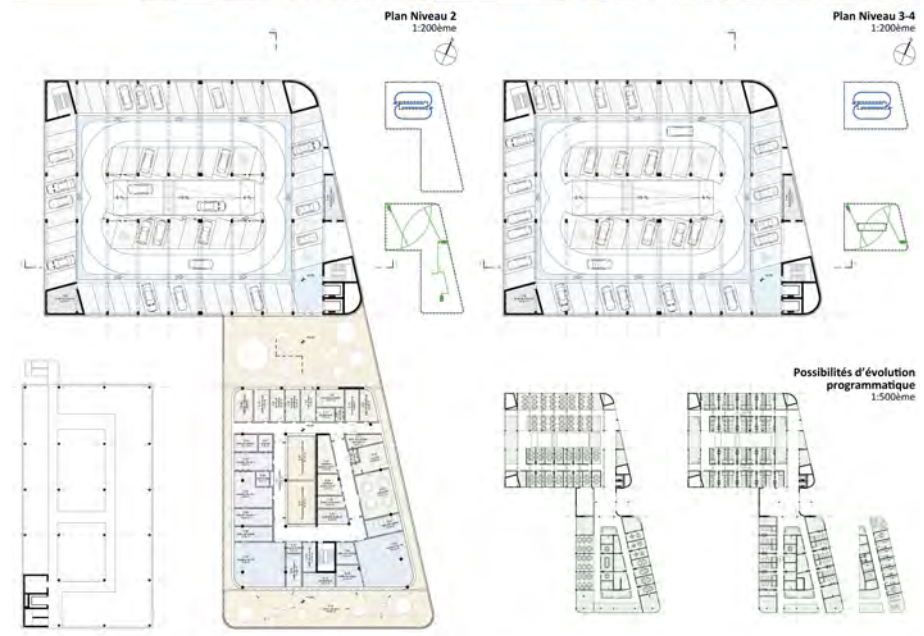
Coupe longitudinale
1:200ème



Rendu planche 2

Façade Sud et Nord
1:200ème

Croix du Sud - Concours Maison de l'enfance et parking-eHiv



Coupe transversale
1:200ème



Rendu planche 3

LES GARDES

architecte
Bureau d'architecture Philippe Gilliéron
1400 Yverdon-les-Bains

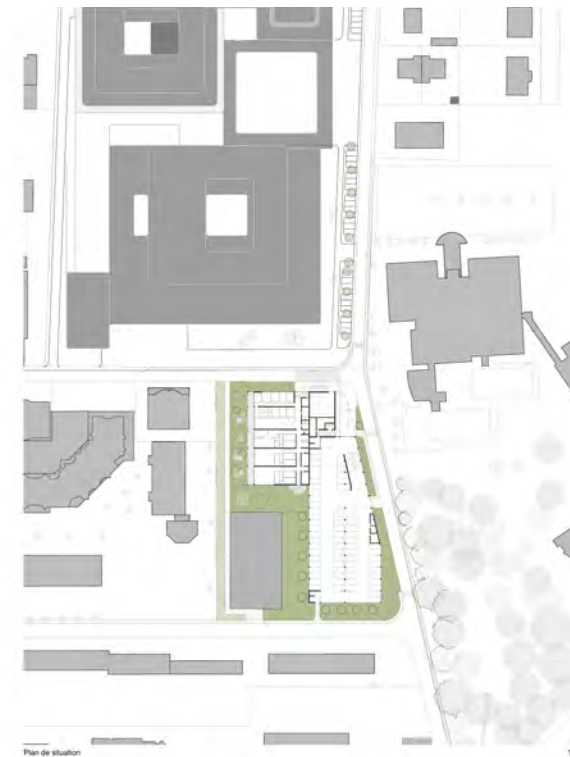
collaborateurs
Philippe Gilliéron
Joan Camps
Ugo Signorello

ingénieur
GVH Saint-Blaise SA
2072 St Blaise

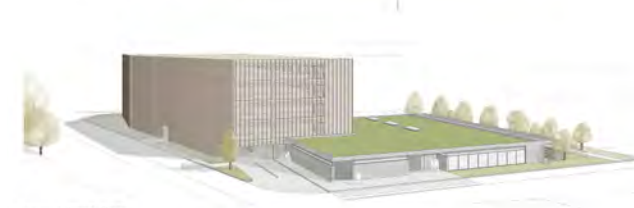
collaborateur
Jacques L'Eplattenier



Maquette



Vue sur les jardins de la maison de l'enfance



Vue depuis Gasparin - Hôpital

Rendu planche 1

projet n°2

Concours Maison de l'enfance et parking-eHnv

LES GARDES



Intégration - dégaragements / vues



Principe de circulation: Piétons et véhicules



Principes structurel - évolution programmatique



Modulaire - Réversible - démontable



Maison de l'enfance: espaces extérieurs / jardins

architecte
Patrick Roost Planung Architektur GmbH
3011 Berne

collaborateurs
Patrick Roost
Elena Falcone

ingénieur
Bächtold & moor AG
3006 Berne

collaborateur
Michel Gundi

autre bureau associé
Aplantis AG
3011 Berne

collaborateur
Gerhard Zemp



Maquette



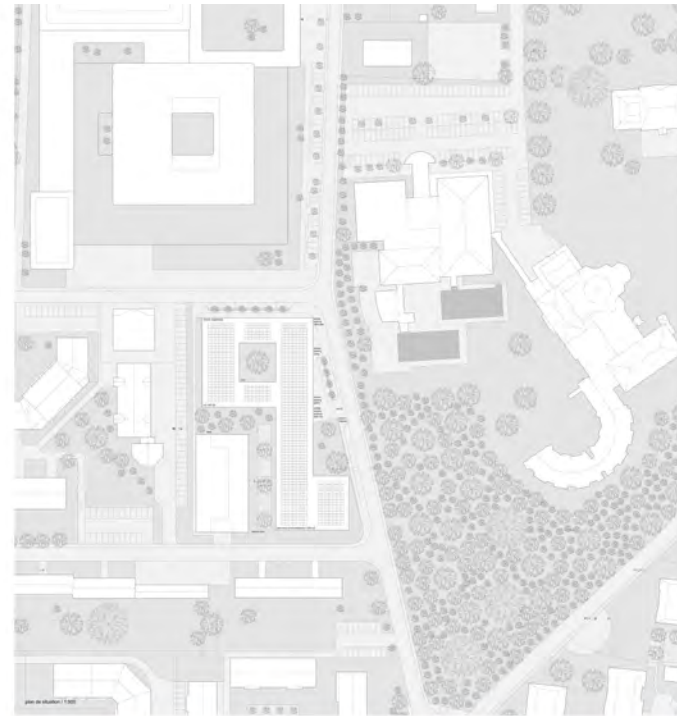
Rendu planche 1

architecte
Yves Macherel
1600 Lausanne

collaborateur
Yves Macherel

ingénieur
Smajli ingénieurs sàrl
1007 Lausanne

collaborateur
Rizah Smajli

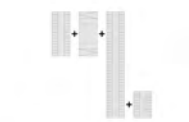


CONTENU DE L'ARCHITECTURE DE CONCEPT ET DE DÉTAIL

Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception. Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception. Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception.

RECAPITULATIF

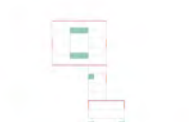
Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception. Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception. Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception.



STRUCTURE

Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception. Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception. Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception.

RECAPITULATIF



RECAPITULATIF

Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception. Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception. Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception.



RECAPITULATIF

Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception. Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception. Le plan de la maquette sera remis au client à la fin de la phase de conception.



Maquette

Rendu planche 1



PROLOGUE

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire est le fruit d'une réflexion collective et d'un dialogue continu entre les différents acteurs du projet.



CONTEXTE

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire est le fruit d'une réflexion collective et d'un dialogue continu entre les différents acteurs du projet.



PROLOGUE

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire est le fruit d'une réflexion collective et d'un dialogue continu entre les différents acteurs du projet.



PROLOGUE

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire est le fruit d'une réflexion collective et d'un dialogue continu entre les différents acteurs du projet.



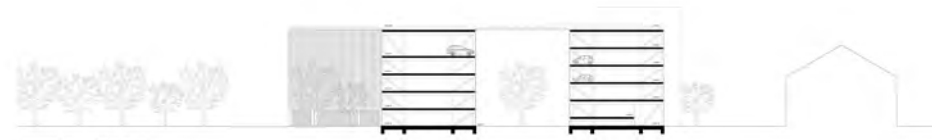
PROLOGUE

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire est le fruit d'une réflexion collective et d'un dialogue continu entre les différents acteurs du projet.



PROLOGUE

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire est le fruit d'une réflexion collective et d'un dialogue continu entre les différents acteurs du projet.



Élévation extérieure - Niveau de terrain + 1,20



Élévation extérieure - Niveau de terrain + 1,20



Élévation intérieure - Niveau de terrain + 1,20



Rendu planche 2

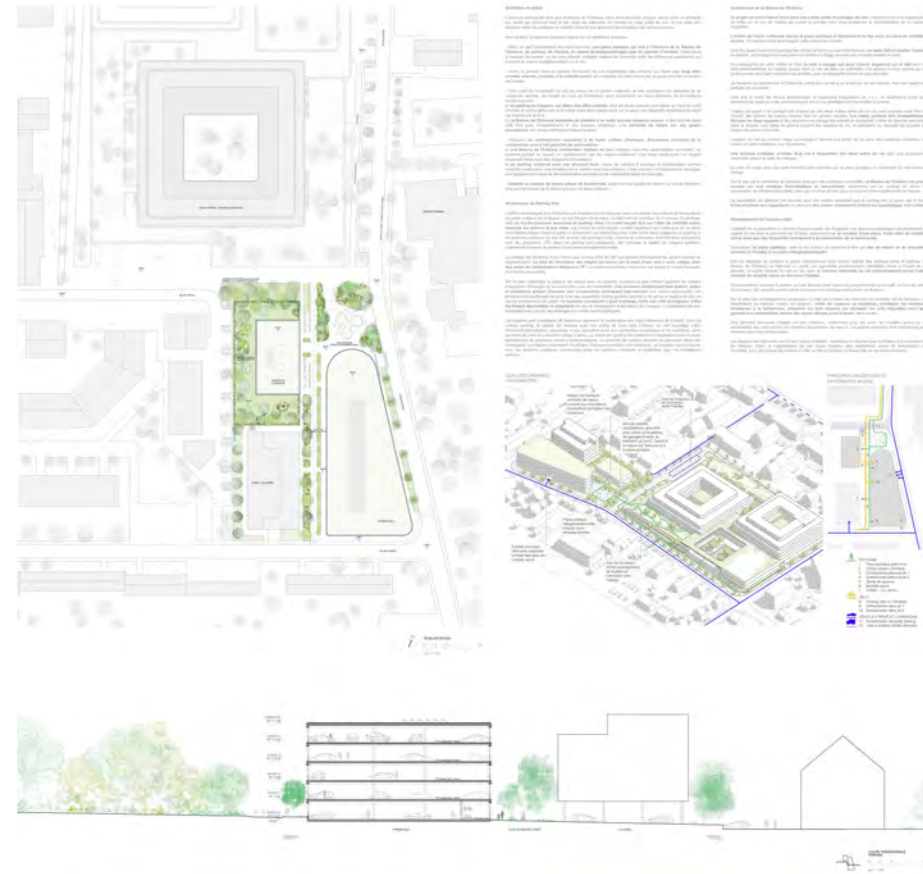
Rendu planche 3

architecte
FWG Architectes Sàrl
1600 Lausanne

collaborateurs
Victoria Albuquerque
Ignacio Bermejo

ingénieur
Küng et associés SA
1040 Echallens

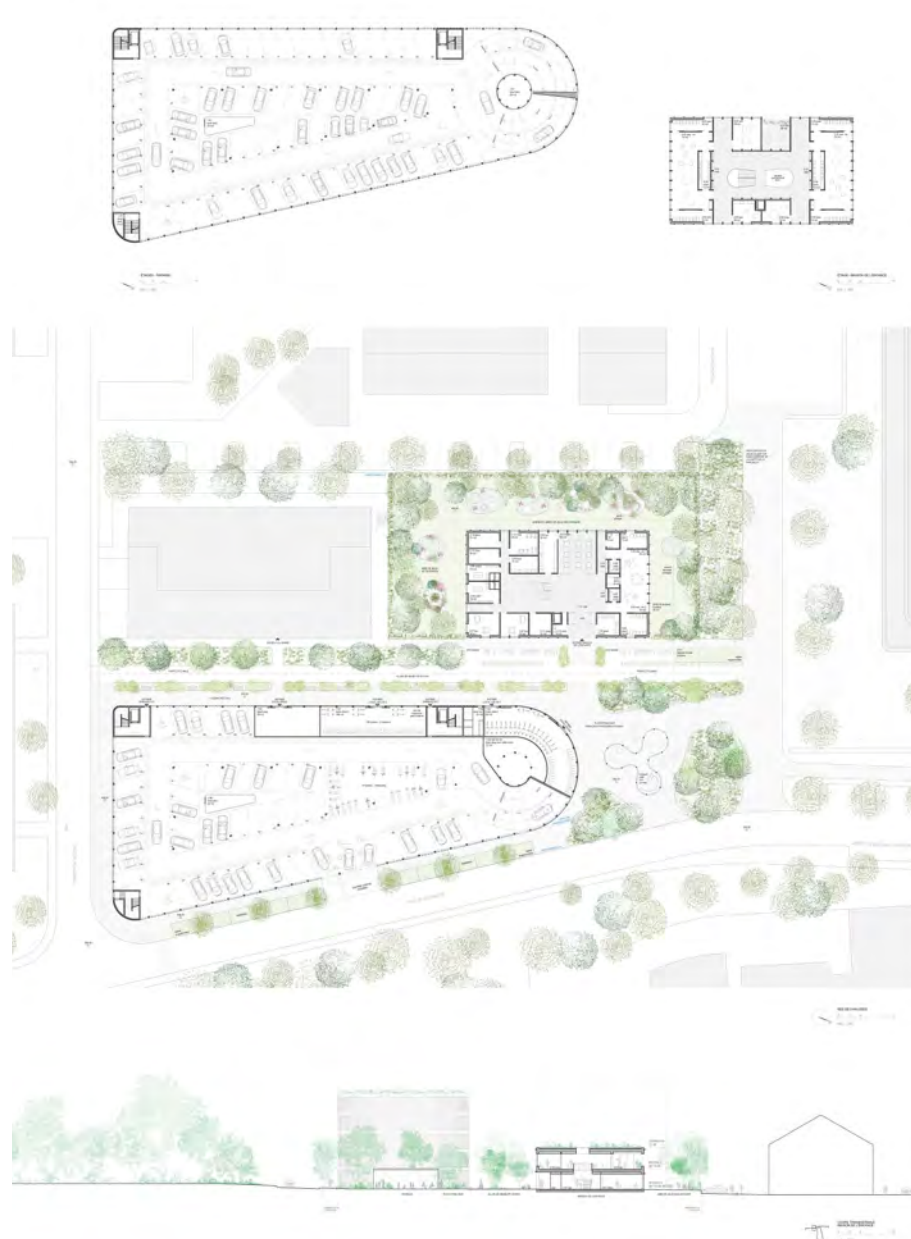
collaborateurs
Cécile Marguerat
Martial Chabloz



Maquette



Rendu planche 1



Rendu planche 2



Rendu planche 3



architecte
Atelier Pietrini Sàrl
2000 Neuchâtel

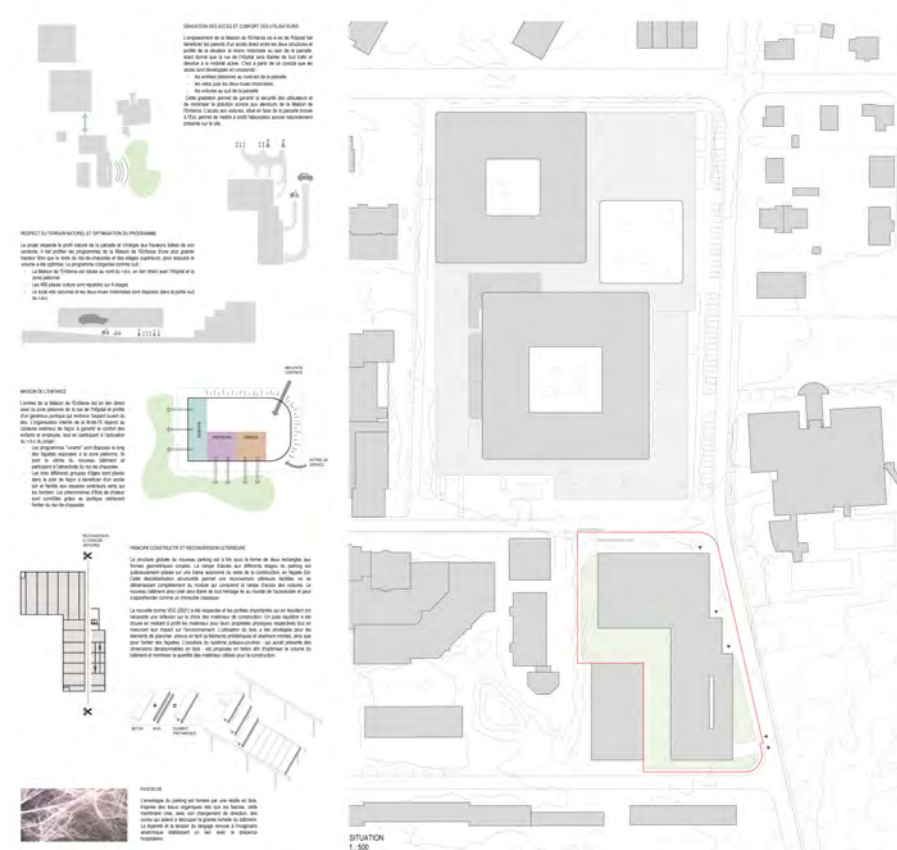
collaborateurs
Guido Pietrini
Etienne Dubois
Marie Majeux
Davide Perottoni

ingénieur
• Cambium Ingénierie SA
1400 Yverdon-les-Bains

autre bureau associé
SD Ingénierie Neuchâtel SA
2034 Peseux

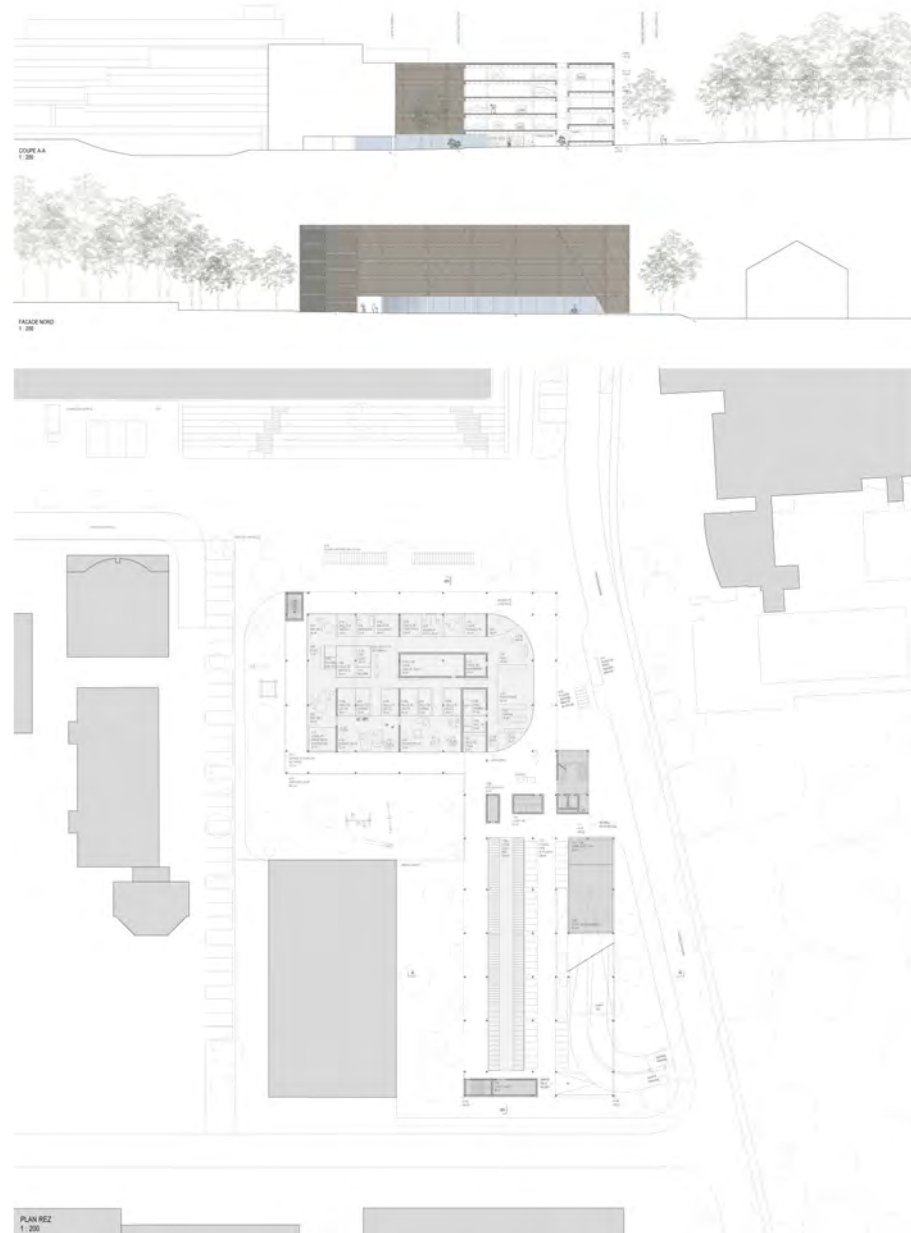


Maquette



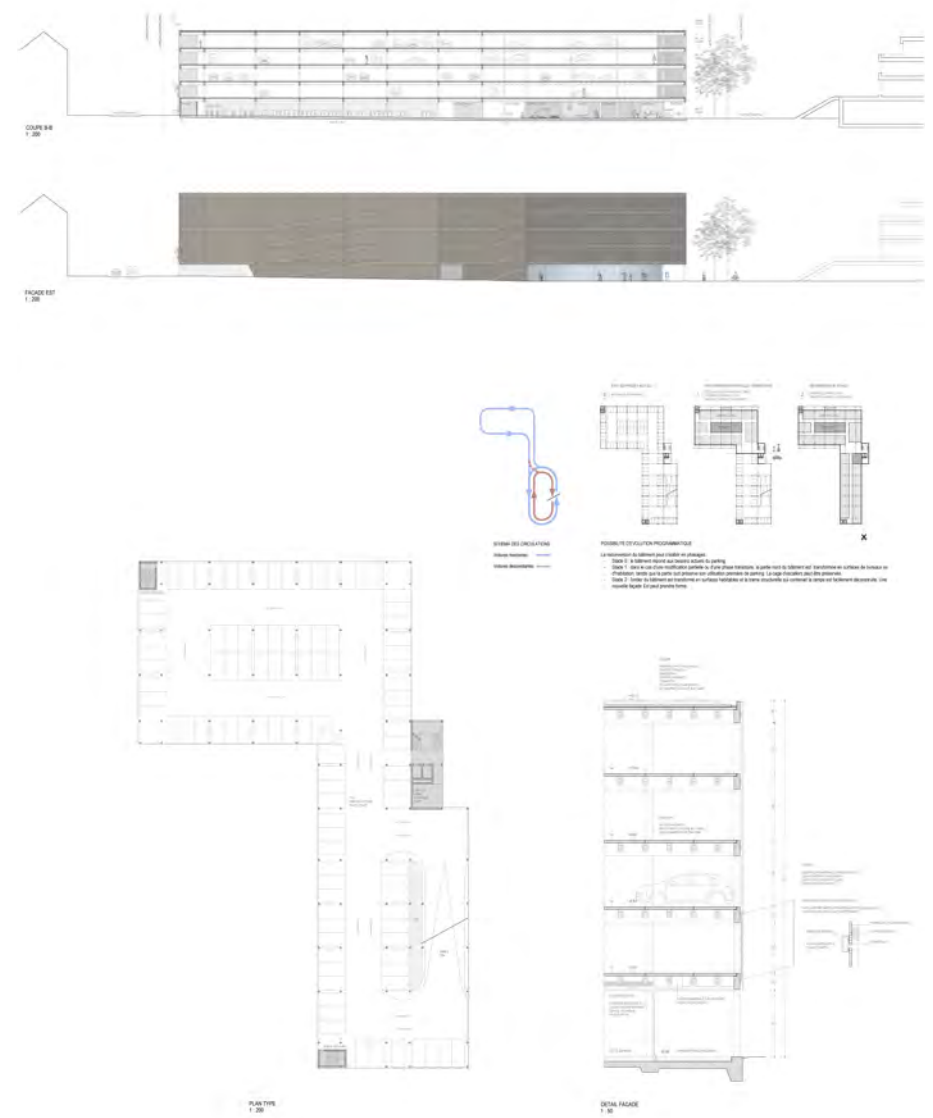
Rendu planche 1

FASCIA



Rendu planche 2

écarté au 1^{er} tour



Rendu planche 3

FLY ME

projet n°11

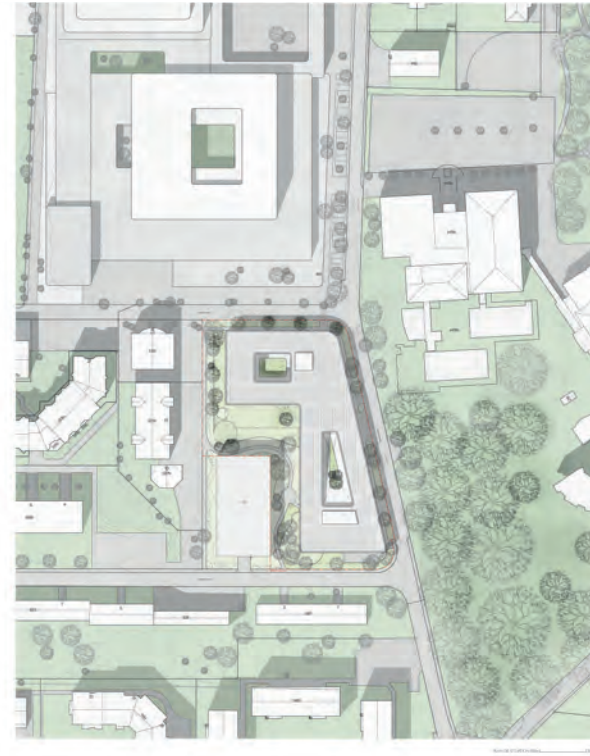
architecte
Zysmanarchitectes
1003 Lausanne

collaborateurs
Alexandre Zysman
Karen Zysman
Alessandro Tiezzi
Odile Doepper

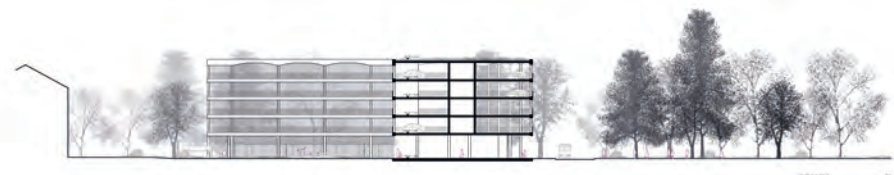
ingénieur
Kurmann Cretton ingénieurs SA
1870 Monthey

collaborateur
Alexandre Schmid

autre bureau associé
Pascal Heyraud architecte paysagiste Sàrl
2000 Neuchâtel



Maquette



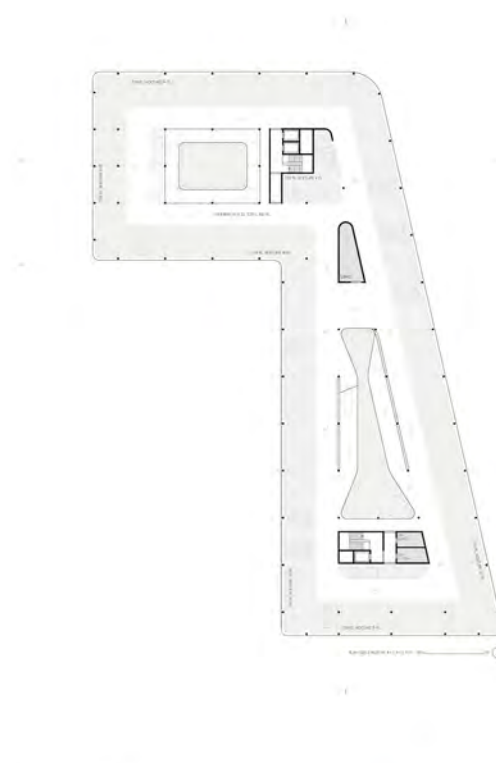
Rendu planche 1

FLY ME



Rendu planche 2

écarté au 4^e tour



Rendu planche 3

architecte
TK ARCHITECTURE
1213 Petit-Lancy

collaborateur
Taieb Kali

ingénieur
NESH Sàrl
1212 Lancy

collaborateur
Jeff Nourisse

autres bureau associés
Dinges consulting
1226 Thônex
collaborateur
Dominique Dinges
Reichenbach Jacques
1232 Confignon
collaborateur
Jacques Reichenbach



Maquette



Rendu planche 1

Concours Maison de l'enfance et parking-éHiv H2O

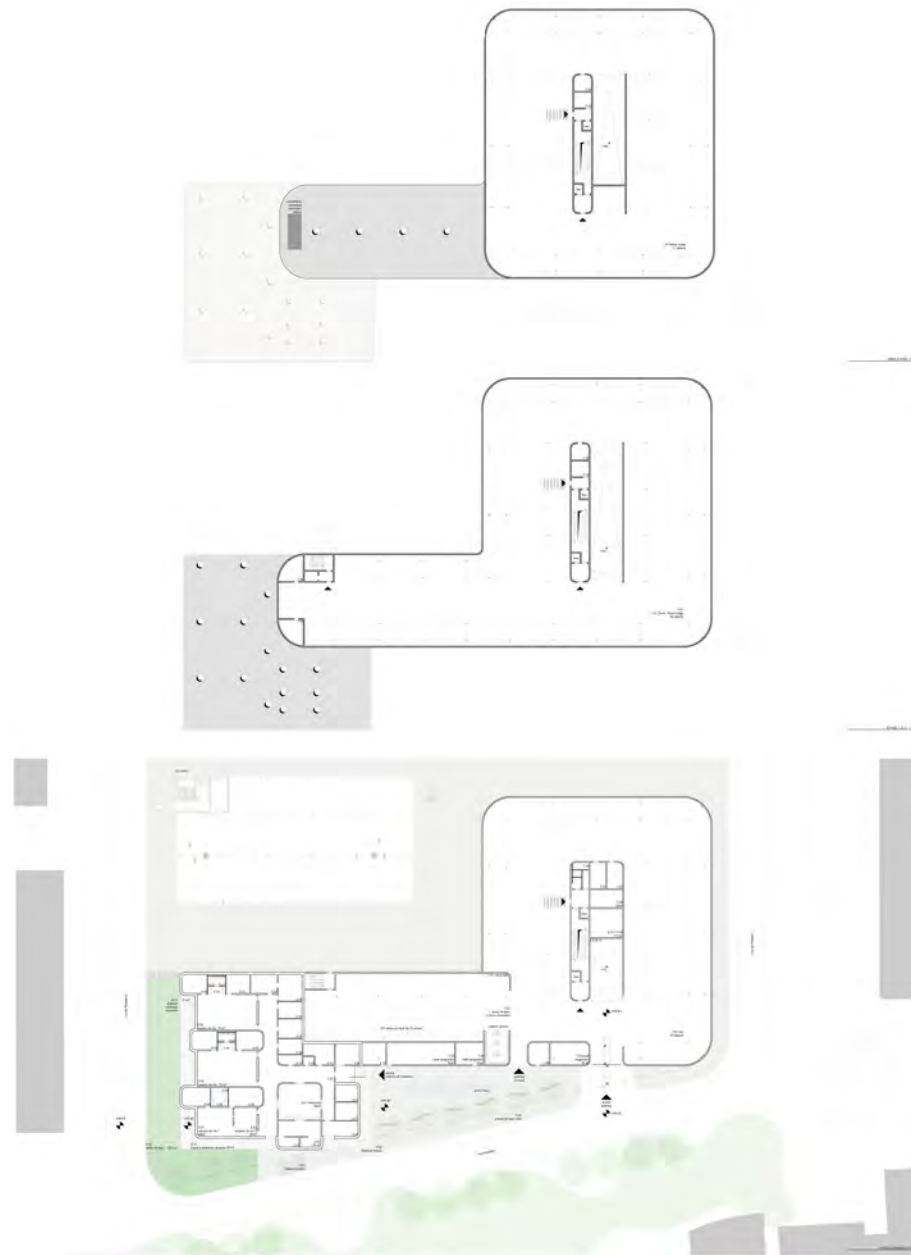
Concept architectural
La composition générale du site, des parkings aux infrastructures de différents bâtiments constitue sa base architecturale.
Le projet H2O, composé de la superposition et juxtaposition d'un jeu de volumes, répond aux différents objectifs du concours.
Notre parti est de créer une unité globale et créer des continuités fonctionnelles individuelles et globales des différents programmes.
L'implémentation de notre proposition crée une place publique en lien direct avec toutes les activités du programme, ouvert sur le parc existant des bords. Elle mettra l'accent sur le lien entre le Centre Théâtral et le Centre d'Enfance. Un jeu d'axes, rappelle la forte présence de cet bâtiment et réajuste l'équilibre global.
La toiture, de part et d'autre du Sud de la parcelle offre un rapport d'équilibre harmonieux avec les constructions existantes des bords.
Le projet H2O, Tertiaire qui se présente avec la présence du Centre d'Enfance au Nord et du Centre Théâtral au Sud.
Le concept architectural de l'ouvrage permet une continuité des axes et un environnement de bâtiment ouvert à Lancy.



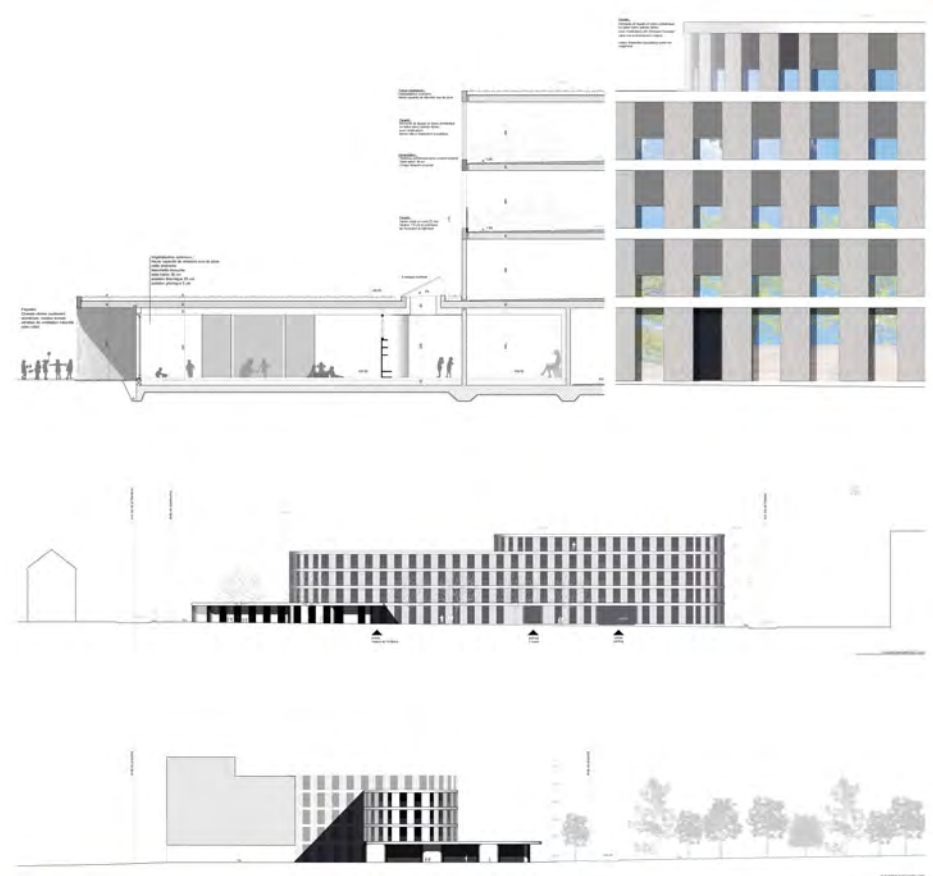
Concept structurel
La conception structurelle est un système préfabriqué avec un empilage en éléments préfabriqués en béton blanc. Ces éléments constituent le squelette structurel des différents bâtiments. Ces éléments de construction proposent une modularité afin d'adapter l'ouvrage dans son développement global. Le projet permet une offre de programmation.
La conception des dalles avec rigoles écoulement à pour répondre à l'exigence de programmation. En effet, le concept architectural des façades est axé sur un volume structuré composé de façades, créant des espaces pour l'usage. La hauteur d'étage est définie selon le gabarit standard afin de permettre de répondre aux exigences d'usage et de l'usage existant des bords.
Le projet H2O, Tertiaire qui se présente avec la présence du Centre d'Enfance au Nord et du Centre Théâtral au Sud.

Concept espace de circulation
Le parking, Le projet H2O offre une optimisation du nombre de places de parking tout en répondant aux exigences du site. Les parkings sont conçus pour répondre à la demande de circulation.
La toiture, La toiture est conçue pour offrir une continuité de l'ouvrage et garantir une sécurité maximale aux enfants. Les aménagements extérieurs sont le prolongement direct des espaces de vie. Les éléments de l'ouvrage offrent une continuité entre les différents bâtiments et répondent aux besoins du programme.
L'agencement des espaces permet une association rapide de l'ouvrage.



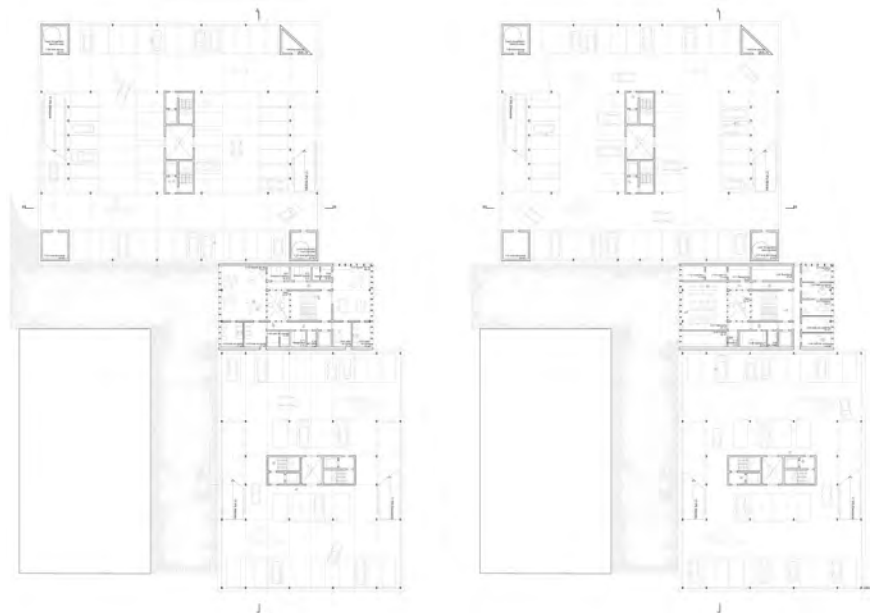
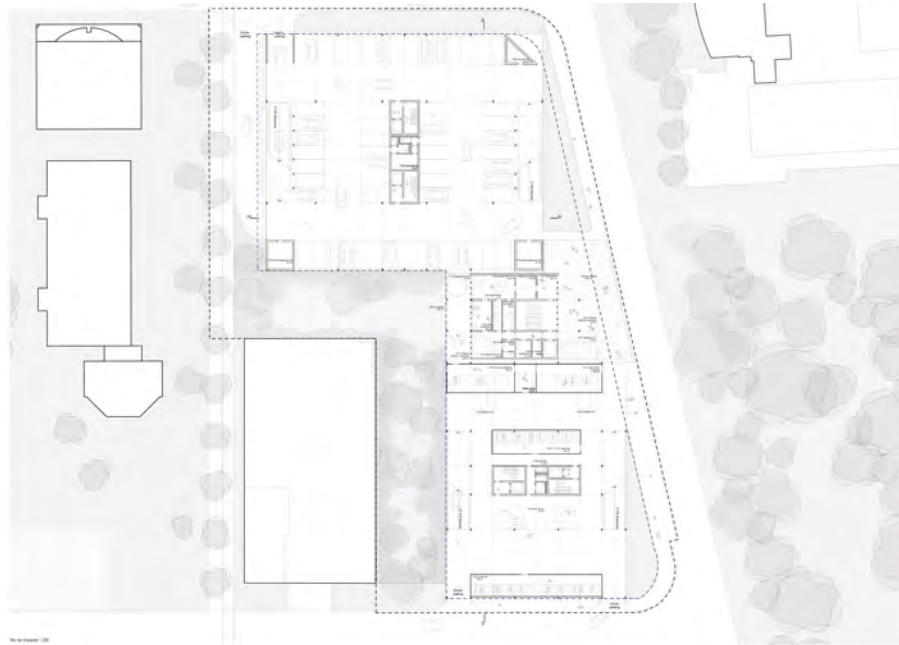


Rendu planche 2



Rendu planche 3

SPLIT



Rendu planche 2

écarté au 1^{er} tour

"Coursier, Réseau de bureaux et parking privé"



Fig. 01 - Courtyard



STRUCTURE

Le projet a été conçu sur la possibilité de réalisation future. Seul l'ensemble de construction initial est garanti par une structure préfabriquée en béton de haute résistance.

Le projet a été conçu sur un système constructif composé de dalles béton et de poutres aluminium béton avec gainage d'acoustique isolant les habitations verticales et horizontales. Les façades vitrées favorisent les ponts visuels.

Afin de permettre la modification des bureaux, une hauteur libre sous poutre de 2,42 m a été proposée.

Le système constructif initial pour le pont horizontal du premier étage du parking est celui d'un plancher béton armé, composé par les éléments suivants (du bas vers le haut) :

- 1. Dalle béton armée en place
- 2. Plancher alu-béton en place
- 3. Plancher béton en place

En cas de modification de l'habitat, la structure initiale sera conservée.

Le plan initial des bureaux est celui d'un logement individuel pour un couple ou deux personnes. Le plan initial des bureaux est celui d'un bureau individuel pour un couple ou deux personnes. Le plan initial des bureaux est celui d'un bureau individuel pour un couple ou deux personnes.



Fig. 02 - Bureau en plan de bureau



Fig. 03 - Section



Fig. 04 - Section

Rendu planche 3

architecte
Steeve Ray et associés Sàrl
1213 Petit-Lancy

collaborateurs
Steeve Ray
Léa Gilardi
Carla Casano

ingénieur
Verso ingénierie sàrl
1227 Les Acacias



Maquette



Concours Maison de l'enfance et parking vélos - LécopindaboR

Un quartier
En réponse à l'intention du règlement du concours « MAISON DE L'ENFANCE ET PARKING » l'implantation essaye de protéger la maison de l'enfance qui sert mise en avant en présentant un espace « naturel » en relation avec la terre. Cette implantation vient compléter le parti habituel du quartier et fait écho au projet « Plateau ».

Le parking, en lien avec l'équipement hospitalier, est largement constitué de bois et va vers le terrain Bismarck d'Yverdon-les-Bains.

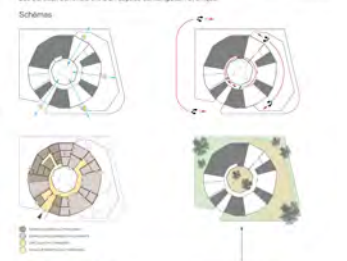
Résumé de parti
La maison de l'enfance se propose d'être un prototype d'architecture circulaire. Dès l'abord, le principe repose sur la réutilisation d'éléments provenant du démantèlement d'autres bâtiments. L'intérêt architectural réside dans le jeu de composition et d'assemblage de ces éléments. Il est devenu une véritable en partie « non programmée ». L'exercice semble adapté à un bâtiment de moyenne importance et à vocation « publique ».

Une enfance inspirée
La composition de la maison de l'enfance s'articule autour d'un espace central polygonal qui peut faire office d'axe de jeu selon le climat. Le maison est structurée par un cubisme non rectiligne qui donne accès aux espaces trapezoidaux. C'est dans ces volumes aux façades catadromiques que l'enfant est en partie « observé » lors de ses apprentissages des espaces et des formes. Un univers quelque peu à l'image des expériences pédagogiques de l'est approché en 1973.

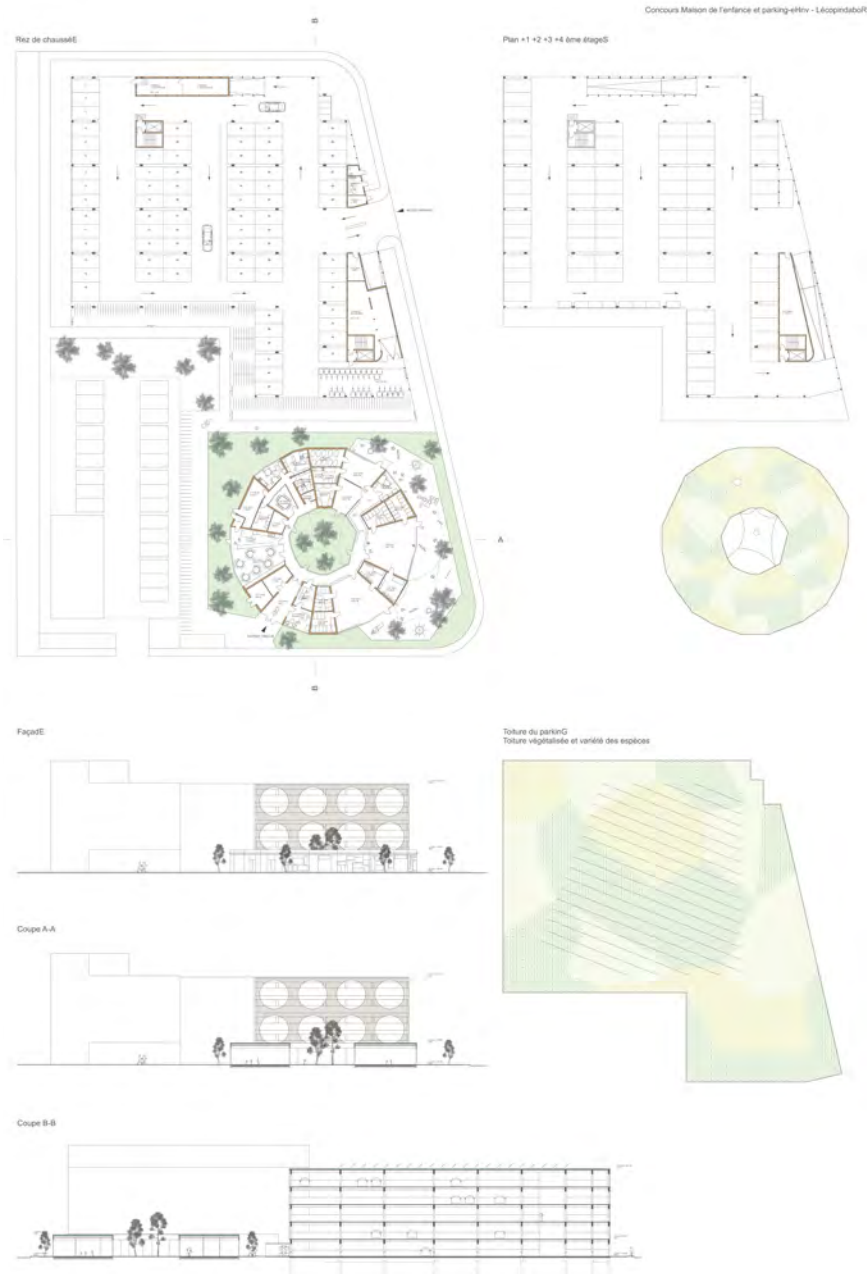
Le parking - 384 places voitures / 52 places motos / 170 places vélos y c v cargo

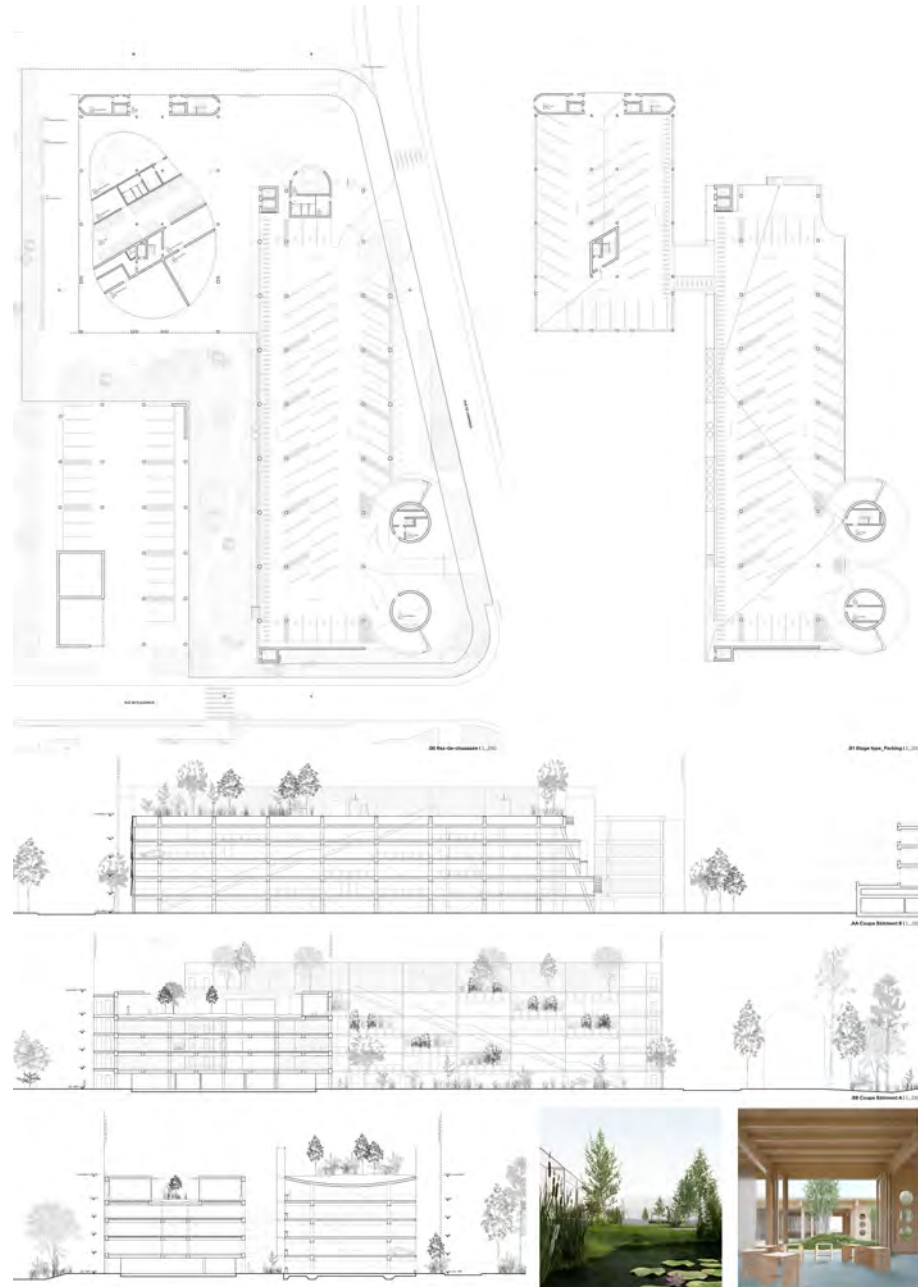
L'application de la norme V02 apparaît en contradiction avec les objectifs de durabilité, en regardant à l'encadrement existant des véhicules. Structurairement, le parking est composé d'un kit de piliers de béton et de charnières assemblés mécaniquement par des connecteurs en acier. La stabilité est obtenue par les noyaux « excroissances » et des contreventements en acier. Les planchers supérieurs se composent d'une base en panneaux OSB 20mm et d'une étape amble de Tom Seltzer pour faciliter le démontage. La dalle se compose d'une dalle béton armé de 20cm qui assure la stabilité des fondations et des piliers.

L'art comme méthode
La reconversion du parking en activité demande l'ouverture de jour. Pour marquer cette transformation, il est proposé une répartition inspirée des travaux de l'artiste Gordon Matta Clark avec des percements de plancher. La création de doubles hauteurs met en valeur la structure. Les bureaux bénéficient d'un espace contemporain et unique.

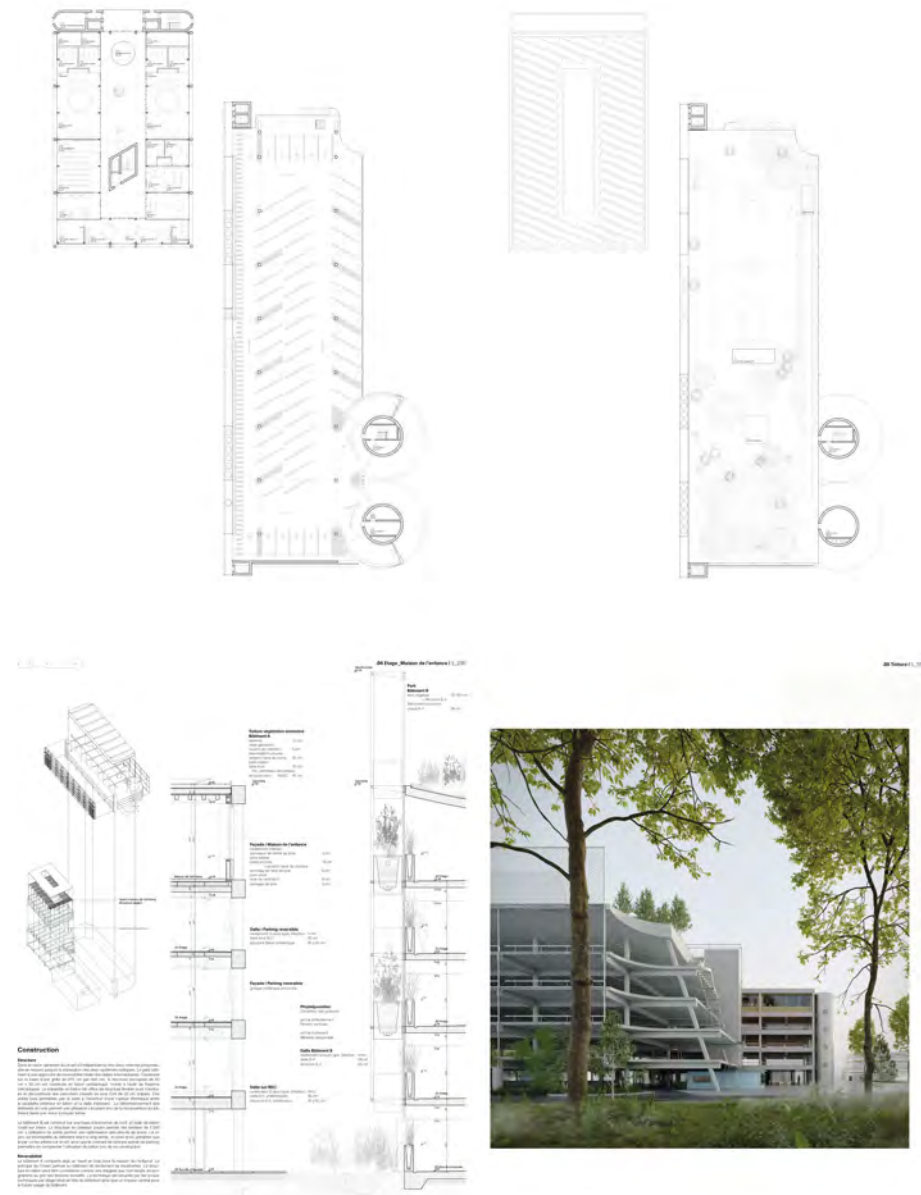


Rendu planche 1





Rendu planche 2



Rendu planche 3

architecte
Atelier Artec Architecture Sàrl
1007 Lausanne

collaborateurs
Fernando Pinto
Luis Moreira

ingénieur
Michael Vieira -Architecte
8500 Portimao

collaborateur
Michael Vieira

autre bureau associé
Ovale & Partenaires Sàrl
1618 Châtel-St-Denis

collaborateur
Eric Molleyres
Christopher Almeida



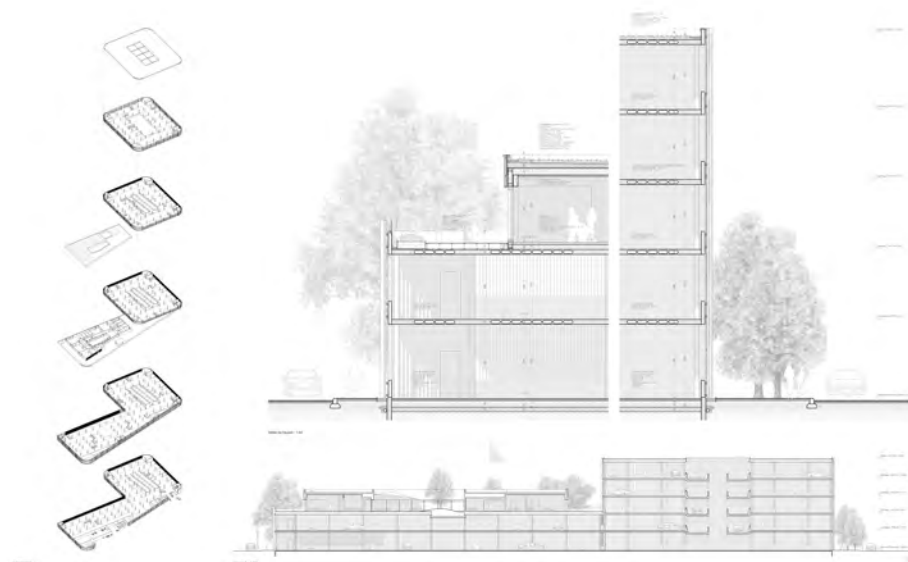
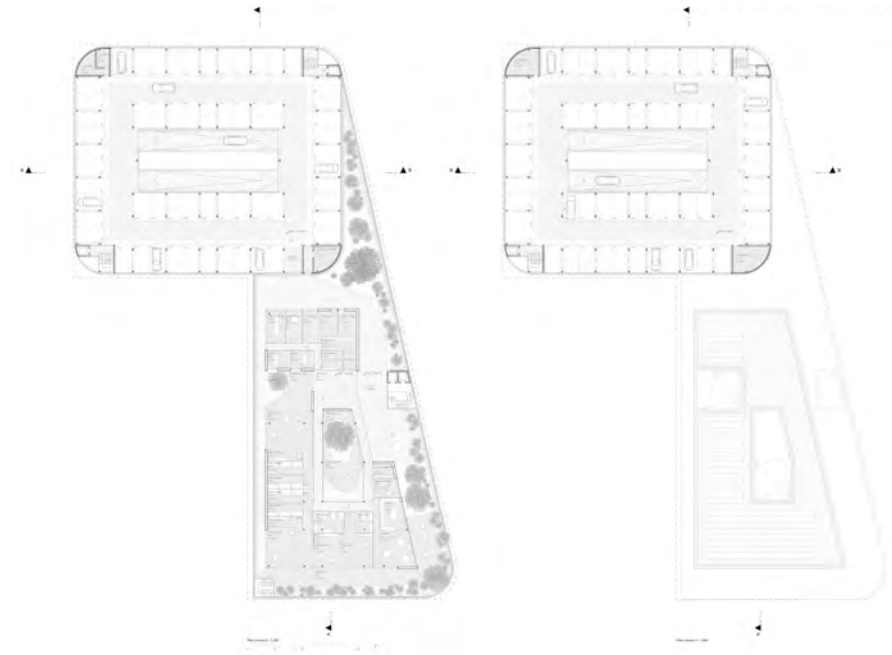
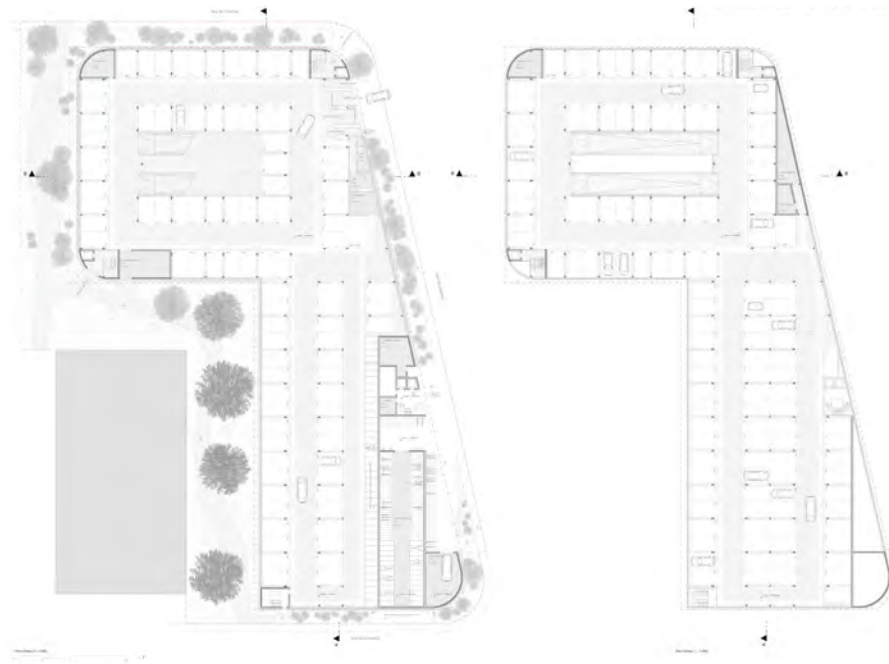
Maquette



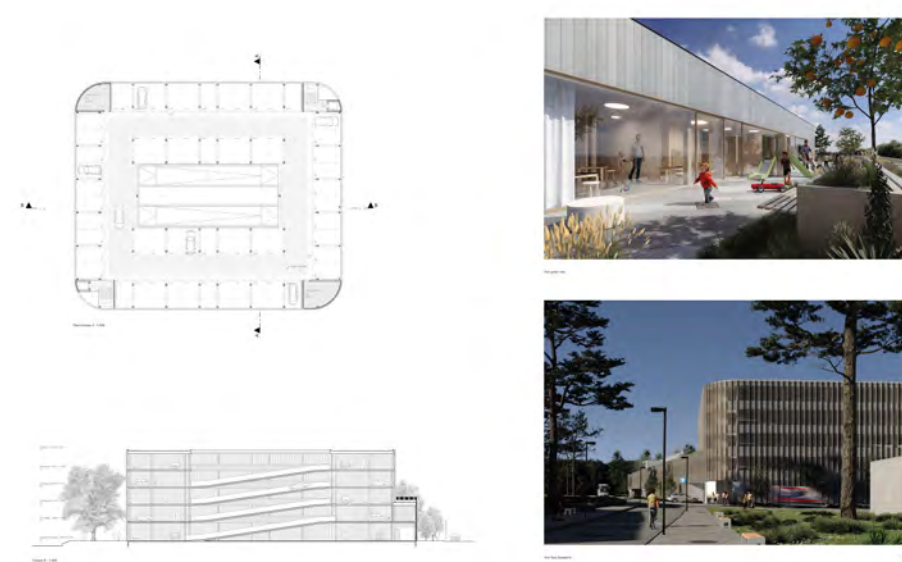
Rendu planche 1

UP

écarté au 2^e tour



Rendu planche 2



Rendu planche 3

Play & mobil

architecte

riforma architecture SA
1700 Fribourg

collaborateurs

Mario da Campo
Benoît Clément
Coralie Comte
Jérémie Hunsperger

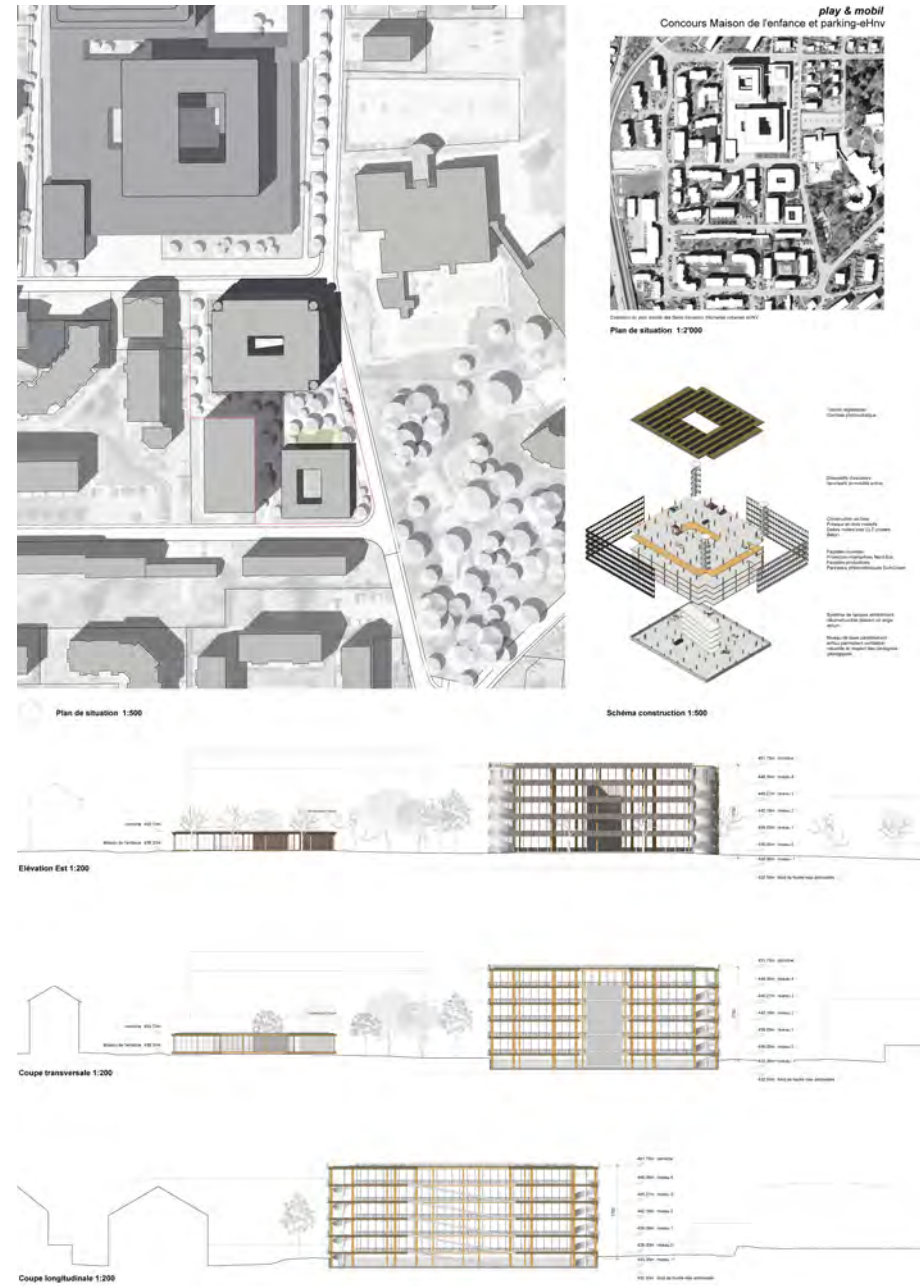
ingénieur

timbatec Holzbauingenieure AG
2800 Delémont

autre bureau associé

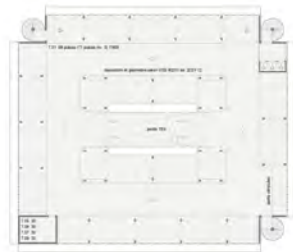
sdi biel-bienne sa
2503 Bienne

projet n°17

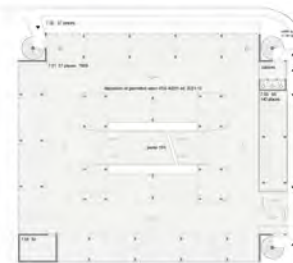


Maquette

Rendu planche 1



Plan Type Parking niveaux 1, 2, 3 1:200

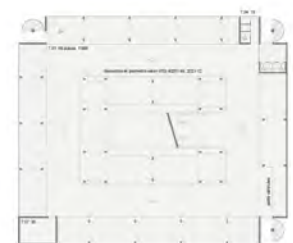


Plan niveau 0 Parking 1:200

Notes de la notice
 Ce plan est un plan type de parking. Il est destiné à être complété par les services techniques de la commune pour la réalisation des travaux de construction et d'entretien des équipements de voirie et de stationnement.
 Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions d'ensemble. Elles ne tiennent pas compte des tolérances de fabrication et des déformations dues aux tassements.
 Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions d'ensemble. Elles ne tiennent pas compte des tolérances de fabrication et des déformations dues aux tassements.
 Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions d'ensemble. Elles ne tiennent pas compte des tolérances de fabrication et des déformations dues aux tassements.



Plan niveau 0 Maison de l'enfance 1:200



Plan niveau -1 Parking 1:200

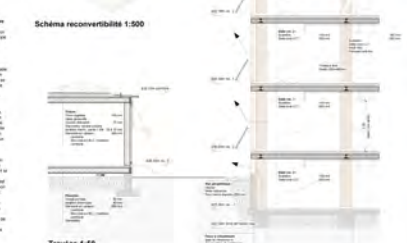
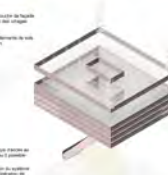
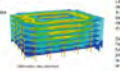


play & mobil
 Concours Maison de l'enfance et parking-ehfv

Conception Structure
Footing
 Les fondations sont en béton armé. Elles sont réalisées en deux fois : d'abord le radier, puis les poteaux. Le radier est réalisé en deux parties : une partie pour les poteaux et une partie pour les murs. Les poteaux sont réalisés en deux fois : d'abord le corps, puis le chapeau. Les murs sont réalisés en deux fois : d'abord le corps, puis le chapeau. Les fondations sont réalisées en deux fois : d'abord le radier, puis les poteaux et les murs.

Mur en brique
 Les murs sont en brique pleine. Ils sont réalisés en deux fois : d'abord le corps, puis le chapeau. Les murs sont réalisés en deux fois : d'abord le corps, puis le chapeau. Les murs sont réalisés en deux fois : d'abord le corps, puis le chapeau.

Conception CFA
 Les poteaux sont en béton armé. Ils sont réalisés en deux fois : d'abord le corps, puis le chapeau. Les poteaux sont réalisés en deux fois : d'abord le corps, puis le chapeau. Les poteaux sont réalisés en deux fois : d'abord le corps, puis le chapeau.



VAGUE VERTE

projet n°18

architecte

GNWA-Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH
8005 Zürich

collaborateurs

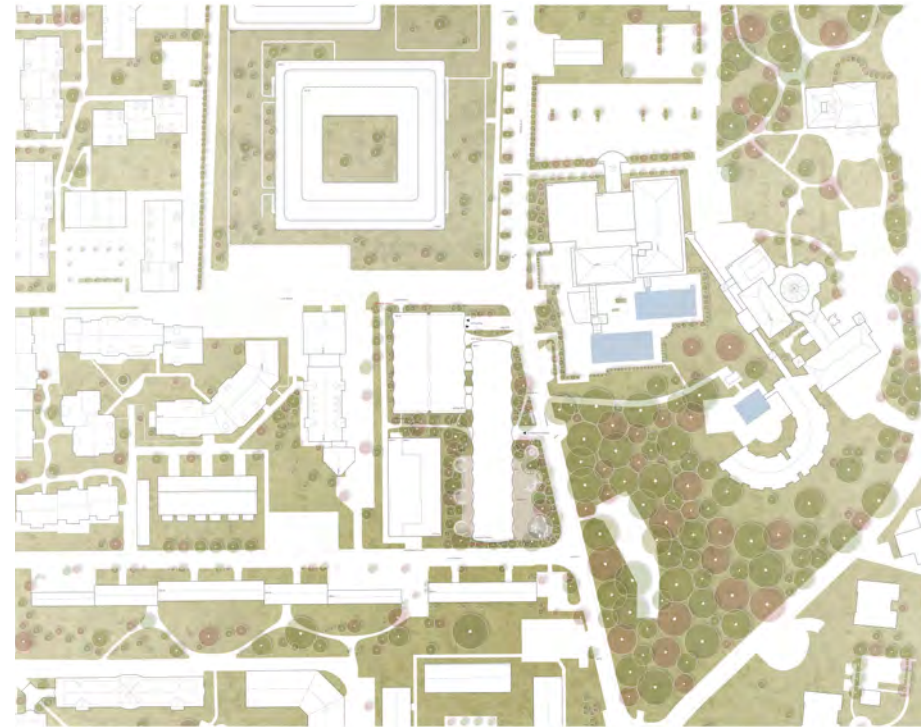
Marcus Weck
Cristina Gonzalo
Marco Neri
Lea Muttoni
Maxence Lelièvre
Cloé sermier
Anita Gustuti
Albert Jiménez
Juan Colominas

ingénieur

Muttoni & Fernandez, Ingenieurs Conseils SA
1024 Ecublens

collaborateur

Miguel Fernandez

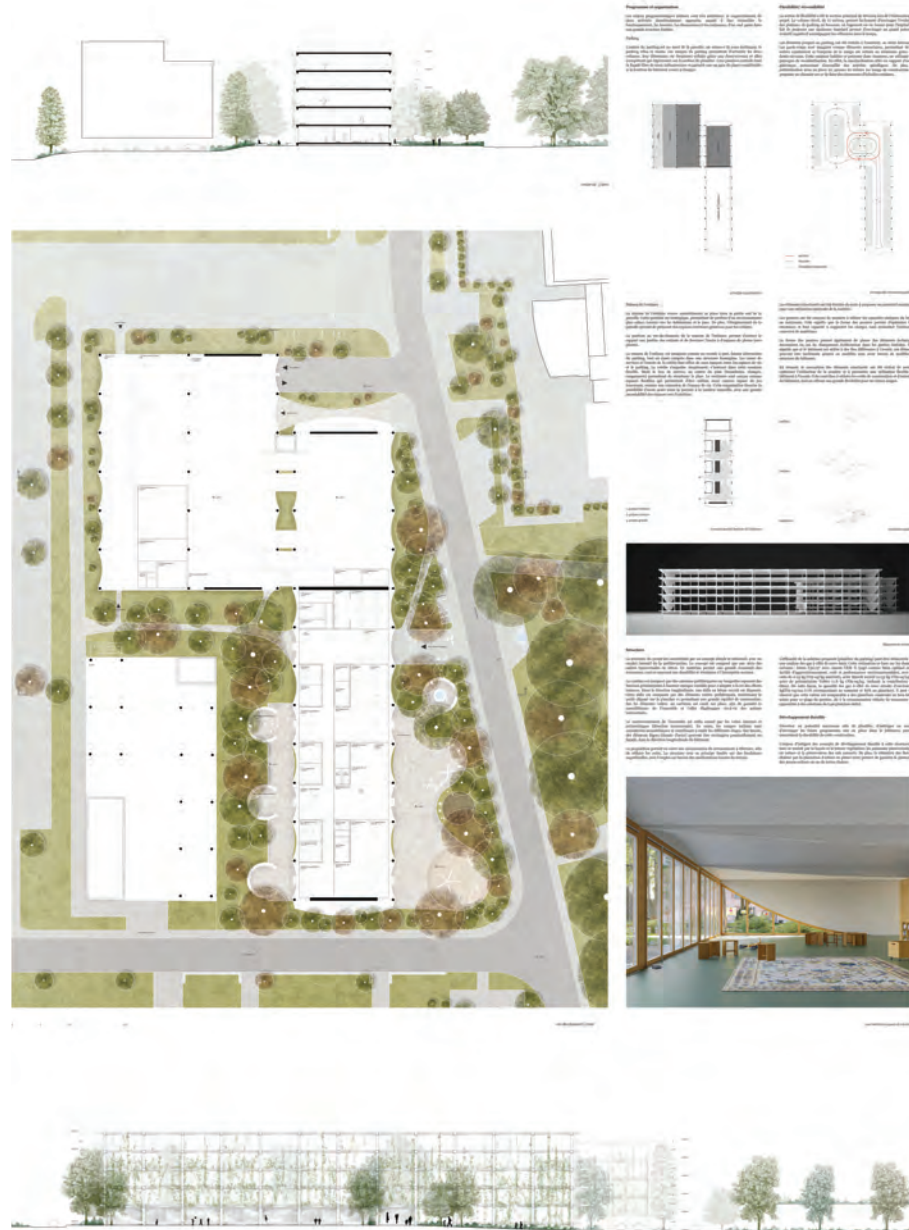


Maquette



Rendu planche 1

VAGUE VERTE



Rendu planche 2

écarté au 2° tour



Rendu planche 3

architecte
frundgallina Architectes FAS SIA
2000 Neuchâtel

collaborateurs
Jean-Claude Frund
Antonio Gallina
Aziz Temel
Nathalie Kaser
Jessica Gauchat
Lorine Amstutz
Bertrand Moret

ingénieur
Dr Lüchinger+Meyer ingénieurs Civils SA
1003 Lausanne

collaborateurs
Etienne Bouleau
Cécile Martinier



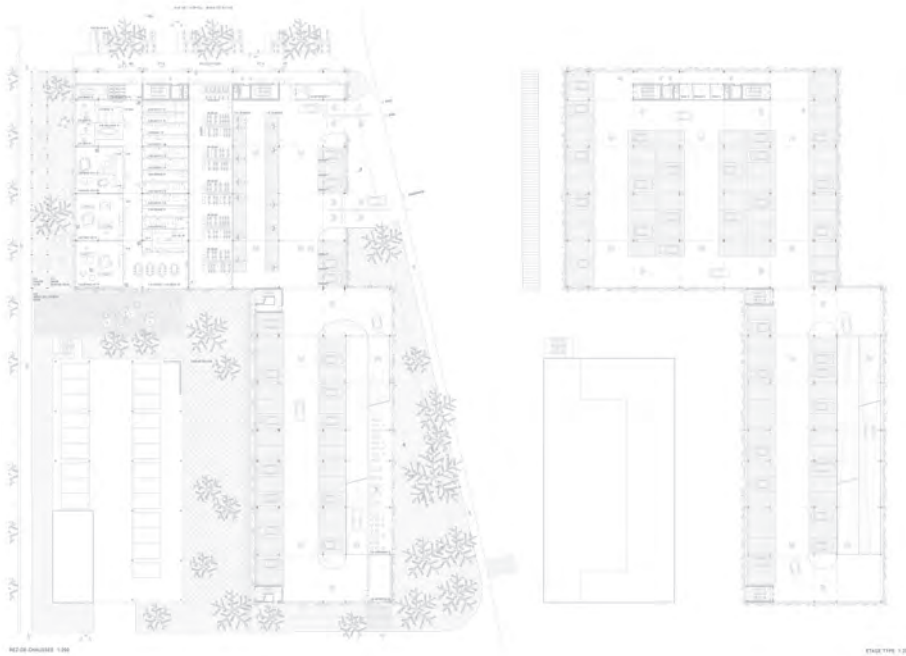
Maquette



Rendu planche 1

VROUM VROUM

écarté au 1^{er} tour



Rendu planche 2

TREFLE

architecte
 Klip Architectes SA
 1207 Genève

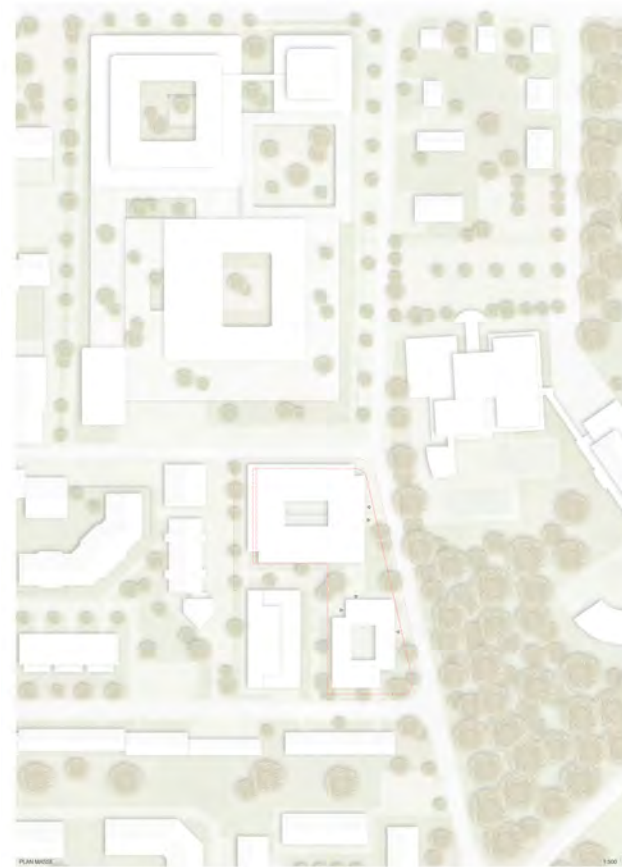
collaborateurs
 Guillermo Funcia
 Henri Gindre
 Olivier d'Andiran

ingénieur
 ab ingénieurs SA
 1007 Lausanne

collaborateurs
 Piero Fonzo
 Olivier Francey



Maquette



projet n°20

TREFLE

Concours Maison de l'enfance et parking-écriv

DESCRIPTION

L'opération de projet TREFLE vise à réaliser à Genève une maison de développement de quartier innovante, adaptée aux enjeux locaux, à la configuration du site, à la programmation de quartier, à l'usage des espaces communs et à la qualité d'habitat.

Elle vise à répondre à un programme de logement innovant, à offrir une expérience de vie innovante, à favoriser le lien social et à créer un cadre de vie innovant.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

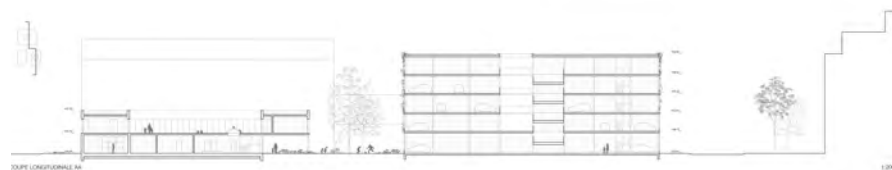
Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.

Le projet est composé de trois bâtiments de logements, d'un bâtiment communautaire et d'un bâtiment pour les activités. Le projet est situé dans le quartier de la Gare, à proximité de la gare de Genève et de la gare de la Gare.



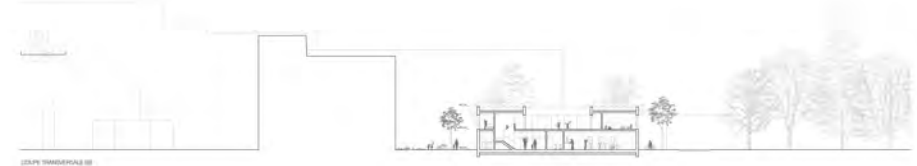
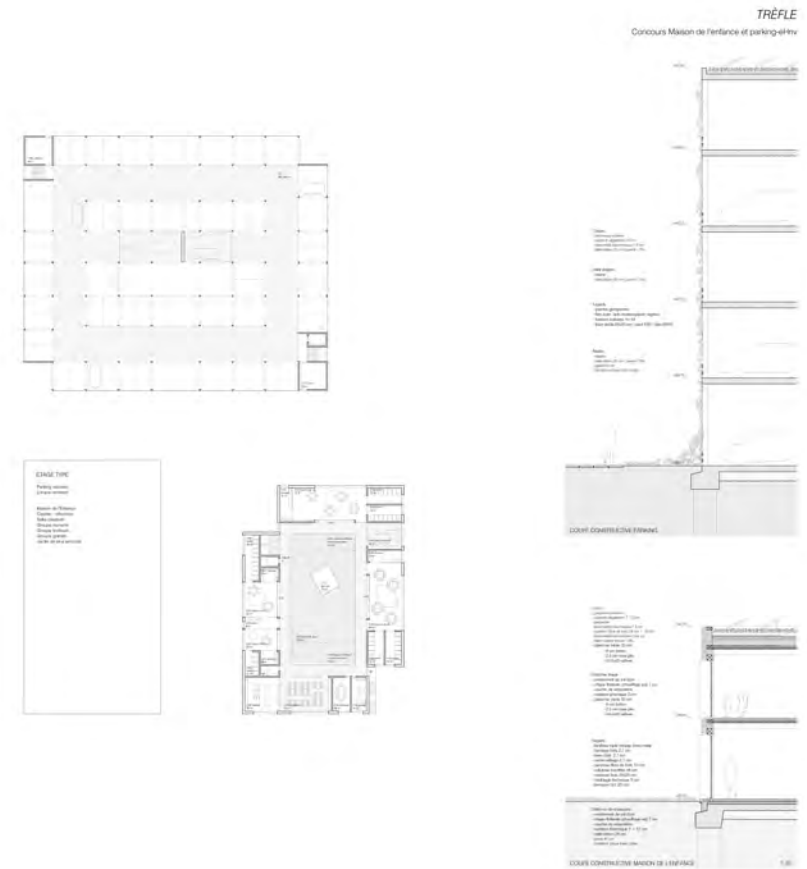
Rendu planche 1

TREFLE



Rendu planche 2

écarté au 2° tour



Rendu planche 3

Les Petits Toits

projet n°21

architecte
Schwarzburg Architectes SA
4053 Bâle

collaborateurs
Jörg Schwarzburg
Ninon van den Berg
Constance Peillon

ingénieur
Ferrari Gartmann AG
7000 Chur

collaborateurs
Emanuela Ferrari
Matteo Jochum



Contexte urbain
Le volume du nouveau bâtiment est structuré en deux corps juxtaposés : un aile Nord et allongée vers le sud et un volume plus compact, s'inscrivant en continuité avec l'existence des constructions environnantes.

Face au parc des Hermines, le nouveau bâtiment occupe un site à la limite de propriété afin de créer un espace libre végétalisé en correspondance avec les arbres matures de l'autre côté de la rue. Grâce au décalage d'échelle entre les deux volumes, il est possible de créer un espace public ouvert et accueillant pour les usagers.

Le hauteur du bâtiment est définie par les hauteurs limitées existantes et permet de bien exploiter le parcelle, tout en étant d'accès au terrain à l'abri des nuisances. Le volume de hauteur de 17 étages est placé au nord de la construction et respecte, le garde-cour de l'alignement de la maison de l'architecte. Le volume plus bas est en retrait de plus de 1,5 mètres.

Le plancher
L'espace d'habitat est conçu comme une petite place avec un programme mixte : un espace pour les gens jeunes et un espace pour un usage commun, ouvert, devant l'entrée principale pour les gens du quartier et le Musée de l'Art et d'Architecture.

L'escalier extérieur mène à la Maison de l'Art et d'Architecture et qui permet aux visiteurs de voir les œuvres de l'art contemporain et d'être plantés.

L'entrée pour les visiteurs est sur un axe diagonal. Le sol de l'escalier est ouvert et transparent, et s'intègre dans l'environnement urbain grâce à la structure de la façade recouverte de plantes grimpantes.

Structure portante
La structure portante est constituée selon une trame carrée. Elle est conçue de manière efficace en termes de matériaux. La construction massive permet de réduire les charges sismiques et d'optimiser les masses portantes et les fondations. Grâce au haut degré de précontrainte, le gros œuvre peut être réalisé rapidement et efficacement.

La structure portante est constituée de dalles nervurées. Chaque dalle est portée par une colonne de béton, avec une section carrée de 1,20 m de côté. Ces dalles s'appuient sur une structure portante de poteaux en béton armé. Cette structure est conçue comme des poteaux continus afin d'assurer au mieux la stabilité. Le système de plancher repose sur des poteaux préfabriqués.

Ces deux paramètres en béton armé et des combinaisons en acier constituent la structure en œuvre horizontale. Ils sont respectés conformément au plan. Cette disposition répond aux exigences de stabilité, de typologie et de confort.

Les fondations sont réalisées avec des pieux dans le sol pour le respect des exigences géotechniques et urbaines.

Le gros œuvre est conçu comme une structure simple qui répond à toutes les exigences en matière de protection incendie et d'isolation. La structure portante finale est l'élément efficace des matériaux appliqués une construction préfabriquée à la dernière. L'utilisation de béton armé dans le gros œuvre contribue à réduire l'empreinte carbone et à améliorer le bilan CO2. Cette solution est très économique et optimisée dès le début.

Possibilités d'évolution
Le projet considère l'option de la structure de base fonctionnelle aussi bien pour le parking que pour une évolution possible de l'usage des locaux. La préfabrique des corps de bâtiment permet un bon mélange pour une multitude de typologies d'habitat.

La structure portante, composée d'éléments en béton préfabriqués, est développée en prenant en compte les multiples possibilités de réalisation. Le système offre une très grande flexibilité et peut être construit en fonction des besoins et des conditions de terrain d'origine sans perte d'adaptabilité dimensionnelle.

Les hauteurs d'étage et les hauteurs de toit ont été pensées conformément aux exigences, notamment pour un parking, mais permettant également d'adapter les hauteurs, des appartements, des chalets, des hôtels, des ateliers, des laboratoires ou même des salles d'exposition, dans une optique.

Les dimensions d'habitat peuvent être ajustées, par étage, par partie de bâtiment ou même, selon les besoins. Le respect des principes d'échelle permet de créer un espace libre végétalisé au-dessus des parties du bâtiment, tout en respectant une possible grille et un usage mixte. Les infrastructures telles que les rampes peuvent être facilement développées en elles et sont plus facilement.

La construction permet d'ajouter une enveloppe thermique, même partielle, grâce à la structure en œuvre des poteaux préfabriqués, depuis un seul et même plan de 1,20 mètre. Les poteaux sont en place depuis le parking jusqu'à la hauteur de la toiture et des volumes au-dessus des fondations.

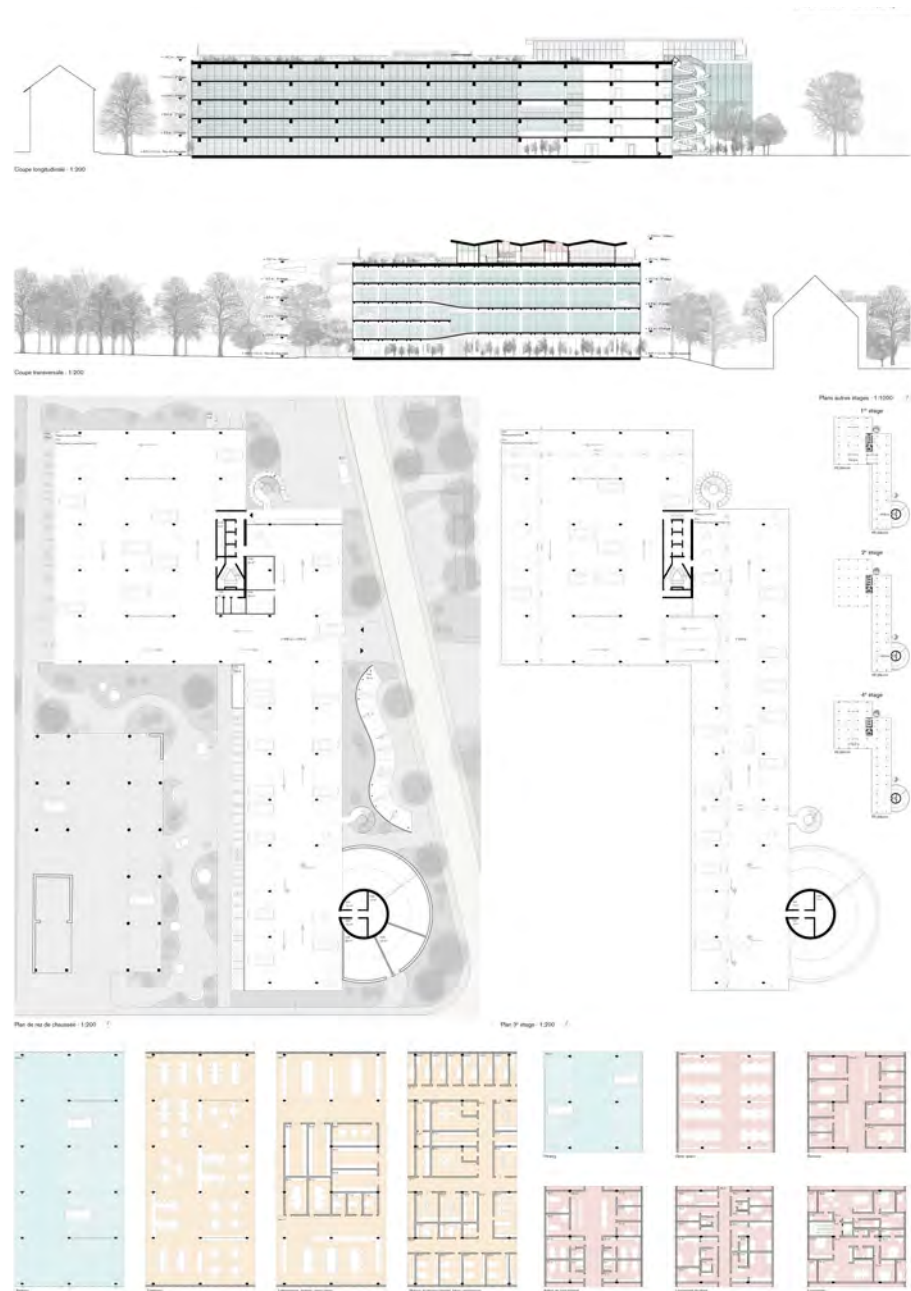


Maquette



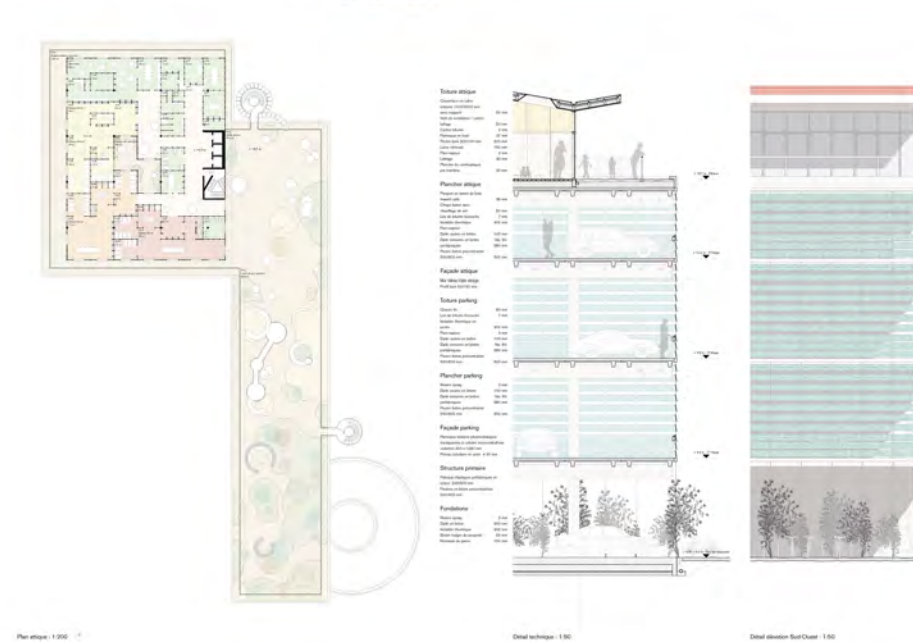
Rendu planche 1

Les Petits Toits



écarté au 1^{er} tour

La mission sur le toit
 La Mission des Toitures se trouve dans un monde à part, sur le toit du parking. Les enfants profitent de l'espace de terrain et de grande hauteur de vue en plein air. Au-dessus de la ville, au-dessus des voitures et à l'abri de la pollution, les enfants jouent tout en haut de leur propre petite maison sur le bâtiment avec ses ses cornes des arbres du parc d'un toit et au toit sur le toit et les montagnes du toit.
 La mission est construite en bois, un matériau naturel, écologique et abordable. Les plans d'habitation des modules sont, avec de grandes parties. Elles offrent une vue sur la ville et l'extérieur, un effet de visibilité connectée et partie de vie.
 Les espaces communs sont situés au toit ouvert, le groupe de la toiture et le groupe des toitures au toit ouvert et le groupe des arbres au toit. La toiture et les toitures disposent d'un espace extérieur ouvert pour que d'une cour intérieure commune.
Programme de toit
 Les enfants profitent d'un grand jardin ouvert sur le toit qui s'étend sur plus de 7'000m² avec des zones différenciées pour les différents âges et tranches d'âge des enfants.
 Des végétations dans la toiture des plantations et le toit du toit de la toiture. Ces zones de jeu offrent des espaces et des structures végétales variées et stimulantes dans le jardin et offrent un cadre idéal pour des activités et découvertes variées.
 Les plans ont été conçus de manière à être développés sans arrêt. Avec un toit de toiture et de jouer dans le jardin ouvert d'un toit, offre la toiture du toit grâce à l'effet abrité et ouvert avec un réajustement naturel des surfaces de toit.
 Une partie du toit est aménagée en jardin et l'habitation de l'habitation sur le toit de la toiture du parking.
Faciliter l'aménagement
 La toiture des toitures supérieures du parking est entièrement conçue comme une installation photovoltaïque. Des toitures sont transparentes composées de vitrage de toiture et de cellules photovoltaïques sont faites à de très faibles angles, légèrement inclinées afin d'obtenir un meilleur angle de réception. L'ensemble du parking reçoit ainsi suffisamment de lumière naturelle tout en étant légèrement ombragé et protégé des intempéries.
 L'espacement entre les toitures est étudié de manière à réduire la transmission de bruit de l'habitation vers l'habitation afin de créer un confort acoustique optimal. Dans la toiture supérieure, les équipements garantissent une acoustique supérieure à 20dB de la toiture de la toiture afin d'assurer la ventilation et le confort acoustique optimal.
 Le toit plat de la Mission de l'habitation, avec ses toitures inclinées dans le toit est ouvert, est également composé de cellules photovoltaïques, intégrant également une partie de la toiture qui supporte les toitures de toiture naturelle qui sont dans les toitures.
 Les modules photovoltaïques produisent au total environ 470000Wh/ann. Cela permet de couvrir 100% des besoins énergétiques de plus de 200 cellules photovoltaïques de plus pour plus de 5,1 millions de kilowatts.



LES ACROBATES

projet n°22

architecte
 Costea Missonnier Architectes Sàrl
 1005 Lausanne

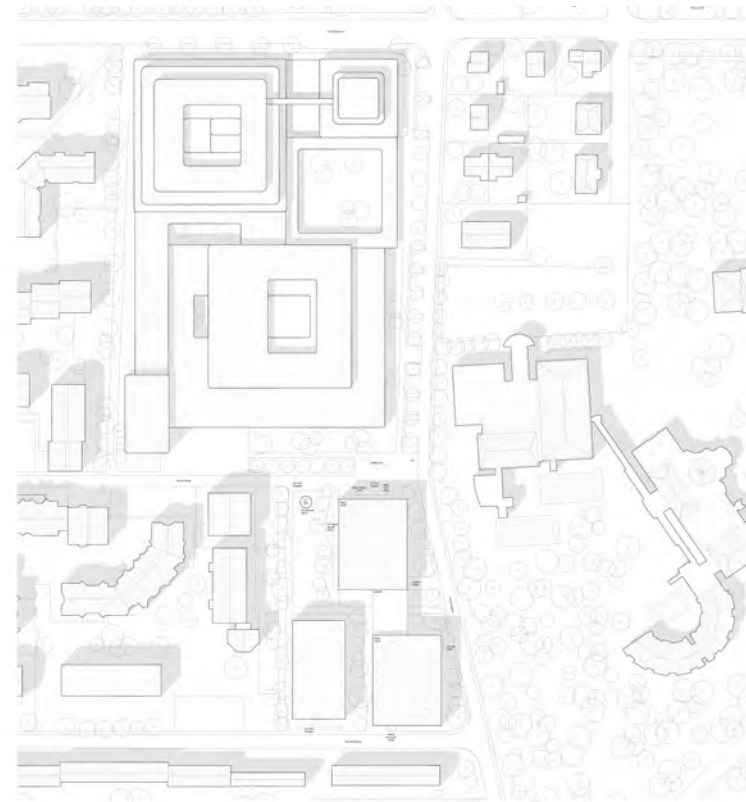
collaborateurs
 Cristina Costea
 Jean-Noël Missonnier
 Antoine Prat

ingénieur
 Ratio Bois Sàrl
 1024 Ecublens

collaborateur
 Marcel Rechsteiner



Maquette



Informations de contexte

Le projet est composé de deux volumes distincts, respectant l'organisation de l'existant existant et s'intégrant dans le tissu urbain. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier.

Opportunités de programmation

Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier.

Informations de contexte

Le projet est composé de deux volumes distincts, respectant l'organisation de l'existant existant et s'intégrant dans le tissu urbain. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier.

Opportunités de programmation

Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier.

Informations de contexte

Le projet est composé de deux volumes distincts, respectant l'organisation de l'existant existant et s'intégrant dans le tissu urbain. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier.

Opportunités de programmation

Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier.

Informations de contexte

Le projet est composé de deux volumes distincts, respectant l'organisation de l'existant existant et s'intégrant dans le tissu urbain. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier.

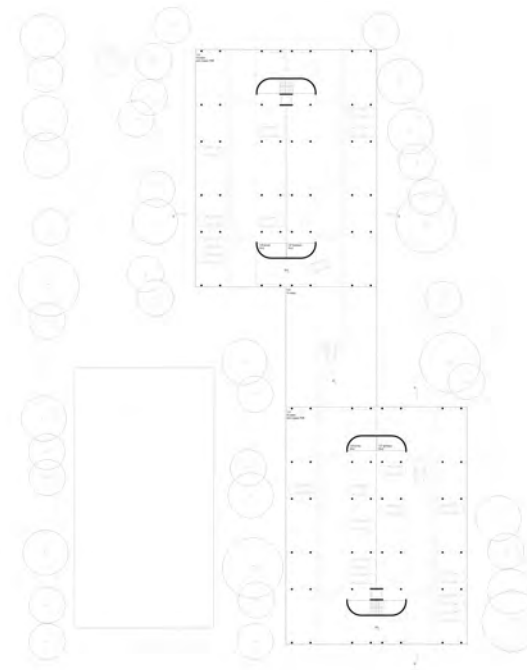
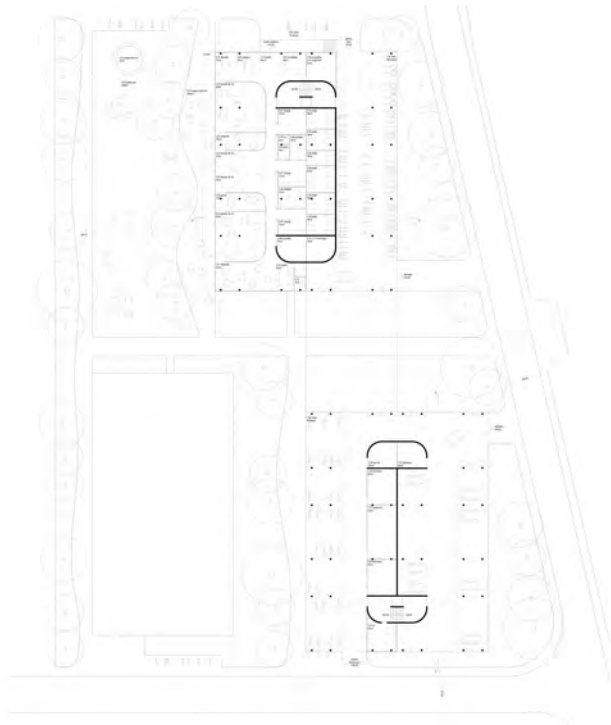
Opportunités de programmation

Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier. Les deux volumes sont reliés par un pont piétonnier.

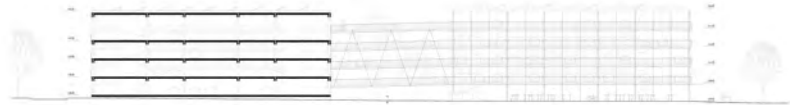
Rendu planche 1

LES ACROBATES

écarté au 2^e tour



Plan de situation 1/2000



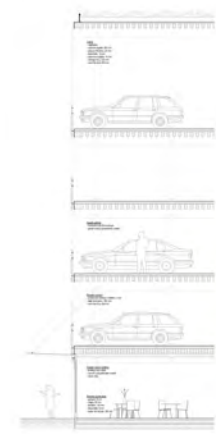
Élévation 1/2000



Élévation 2/2000

Rendu planche 2

Plan de situation 1/2000



Rendu planche 3



Photographie 1/2000

architecte
 A Carré Architecture et Aménagement SA
 1027 Lonay

collaborateurs
 Julien Ecoffey
 Sarah Tschanz
 Stefania Screnci

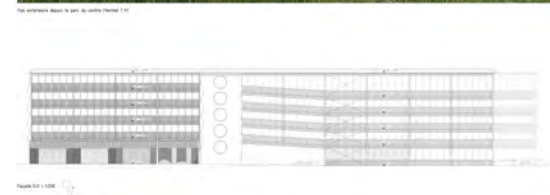
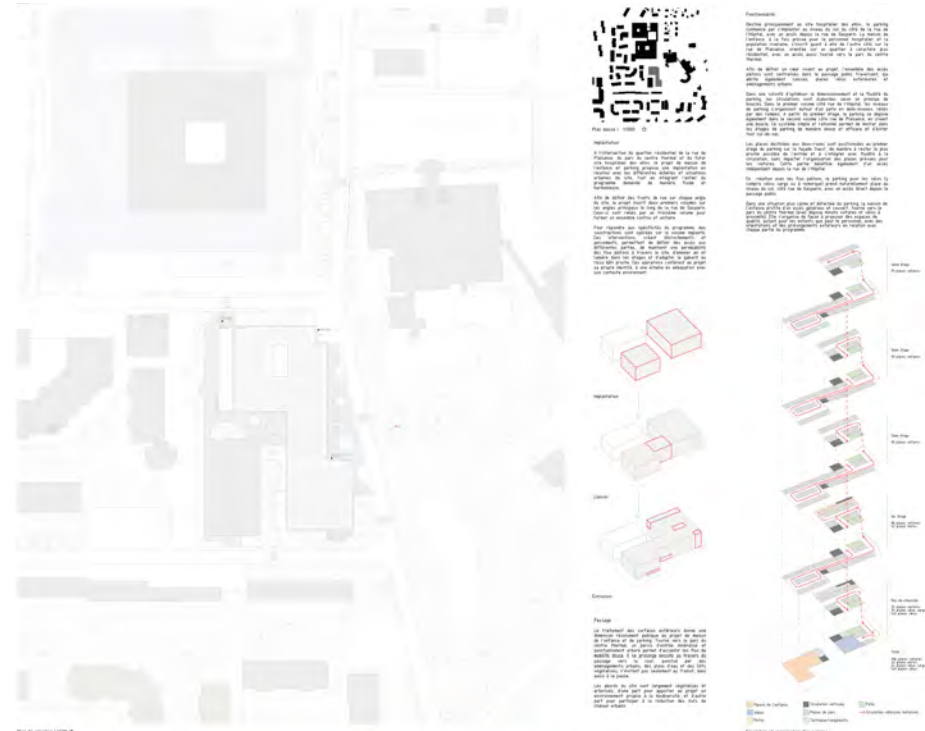
ingénieur
 Wili Ingénieurs SA
 1820 Montreux

collaborateur
 Stéphane Menerat

autres bureaux associés
 Enpleo Sàrl
 1003 Lausanne
collaborateur
 Julien Jakubowski
 EcoAcoustique SA
 1005 Lausanne
collaborateur
 Ronan Fécelier



Maquette



Rendu planche 1

TOTO-ROBO

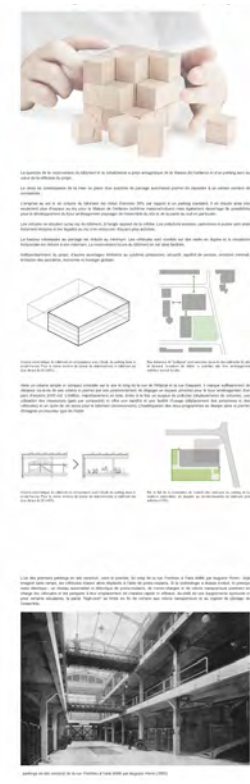
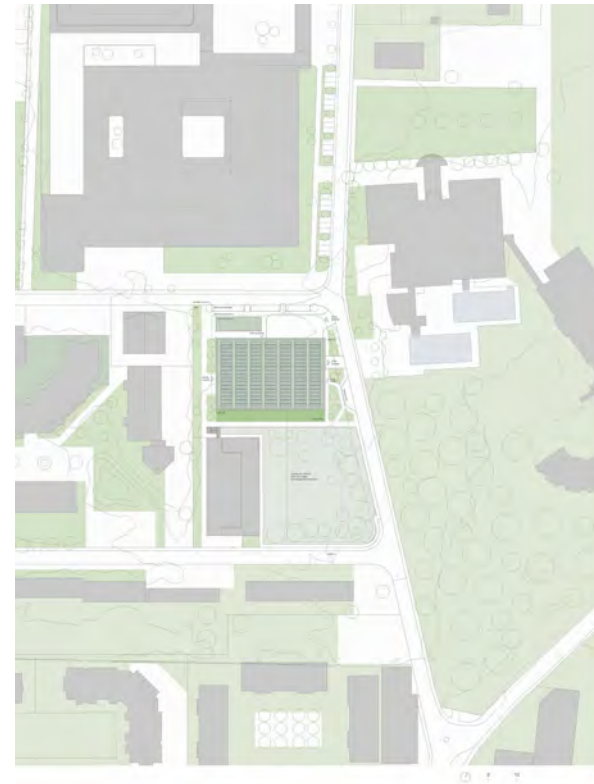
projet n°25

architecte
 Alexandre Hurzeler
 1207 Genève

collaborateur
 Alexandre Hurzeler

ingénieur
 Gasser & Masserey SA
 3963 Crans-Montana

collaborateur
 Jacques Gasser

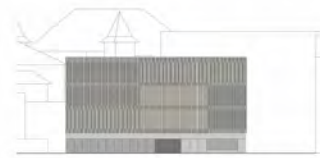
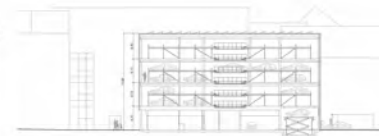
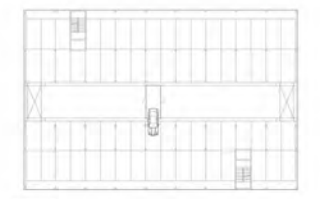
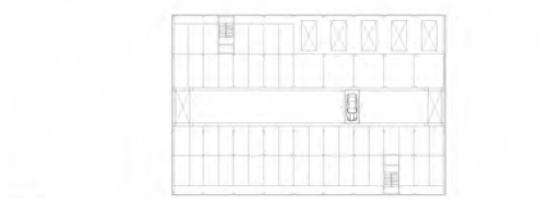
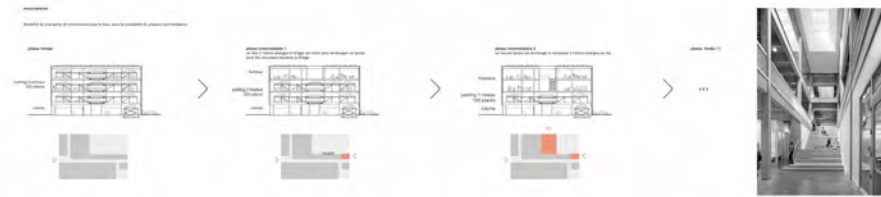


Maquette



Rendu planche 1





Rendu planche 2

Rendu planche 3

